



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

DOCUMENT DE PROJET

À la demande du Gouvernement de la République du Congo, représenté par le Ministère de l'Économie Forestière, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournira une assistance technique pour le projet suivant :

Titre de Projet:	Projet de renforcement du potentiel en bois énergie durable en République du Congo – PROREP Bois-Energie
Code de Projet:	UNJP/PRC/024/UNJ

Lors de la signature de ce document de projet par des représentants dûment autorisés des deux parties, le projet sera mis en œuvre conformément aux dispositions de l'Accord entre la FAO et le Gouvernement de la République du Congo signé le 14 février 1977, et l'annexe juridique UNDAF signé entre le Gouvernement de la République du Congo et les Nations Unies en février 2019, et conforme à la description du projet et les modalités de gestion décrites dans le présent document.

<p>Pour le Gouvernement de la République du Congo</p>  Son Excellence Madame Rosalie Matondo Titre: Ministre de l'Économie Forestière Date et Cachet: 07 FEV 2022	<p>Pour l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</p>   Nom: Madame Yannick Ariane Rasoarimanana Titre: Représentante de la FAO au Congo Date et Cachet: 07 FEB 2022
--	--



<p>Titre du Projet : Projet de renforcement du potentiel en bois énergie durable en République du Congo – PROREP Bois-Energie</p>	<p>Organisation(s) de mise en œuvre : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO</p>
<p>Contact de l'organisation de mise en œuvre pour le projet :</p> <p><u>Nom et fonction :</u> Yannick RASOARIMANANA, Représentante de la FAO au Congo</p> <p><u>Adresse:</u> 14, rue Behagle, Brazzaville / Congo</p> <p><u>Téléphone:</u> +242 06 660 64 00</p> <p><u>E-mail:</u> FAO-CG@fao.org</p>	<p>Partenaire(s) du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • GRET • Ministère de l'Economie Forestière (MEF)
<p>Pays: République du Congo</p>	<p>Localisation du programme (provinces ou zones prioritaires): Départements du Pool et Plateaux</p>
<p>Description du projet :</p> <p>FAO et ses partenaires proposent de renforcer le potentiel en bois énergie durable de Brazzaville à travers l'établissement de 2.700 ha de plantations agroforestières à démarrage rapide pour la production du bois énergie</p>	<p>Coût Total du programme (incluant le budget non financé estimé) : USD 7 000 000</p> <p>Coût total financé par le Fonds fiduciaire de CAFI : USD 7 000 000</p> <p>Autres sources de financement : - Aucun</p>
<p>Gouvernement du Congo</p> <p><u>Nom du représentant :</u> Mme Rosalie Matondo</p> <p><u>Nom de l'Agence / du Ministère :</u> Ministère de l'Economie Forestière</p>	<p>Date de démarrage : Janvier 2022</p> <p>Date de clôture : Décembre 2026</p> <p>Durée totale (en mois) : 60</p>

2

2



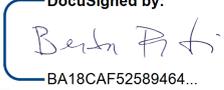
RESULTATS DE CAPI auxquels le programme contribue	Montant en USD
1. Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	
2. Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	7,000,000
3. Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	N/A
4. Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale ;	N/A
5. i) Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	N/A
6. La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	N/A
7. Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt	
<p>Pour le Conseil d'Administration de CAPI Nom : Berta Pesti Signature : Chef du Secrétariat de CAPI Décision du CA approuvant le document de projet :</p>	<p>DocuSigned by:  BA18CAF52589464...</p>

TABLE DES MATIERES

Résumé exécutif.....	8
1. Analyse de Situation.....	12
2. Stratégie du Projet.....	15
2.1. Théorie de changement du projet.....	15
2.2. Sites de mise en œuvre du projet.....	17
2.3. Principal résultat, Produits et Activités du projet.....	23
3. Gouvernance du projet.....	33
4. Transparence fiduciaire.....	35
5. Capacités et expérience de l'agence de mise en œuvre.....	36
5.1. Capacité de la FAO au Congo et expérience.....	36
5.2. Expérience des partenaires du projet.....	37
5.3. Rôles, responsabilités et approche de collaboration entre les institutions de mise en œuvre	37
6. Partenariats.....	39
6.1. Donateurs et partenaires de développement.....	39
6.2. Gouvernement.....	40
6.3. Société civile.....	41
7. Cohérence avec les projets/programmes existants.....	42
8. Cadre de résultats.....	44
9. Gestion des Risques.....	44
10. Suivi-Évaluation.....	47
10.1. Section narrative sur le suivi-évaluation.....	47
10.2. Intégration de la dimension du genre.....	49
10.3. Exploitation sexuelle, harcèlement et abus.....	51
10.4. Sauvegardes de Cancun.....	52
10.5. Gestion des plaintes.....	54
10.6. Fraude et détournement de fonds.....	54
11. Communication et visibilité.....	55
Annexe 1 : Cadre de résultat du projet.....	56
Annexe 2 : Matrice de gestion des risques du projet.....	59
Annexe 3 : Budgets.....	65
Annexe 4: Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du programme	67
Annexe 5: Plan de communication et de visibilité.....	77
Annexe 6: Modalité de mise en œuvre des projets de la FAO.....	81
Annexe 7: Description de l'itinéraire technique principal de l'agroforesterie à base d'acacia (dit système Mampu).....	83
Annexe 8 : Description de la démarche et éléments budgétaires pour la mise en place des systèmes	

agroforestiers.....	87
Annexe 9: Lignes Directrices de Gestion Environnementale et Social de la FAO	94
Annexe 10: Documents joints à la proposition de projet	99

Liste des tableaux

Tableau 1: Pourcentage des différents types d'énergie consommés par source pour Brazzaville en comparaison avec Pointe-Noire.....	13
Tableau 2: Sites identifiés pour l'établissement des plantations agroforestières.....	20
Tableau 3: Phasage du projet et déroulement des plantations en synergie avec FVC.....	26
Tableau 4: Rôles et responsabilités des partenaires	38
Tableau 5: Cadre de résultat du projet	56
Tableau 6: Plan de travail.....	65
Tableau 7: Budget par catégorie UNDG.....	65
Tableau 8: Budget par résultat	66
Tableau 9: Phasage du projet et déroulement des plantations par sites et par année	87
Tableau 10: Vérification des paramètres essentiels pour la production des plants et l'établissement des plantations.....	88
Tableau 11: Coûts unitaires des plantations selon les sites et les années	90
Tableau 12: FAO environmental and social impact assessment check list: trigger questions	96
Tableau 13: Documents joints à la proposition de projet	99

Liste des figures

Figure 1 : Théorie du changement du projet.....	17
Figure 2: Taux de déforestation et de dégradation par département.....	18
Figure 3: Carte de localisation des zones d'intervention du projet.....	19
Figure 4: Carte de végétation des deux zones du projet	21
Figure 5: Images PLANET des zones du projet (Août 2021).....	21
Figure 6: Localisation des zones de plantations et des pépinières dans le district de Ngo, département des Plateaux.....	23
Figure 7: Localisation des zones de plantations et des pépinières dans le district d'Igné, département du Pool.....	23

ABBREVIATIONS

- AFD : Agence Française de Développement
- CAFI : Initiative des Forêts d'Afrique Centrale
- CATF : Changement de l'Affectation des Terres et de la Foresterie
- CDL : Comités de Développement Locaux
- CEP : Champs-Ecoles-Paysans
- CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
- CLIP : Consentement Libre, Informé et Préalable
- CNI : Critères Nationaux d'Investissement
- CNIAF : Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
- CONA-REDD : Comité Nationale REDD+
- COPIL : Comité de Pilotage
- CPDN : Contribution Prévues Déterminées Nationales
- CPP : Cadre de Programmation Pays
- CRDPI : Centre de Recherche sur la Durabilité et la Productivité des Plantations Industrielles
- CTP : Conseiller Technique Principal
- DDF : Directeur Départemental des Forêts
- EIES : Evaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux
- FA : Foyers améliorés
- FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (Food and Agriculture Organization of the United Nations)
- FVC : Fonds Vert pour le Climat
- GES : Gaz à effet de serre
- GRET : Groupe de recherche et d'échange technologique
- IMF : Institutions de Micro-Finance
- INECO : Projet Initiatives Economiques
- LOA : Lettre d'Accord
- LOI : Lettre d'Intention
- MAEP : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
- MEF : Ministère de l'Economie Forestière
- MO : Manuel d'Opérations
- MTE : Ministère du Tourisme et de l'Environnement



NERF : Niveau des Emissions de Reference des Forêts
NIES : Note d'Impact Environnemental et Social
ODD : Objectifs du Développement Durable
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PA : Populations Autochtones
PAG : Plan d'Action Genre
PCGES : Plan Cadre de Gestion Environnementale et Social
PCI REDD+ : Principes, Critères et Indicateurs du processus REDD+
PDAC : Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale
PFCE : Projet Filière Cuiseurs Economes
PI REDD+ : Plan d'Investissement REDD+
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PNCD : Parc national Counkouati-Douli
PND : Plan National de Développement
PREFOREST-Congo : Projet de Réduction des Emissions de GES issues des Forêts dans cinq départements du Congo
ProNAR : Programme National d'Afforestation et de Reboisement
PSEA : Protection contre l'exploitation et les abus sexuels
REDD+ : Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts, et le rôle de la conservation, la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement
SN REDD+ : Stratégie Nationale REDD+
SNR : Service national de Reboisement
SPF2B : Société de Plantations Forestières Batéké Brazzaville
TNS : Total Nature-Based Solutions
UGP : Unité de Gestion du Projet

Résumé exécutif

La République du Congo possède une vaste superficie forestière estimée à environ 23 millions d'hectares (69,8% de la superficie totale des terres), dont 59 000 ha de forêts plantées. Malgré un taux de déforestation annuel historique relativement faible, estimé à 0,05% (2000-2012), les forêts sont désormais soumises à une pression anthropique croissante pour répondre au déficit lié à l'autosuffisance alimentaire à travers l'augmentation de production agricole et aux besoins énergétiques de la population. Le bois-énergie représente 53% de consommation d'énergie nationale et constitue la principale source d'énergie pour 90% des ménages. Le principal bassin d'approvisionnement en bois énergie de Brazzaville est situé dans le Département du Pool, mais s'étend également au niveau d'autres départements comme celui des Plateaux.

Dans le cadre de son Plan National de Développement (PND, 2018-2022), le Congo affirme sa volonté de développer le pays en suivant des principes de lutte contre les changements climatiques. Dans cette logique, le Congo a développé des éléments importants du Cadre de Varsovie sur la REDD+, notamment l'adoption d'une Stratégie Nationale REDD+ (SN REDD+) et le développement d'un Plan d'Investissement REDD+ (PI REDD+) associé. Conformément à la SN REDD+, le PI REDD+ a retenu six mesures prioritaires pour la période 2018-2025 dont la réduction des prélèvements non durables de bois énergie. Parallèlement à son engagement dans le mécanisme REDD+, le Congo a ratifié l'Accord de Paris sur les Changements Climatiques à la suite de la soumission de sa Contribution Prévue Déterminée Nationale (CPDN 2015) ambitieuse qui prévoit une réduction de ses émissions nationales de 48% en 2025 et de 55% en 2035 par rapport au scénario de développement non maîtrisé (ou tendanciel). Pour atteindre ces objectifs, le Congo s'est fixé dans le cadre de ce scénario tendanciel le renforcement des opérations de reboisement dans le cadre du ProNAR et qui devraient passer à 100 000 ha par an (de 500 ha au total en 2015), comportant notamment des plantations forestières et agroforestières, ainsi que des actions de restauration de forêts.

Le PROREP (Projet de Renforcement du Potentiel en Bois Energie Durable en République du Congo – PROREP Bois-Energie) est un projet porté par la FAO et ses partenaires (MEF, GRET) qui propose de renforcer le potentiel en bois énergie durable de Brazzaville à travers l'établissement de 2 700 ha de plantations agroforestières à démarrage rapide pour la production du bois énergie. Le projet est de 5 ans pour un montant total de 7 000 000 USD financé par le CAFI. Le projet est aligné avec le jalon 7 de la LDI signée entre la République du Congo et CAFI. *Jalon 7 - Promotion du bois-énergie durable et des énergies renouvelables (Jalon Décembre 2025)* et avec les indicateurs d'effets du CAFI suivants : *Effet 1 - L'agriculture empiète moins sur les terres forestières (AE3 et AP6) ; Effet 2 - La consommation de bois énergie non durable diminue (EE1, EE2, EP2, EP3, EP4 et EP6) ; Effet 5 - L'aménagement du territoire prend en compte la contribution des forêts au changement climatique, et une amélioration de la sécurité foncière (Am E.6) ; Effet 7 - La gouvernance du processus est effective, multi sectorielle et multi acteurs (GP1, GP2, GP3).*

De manière similaire, le Gouvernement du Congo bénéficie de l'appui technique de la FAO pour la mise en œuvre du projet PREFOREST – Congo qui devrait permettre d'établir environ 11 800 ha de plantations agroforestières et forestières, notamment pour la production de bois-énergie, avec l'appui financier du Fonds Vert pour le Climat (FVC). Dans cette optique, une collaboration étroite et un dialogue permanent a lieu avec le CAFI afin de s'assurer une mise en œuvre harmonieuse des deux projets et le renforcement des synergies. A cet effet, les fonds du CAFI servent notamment de cofinancement au PREFOREST-Congo pour renforcer l'impact des deux projets en termes de réduction d'émission et d'atténuation du changement climatique.

La théorie de changement du projet est que **Si** des plantations agroforestières à vocation énergétique et à démarrage rapide sont établies au niveau du bassin d'approvisionnement en bois-énergie de Brazzaville, **Alors** la pression sur les forêts naturelles (déforestation et dégradation) servant à alimenter ce bassin d'approvisionnement seront réduites, **Parce que** l'approvisionnement en bois-énergie issu de ces plantations sera désormais fondé sur les principes et pratiques de durabilité.

L'Impact du projet est que La promotion de bois-énergie durable contribue à l'atténuation du changement climatique, en réduisant concrètement les émissions de CO₂, à travers les forêts (Estimation de la quantité des émissions de CO₂ réduite : 830 230 t CO₂eq durant les 5 ans du projet)

Le **Résultat** escompté est que Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées (R2 de CAFI). Pour ce faire, le **Produit** est d'établir 2 700 ha de plantations agroforestières à démarrage rapide pour un approvisionnement durable en bois-énergie de Brazzaville afin de réduire la pression sur les forêts naturelles tout en améliorant les conditions de vie des populations.

Concrètement, cette intervention vise à anticiper la création d'une source d'approvisionnement en bois-énergie durable qui servira à alimenter le développement de différents instruments de planification de l'utilisation des terres en cours dont le Schéma d'approvisionnement en énergie durable de Brazzaville financé également par le CAFI. Les systèmes de production mis en place seront spécifiquement des systèmes agroforestiers intégrant des essences à croissance rapide pour la production du bois-énergie déjà expérimentées dans la région (*Acacia auriculiformis* ou *mangium*) en association avec des cultures vivrières connues dans le milieu et bénéficiant d'un débouché commercial (manioc, arachides, maïs, haricots, etc.). Les plantations agroforestières seront établies suivant une approche paysagère intégrée à travers laquelle les exploitations individuelles seront gérées pour atteindre une production agricole durable, une productivité plus élevée ainsi qu'une résilience accrue (résistance à la mosaïque et d'autres potentielles maladies par exemple ou adaptée à la variabilité climatique) et une disponibilité durable du bois énergie (exploitation séquentielle). Les systèmes agroforestiers se baseront sur un parcellaire en rotation ; la durée de rotation dépendra de la capacité de plantation annuelle de chaque agriculteur (en général, 7 ans).

Environ 500 **bénéficiaires** directs sont visés par cette intervention, principalement les petits exploitants agricoles et plus particulièrement les groupes marginalisés à l'instar des femmes (au moins 30% des bénéficiaires) et des jeunes qui dépendent de l'agriculture et du bois-énergie comme moyens de subsistance. La sélection des bénéficiaires sera basée sur des critères établis dans la phase de démarrage du projet visant à circonscrire les effets d'aubaine en privilégiant notamment l'expérience dans la conduite d'activités agroforestières et surtout la solidité du plan d'affaires permettant d'envisager une poursuite des plantations au-delà du terme du PROREP. Les leçons tirées de ces interventions à démarrage rapide seront documentées, diffusées et reproduites dans le cadre de la mise en œuvre d'autres projets à l'instar du projet PREFOREST-Congo.

L'identification des **sites** pour l'établissement des plantations agroforestières a été guidée par l'existence des conditions permettant un démarrage rapide des plantations. Il s'agit en effet de terres d'ores et déjà foncièrement sécurisées par le ProNAR pouvant être mises à disposition du projet. Les surfaces sécurisées disponibles (5 200 ha) dans le bassin d'approvisionnement de Brazzaville (district d'Igné dans le département du Pool et district de Ngo dans les Plateaux) pour l'établissement des plantations s'avèrent être suffisantes pour couvrir les objectifs du projet.

Les plantations seront mises en place en **deux phases** : une première phase de fast-start visera l'établissement de 500 ha de plantation durant la première saison culturale couvrant les deux premières années du projet, et les 2 200 ha restant seront établis durant les trois saisons culturales restantes pouvant être couvertes par les fonds du projet. La démarche du projet respecte les objectifs de superficie visés par le CAFI et s'inscrit parfaitement dans le cadre du cofinancement avec le FVC. Il est suggéré que le phasage soit basé sur une logique de saison de plantation et non d'année de projet. En considérant que les plantations se déroulent tout au long de la saison pluvieuse, du mois de

novembre jusqu'au mois de mars de l'année qui suit, la première phase se déroulera sur les premiers 18 mois du projet (octobre 2021 à mars 2022) pour en particulier couvrir :

- L'entièreté des coûts de plantation de la 1ère saison (500 ha)
- La prise en charge du démarrage de la 2ème saison de plantation, soit toutes les étapes devant être conduites jusqu'au second trimestre 2022, équivalent à environ ¾ des coûts de production des plants et ½ des coûts de mise en place des boisements.
- Un tiers des coûts de mise en place des comités, de sélection des bénéficiaires, de développement des plans d'affaires et d'accompagnement technique.

Les principales activités du projet dans le cadre de ce produit sont les suivantes :

Activité 1.1.1. Sélection des bénéficiaires et transfert des droits d'accès sur les terres : La sélection sera réalisée par un comité local d'identification et de suivi des plantations. Les démarches administratives et juridiques pour un accès formel aux terres du ProNAR pour l'établissement des plantations agroforestières seront effectuées en appui aux bénéficiaires sélectionnés ayant besoin d'un accès sécurisé au foncier.

Phase 1 : Mise en place des comités de sélection dans les deux sites ; définition des critères de sélection des bénéficiaires, adaptation des itinéraires techniques et identification des modalités de transfert des droits d'accès ; sélection des bénéficiaires et conclusion des engagements entre les parties.

Phase 2 : Animation des comités de sélection dans les deux sites afin de mener un suivi-évaluation des activités et du respect des engagements entre les parties, incluant les autres fonctions des comités (sauvegardes, gestion des conflits).

Activité 1.1.2. Elaboration de plans d'affaires durables pour le déploiement des plantations : Il s'agira d'accompagner les bénéficiaires dans l'élaboration de leur plan d'affaires pour la mise en œuvre effective du système agroforestier jusqu'à son terme. La rentabilité et la viabilité financière des initiatives des bénéficiaires sont des facteurs importants pour recevoir un soutien technique et financier du projet couvrant les premiers investissements pour l'établissement des plantations.

Phase 1 : Co-construction des plans d'affaires type avec un échantillon restreint de bénéficiaires (représentatif des différents profils de la zone) puis présentation des plans d'affaires à l'ensemble des bénéficiaires comme support de communication et de formation sur les caractéristiques et la rentabilité du modèle agroforestier.

Phase 2 : Consolidation progressive des plans d'affaires aux étapes clefs jusqu'au terme du projet (en particulier production agricoles), et au-delà jusqu'au terme du cofinancement du PREFOREST afin de pouvoir inclure la phase d'exploitation des arbres et régénération des parcelles.

Activité 1.1.3. Etablissement et suivi des plantations agroforestières : Une fois les plans d'affaires élaborés, le projet mettra à disposition de chaque bénéficiaire l'appui technique, logistique et financier requis. La formation pratique se fera suivant l'approche Champs-Ecoles-Paysans (CEP) qui présente un plus fort potentiel d'adoption et la réplication par les participants. Les animateurs – techniciens agricoles - assureront le suivi-évaluation des plantations et apporteront un appui-conseil aux bénéficiaires pour l'entretien des parcelles.

Quatre pépinières seront mises à contribution. En année 1, la moitié des plants proviendra des pépinières de la société SPF2B, ce qui permettra l'opérationnalisation progressive des pépinières du SNR qui interviendront à plein régime dès l'année suivante. Pour les plantations dans le district d'Igné, les pépinières visées sont celle de SPF2B du site Dieu le Veut et celle du SNR du site de Kintele. Pour les plantations dans le district de Ngo, les pépinières visées sont celles du ProNAR/SPF2B du site Ombima et celle du SNR de Mbouambe Lefini.



Phase 1 : La première campagne agricole sera une année d'apprentissage dans la collaboration avec les opérateurs publics et privés déjà identifiés pour la fourniture des plants aussi bien que pour la préparation des terrains. L'objectif des plantations agroforestières établies fixé à la première campagne agricole est de 500 ha répartis sur 2 blocs dans le district d'Igné et de Ngo afin de pouvoir mitiger les risques liés à la sélection des bénéficiaires intéressés et à la production des plants en suffisance.

Phase 2 :

Lors de la seconde phase, de nouvelles superficies s'additionnent à celles débutées précédemment sur le site de Ngo dans les plateaux. Les plantations seront ainsi programmées sur une base de 734 Ha par an sur les 3 saisons restantes afin d'atteindre la totalité des 2 700 ha attendu au total. C'est à compter de la seconde phase que débiteront, une fois les bénéficiaires sélectionnés à la phase 1, les cultures agricoles sous forme de Taungya, durant les 2 premières années de plantation d'arbres.

Activité 1.1.4. Déploiement d'un plan de communication et de visibilité : Un Plan de communication et visibilité couvrira toutes les activités du projet ciblant particulièrement les décideurs politiques, les communautés, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers et se déclinant comme suit : (i) Sensibiliser sur les impacts négatifs des pratiques non-durables de prélèvement et consommation de bois énergie ; (ii) Sensibiliser sur l'impact positif de l'adoption des pratiques durables de prélèvements et consommation de bois énergie sur l'environnement et le bien-être des populations ; (iii) Faciliter l'intégration des bonnes pratiques dans les politiques/stratégies et processus de budgétisation ; (iv) Sensibiliser sur l'appui technique et financier du CAFI, notamment la Lettre d'Intention, les interventions du projet et leur impact ; (v) Faciliter un changement vers l'adoption des pratiques durables de prélèvements et consommation du bois énergie.

Comme pour l'ensemble de ses projets/programmes au Congo, le présent projet sera exécuté et géré de façon directe par la FAO. Il sera mis en œuvre en collaboration avec son partenaire GRET. La FAO sera ainsi responsable de la gestion administrative, technique et financière de l'ensemble du programme. Un **Comité de Pilotage (CoPil)** sera mis en place pour assurer la coordination opérationnelle du projet et servir d'interface de planification et de suivi entre le Gouvernement et la FAO. Il fournira des orientations stratégiques quant à la mise en œuvre du projet. Pour accompagner la mise en œuvre du projet, une **Unité de Gestion de Projet (UGP)** sera mise en place pour la mise en œuvre des activités du projet et des relations avec les autres entités gouvernementales concernées par le projet. Chaque entité gouvernementale (ex. MAEP, MAFDP, etc.) désignera un Point Focal de projet pour appuyer techniquement et suivre la mise en œuvre effective des activités du projet par rapport à leurs domaines de compétence.



1. Analyse de Situation

Située au cœur des forêts du bassin du Congo, la République du Congo possède une vaste superficie forestière estimée à environ 23 millions d'hectares (69,8% de la superficie totale des terres), dont 59 000 ha de forêts plantées¹. Malgré un taux de déforestation annuel historique relativement faible, estimé à 0,05% (2000-2012), les forêts du Congo sont désormais soumises à une pression anthropique accrue liée aux besoins alimentaires et énergétiques d'une population croissante.

Le secteur de l'énergie est la deuxième plus grande source des émissions de gaz à effet de serre (GES), après le secteur du changement de l'affectation des terres et de la foresterie (CATF) avec environ 5,23 Mt (10,5%) équivalent de CO₂ total émis en 2016². Le bois-énergie (bois de chauffage et charbon de bois) représente 53% de consommation d'énergie nationale et constitue la principale source d'énergie pour 90% des ménages³. Les zones de production de bois-énergie sont concentrées près des routes et des rivières en raison des coûts de transport élevés.

Principaux bassins d'approvisionnement en bois-énergie

Les villes de Brazzaville et Pointe Noire sont les principaux centres de consommation de bois énergie en République du Congo. Le principal bassin d'approvisionnement en bois énergie de Brazzaville est situé dans le **Département du Pool**, mais s'étend également au niveau d'autres départements comme celui des Plateaux. La forêt est hétérogène et constituée de galeries forestières (405 764 ha) et de galeries forestières dégradées (20 971 ha) comprenant d'anciennes jachères⁴. Le bois-énergie qui alimente la ville de Brazzaville provient principalement des **formations forestières** de la zone sud de Brazzaville (bassin sud) et des **forêts galeries** situées sur le plateau de Batéké (bassin nord). Le bois-énergie provient principalement des arbres abattus pour le développement agricole, notamment l'agriculture itinérante sur brûlis. Les principales voies d'approvisionnement de la ville de Brazzaville sont : (i) Route Mayama et ses routes de desserte; (ii) Route de Kinkala et ses routes de desserte; (iii) Route Nganga Lingolo - Mbanza Ndounga; (iv) Route Imvumba et ses routes de desserte; et (v) Route fluviale et l'île Mbamou⁵.

Modalités de collecte du bois-énergie

Il existe trois façons d'accéder au bois-énergie: (1) Les propriétaires fonciers individuels effectuent eux-mêmes la collecte du bois ou recrutent des exploitants locaux contre rémunération ou partage des bénéfices de la collecte ; (2) Les populations non autochtones louent une parcelle de terrain aux chefs fonciers appelés « propriétaires fonciers » dans les villages situés dans les bassins d'approvisionnement pour la collecte de bois ; et (3) Les populations autochtones (appartenant à la lignée familiale ou au clan) accèdent librement aux ressources ligneuses par parenté.

Catégories de producteurs de bois-énergie

Les producteurs de bois-énergie peuvent être organisés en trois catégories : (i) Les entreprises individuelles ; (ii) Les entreprises familiales constituées des membres d'un même clan propriétaire des

¹ Forest cover monitoring report for the period 2014-2016. CNIAF 2019.

² https://www.climatewatchdata.org/ghg-emissions?breakBy=sector&chartType=line&end_year=2016®ions=COG&source=CAIT&start_year=1990

³ FAO, 2018

⁴ Boudnzanga, 2004.

⁵ SOFRECO, 2012

terres ; et (iii) Les groupes hétéroclites constitués des propriétaires terriens et/ou des non-terriens. Dans la plupart des cas, la production se fait de manière individuelle et dans la plupart des cas à travers la location des parcelles de terrain par des non terriens auprès des propriétaires terriens. En effet, la méfiance, les modes d'accès aux ressources, les objectifs différents, le caractère temporaire des pratiques de production, etc. favorisent l'émergence de pratiques individuelles. Dans le bassin d'approvisionnement de la ville de Pointe-Noire par exemple, les entreprises individuelles dominent (85%) par rapport aux entreprises familiales (13%) et aux groupes traditionnels⁶. Parfois, les producteurs se regroupent en « likelemba » pour s'entraider collectivement. Dans ce cas, les membres du groupe travaillent tour à tour pour chaque membre afin de faciliter les différentes tâches de production. A Brazzaville, les producteurs sont organisés de manière similaire, la majorité des producteurs travaillant sur une base individuelle.

Demande/consommation actuelle en bois-énergie

Le bois-énergie est la seule source d'énergie domestique facilement accessible dans tout le pays, et en particulier dans le sud du Congo, où vit la grande majorité de la population. La consommation moyenne de bois-énergie par personne est d'environ 0,52 kg / personne / jour de bois de chauffage et 0,14 kg / personne / jour de charbon de bois, soit au total environ 1 486 280 tonnes de bois de chauffage et 1 229 280 tonnes de bois transformés en charbon de bois (l'équivalent de 153 660 tonnes de charbon) majoritairement utilisés à la fin par les femmes⁷. Cette analyse a été renforcée par l'évaluation genre ⁸réalisée lors du développement du projet PREFOREST dont le présent projet fait entièrement partie.

Tableau 1: Pourcentage des différents types d'énergie consommés par source pour Brazzaville en comparaison avec Pointe-Noire

Type d'énergie	% utilisé par la population	
	Brazzaville	Pointe-Noire
Bois de feu	67,10	48,50
Gaz	21,30	40,20
Pétrole	9,90	8,50
Autres	1,70	2,80

Source : CIRAD, 2019 (étude de faisabilité du PREFOREST)

Projection de la demande en bois-énergie

Les besoins en bois-énergie des ménages défavorisés et à très faible revenu ne cessent d'augmenter parallèlement avec la croissance démographique et l'urbanisation. En raison de la pression foncière dans les grands centres urbains (environ 962 habitants/km² à Pointe-Noire et 1 100 habitants/km² à Brazzaville en 2007) intensifiée par l'exode rural, l'approvisionnement durable en bois-énergie est désormais considéré comme l'un des défis les plus importants pour la conservation des forêts⁹. Selon le NERF, les émissions issues de l'exploitation du bois-énergie sont estimées à 0,3 MtCO₂ / an sur la période historique 2000-2012¹⁰. Environ 4/5 de ce bois-énergie est récolté dans les forêts naturelles et seulement 1/5 dans les forêts plantées¹¹. Les projections futures suggèrent que la consommation d'énergie devrait augmenter à un taux annuel de 3,4% - supérieur au taux de croissance démographique de 2,8% - jusqu'en 2030, principalement en raison de la consommation de bois-

⁶ Nkoua & Gazull, 2010

⁷ REDD NS, 2014

⁸ L'évaluation genre et le plan d'action y relatif du projet PREFOREST est disponible au lien suivant: <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/fp159-gender-assessment.pdf>

⁹ Country Programming Framework 2013-2016. FAO

¹⁰ https://redd.unfccc.int/files/2016_submission_frel_republicofcongo.pdf

¹¹ Nkoua & Gazull, 2010

énergie¹². Les besoins d'approvisionnement en bois-énergie dépasseront 1 million de tonnes et 460 000 tonnes équivalent bois de chauffage pour Brazzaville et Pointe-Noire respectivement d'ici 2024.

Cadre stratégique national et international pour le développement du secteur bois-énergie

Dans son Plan National de Développement (PND, 2018-2022), le Congo affirme sa volonté de développer le pays en suivant des principes de lutte contre les changements climatiques. A ce titre, le PND entend conduire le Congo vers un développement durable et équilibré à travers notamment la lutte contre le réchauffement climatique. Pour ce faire, sa stratégie consiste entre autres à : (i) Promouvoir l'investissement dans l'économie verte en veillant à la mise en œuvre du processus REDD+ et (ii) rationaliser l'usage de l'énergie. Dans cette logique, le Congo a développé des éléments importants du Cadre de Varsovie sur la REDD+, notamment l'adoption d'une Stratégie Nationale REDD+ (SN REDD+)¹³ et le développement d'un Plan d'Investissement REDD+ (PI REDD+) associé¹⁴. Conformément à la SN REDD+, le PI REDD+ a retenu six mesures prioritaires pour la période 2018-2025 dont la réduction des prélèvements non durables de bois énergie. Les mesures identifiées en vue d'augmenter l'offre en énergie durable et diminuer les besoins pour les opérations de transformation et d'utilisation consistent notamment à : (i) développer une offre durable en bois énergie, à travers la mise en place de plantations autour des grands centres de consommation ; et (ii) améliorer l'efficacité énergétique pour les opérations de transformation et utilisation du bois énergie. Parallèlement à son engagement dans le mécanisme REDD+, le Congo a ratifié l'Accord de Paris sur les Changements Climatiques à la suite de la soumission de sa Contribution Prévue Déterminée Nationale (CPDN 2015) ambitieuse qui prévoit une réduction de ses émissions nationales de 48% en 2025 et de 55% en 2035 par rapport au scénario de développement non maîtrisé (ou tendanciel). Pour atteindre ces objectifs, le Congo s'est fixé dans le cadre de ce scénario tendanciel le renforcement des opérations de reboisement dans le cadre du ProNAR et qui devraient passer à 100 000 ha par an (de 500 ha au total en 2015), comportant notamment des plantations forestières et agroforestières, ainsi que des actions de restauration de forêts. Dans le cadre du scénario bas carbone, le Congo a prévu de généraliser l'utilisation des foyers améliorés avec une augmentation de 20% en 2025 et 50 % en 2035 par rapport au niveau de référence (2015).

Dans l'ensemble, le projet contribuera de manière significative à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) par le Congo à travers des co-bénéfices environnementaux, économiques et sociaux. Il s'agit principalement des ODD suivants : Pas de pauvreté (ODD 1) ; Faim zéro (ODD 2) ; Égalité des sexes (ODD 5) ; Énergie propre (ODD 7) ; Travail décent et croissance économique (ODD 8) ; Action pour le climat (ODD 13) ; et la vie sur terre (ODD 15).

En plus, le PROREP contribuera à l'atteinte des engagements du Congo à l'AFR100¹⁵. En effet, les activités prévues dans PROREP suivent les bonnes pratiques recommandées par l'initiative¹⁶ en matière de reboisement. PROREP et plus largement PREFOREST sera ajouté à la liste des projets AFR100¹⁷ et sera ainsi le premier projet enregistré pour le Congo dans le cadre de l'initiative.

Le projet est aligné au « Cadre de Programmation Pays » (2019-2022) de la FAO au Congo, dont particulièrement son axe prioritaire 2 (L'accroissement et la valorisation des systèmes de production agricole à travers le renforcement et la diversification de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture ainsi que la promotion de l'entrepreneuriat agricole et des technologies innovantes) et

¹² Seconde communication nationale, 2009

¹³ Décret 2018-223 du 5 juin 2018

¹⁴ Le Congo a également développé un système national de surveillance des forêts, soumis à la CCNUCC son Niveau d'Émission de Référence des forêts ainsi que sa première et est en cours de développement de son résumé d'information sur les sauvegardes, en lien avec le système de gestion de suivi des sauvegardes développé au niveau national.

¹⁵ <https://afr100.org/content/republie-congo>

¹⁶ <https://afr100.org/fr/content/les-7-bonnes-pratiques-pour-la-restauration-des-paysages-forestiers>

¹⁷ <https://afr100.org/fr/projets-restauration>

son axe prioritaire 4 (Le développement des stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de la gestion durable de la biodiversité). Il est également aligné à l'objectif stratégique de la FAO OS2 « Rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables ».

Interventions antérieures et en cours en matière de plantations forestières/agroforestières

Le Congo a lancé au fil des années un certain nombre d'initiatives pour lutter contre les changements climatiques en s'attaquant aux principaux moteurs de déforestation et de dégradation des forêts, et en particulier la collecte du bois-énergie. Au cours des années 1980, 42 000 ha de plantations industrielles clonales d'eucalyptus ont été créées dans les zones de savane autour de la ville de Pointe-Noire pour la production de copeaux de bois destinés à l'exportation. Le résidu de l'exploitation de l'eucalyptus était utilisé pour la production de bois-énergie (47% des flux annuels à la fin des années 1990). Cette approche a beaucoup évolué au début des années 2000. La nouvelle loi forestière a été introduite par la suite, donnant aux petits exploitants et aux communautés locales la possibilité de créer de petites plantations forestières privées et communautaires. En outre, le gouvernement a commencé à promouvoir les systèmes agroforestiers dans un cadre privé et communautaire (ex. dans le cadre du ProNAR) afin de promouvoir un approvisionnement durable en bois-énergie. C'est d'ailleurs dans ce contexte que le Gouvernement du Congo a signé en 2019 un partenariat avec la Société de Plantations Forestières Batéké Brazzaville (SPF2B) pour l'établissement de 10 000 ha de plantations forestières et agroforestière (soit environ 500 ha par an) pour l'approvisionnement de la ville de Brazzaville en bois énergie¹⁸, et en mars 2021 pour une superficie qui pourra atteindre par la suite 40 000 ha avec l'appui financier de Total-TNS visant une production de bois énergie et sciages. De manière similaire, le Gouvernement du Congo bénéficie de l'appui technique de la FAO pour la mise en œuvre du projet PREFOREST – Congo qui devrait permettre d'établir environ 11 800 ha de plantations agroforestières et forestières, notamment pour la production de bois-énergie, avec l'appui financier du Fonds Vert pour le Climat (FVC). Dans cette optique, une collaboration étroite et un dialogue permanent a lieu avec le CAFI afin de s'assurer une mise en œuvre harmonieuse des deux projets et le renforcement des synergies. A cet effet, les fonds du CAFI servent notamment de cofinancement au PREFOREST-Congo pour renforcer l'impact des deux projets en termes de réduction d'émission et d'atténuation du changement climatique.

2. Stratégie du Projet

2.1. Théorie de changement du projet

La théorie de changement de ce projet repose sur l'objectif principal qui est celui de réduire la déforestation et la dégradation des forêts causées par la production non durable de bois-énergie dans le bassin d'approvisionnement de Brazzaville, à travers le renforcement du potentiel en bois-énergie durable. Cette théorie de changement se fonde sur l'hypothèse selon laquelle **Si** des plantations agroforestières à vocation énergétique et à démarrage rapide sont établies au niveau du bassin d'approvisionnement en bois-énergie de Brazzaville, **Alors** la pression sur les forêts naturelles (déforestation et dégradation) servant à alimenter ce bassin d'approvisionnement seront réduites, **Parce que** l'approvisionnement en bois-énergie issu de ces plantations sera désormais fondé sur les principes et pratiques de durabilité.

¹⁸ <https://www.atibt.org/en/news/7923/congo-partnership-to-plant-ten-thousand-hectares-of-forests-between-the-government-of-congo-and-the-bateke-brazzaville-forest-plantation-company-spf2b>

La production durable en bois-énergie au niveau du bassin d'approvisionnement de Brazzaville est confrontée à un ensemble de barrières, notamment :

Faible échelle et maturité des activités de démonstration : Les plantations agroforestières à vocation énergétique demeurent largement une innovation en milieu communautaire où l'agroforesterie est essentiellement associée à l'arboriculture. Les activités de démonstration conduites par WCS, le ProNAR, ou plus récemment par le projet SPF2B n'ont acquis qu'une visibilité limitée auprès des futurs bénéficiaires.

Capacités financières et techniques limitées de production et de gestion : La mise en place de plantations agroforestières fondées sur la durabilité nécessite une capacité technique des producteurs (communautés ou privés) à déployer les moyens nécessaires pour y parvenir. Ces moyens, surtout en phase d'investissement, sont toutefois assez conséquents et les compétences de ces communautés, y compris en matière de gestion de ces plantations, ne leur permettent pas au stade actuel de leur connaissance d'investir pleinement dans de telles activités.

Absence d'outils de planification robustes : Un obstacle important à la production et consommation durable du bois-énergie au Congo est l'absence d'outils de planification robustes, notamment des plans d'approvisionnement en bois-énergie pour les villes de Brazzaville et Pointe Noire. De ce fait, la production et la consommation se font de manière ad hoc en absence d'informations fiables sur le potentiel en ressources et sur la demande¹⁹.

Droits d'accès et fonciers précaires : L'accès à la terre et les droits fonciers sont basés sur des pratiques aléatoires et non sécurisées. La pratique actuelle des « baux temporaires » proscrit la plantation des arbres, notamment pour la production de bois-énergie. Seuls les propriétaires ont le droit de planter les arbres sur leurs terres. Les populations qui ne disposent pas de droit foncier et qui pratiquent une agriculture de subsistance sur des terres appartenant à des propriétaires terriens n'ont presque jamais le droit de planter des arbres.

Chaînes de valeur informelles : La chaîne de valeur bois énergie couvre plusieurs segments comme la production, l'exploitation et la transformation, la commercialisation et la consommation. Le projet interviendra principalement sur le segment de production mais offrira une possibilité d'intervention sur les autres segments.

Actuellement, la production et le commerce de bois énergie relèvent en grande partie d'activités informelles, sujettes à l'illégalité et à des pratiques non durables. La faible structuration des acteurs en coopératives ou associations, sont des freins au développement d'une chaîne de valeur durable et équitable.

Par une concentration de vastes superficies de plantations dans une zone dédiée, le projet permettra d'appuyer une production légale et durable par des producteurs qui orienteront leurs investissements de manière raisonnée sur base de plans d'affaires. D'autres initiatives pourront aussi se greffer et consolider les acquis du projet, en structurant les producteurs en associations ou coopératives et en formant les charbonniers aux pratiques les plus durables et efficaces, tout en favorisant l'émergence d'un marché de niche de charbon de qualité et légal tout en dissuadant la vente de charbon d'origine non contrôlée.

La chaîne de valeur des produits agricoles souffre également d'un manque de structuration des producteurs et de leur professionnalisation permettant de maîtriser leur investissements et revenus. De même que pour le bois énergie, la concentration dans une zone dédiée des plantations agroforestière orientées principalement vers la production de manioc, permettra d'appuyer le

¹⁹ Certaines mesures pour pallier à certaines barrières à l'instar de l'élaboration du plan directeur pour le développement des énergies durables, incluant ainsi le bois énergie, sont mises en œuvre par d'autres partenaires tel que l'Agence Française de Développement (AFD), avec lequel le projet travaillera en étroite collaboration pour que pouvoir aligner ses interventions avec le plan qui sera élaboré.

développement de la chaîne de valeur agricole. Cet aspect sera principalement abordé par le cofinancement du FVC de l'IFAD.

Le projet mettra en œuvre des mesures pertinentes visant résorber ces barrières à travers une série d'interventions structurées autour du produit suivant :

Produit 1.1. Des plantations agroforestières à démarrage rapide pour un approvisionnement durable en bois-énergie de Brazzaville sont établies

Le projet va renforcer l'accès foncier auprès des populations en mettant à leur disposition des terres sécurisées par le ProNAR pour l'établissement des plantations agroforestières. Une partie de ces terres sécurisées provenant du ProNAR (d'environ 4 250 ha de terres dans le Département des Plateaux et 1 000 ha dans le Département du Pool) couvre déjà suffisamment les objectifs de PROREP et seront affectées au projet pour un démarrage rapide de l'établissement des plantations agroforestières à vocation énergétique visant l'approvisionnement de Brazzaville. Avec la potentialité de disposer rapidement de plants à travers des pépinières déjà actuellement fonctionnelles (dont celles de Kintele, de Dieu-Le-Veut, d'Ombima et de Mbouambe Lefini) et la mobilisation de capacités logistiques existantes, au total, 2 700 ha de plantations agroforestières (dont 500 ha durant la première campagne culturale) seront établies sur l'ensemble des sites visés au profit d'environ 500 bénéficiaires qui seront dotés d'emplois décentés (cf. estimation section 2.3). Le projet renforcera les capacités des agents du SNR aux meilleures techniques de production des plants agroforestiers et formera les bénéficiaires aux techniques de plantations agroforestières ainsi qu'au développement et mise en œuvre effective des plans d'affaire.

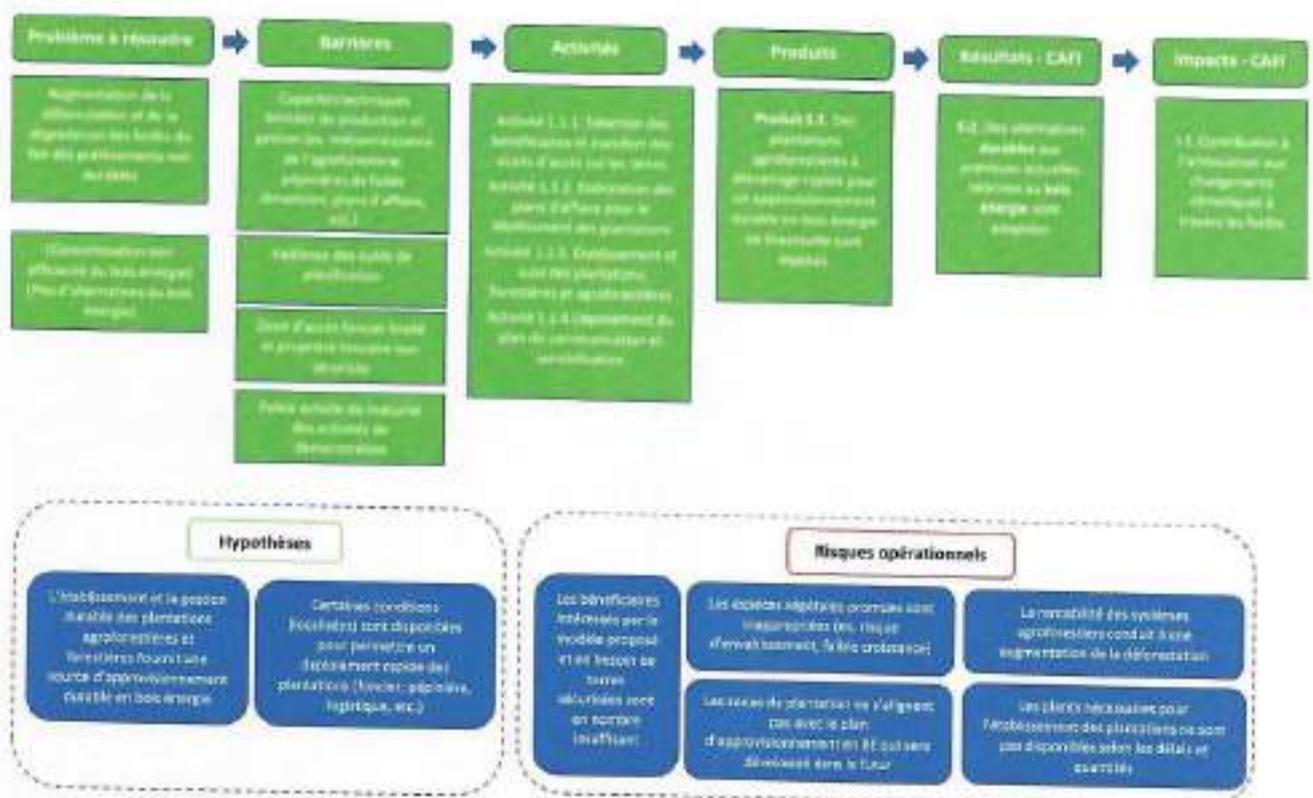


Figure 1 : Théorie du changement du projet

2.2. Sites de mise en œuvre du projet

Handwritten signature

Handwritten signature

Départements d'intervention

Le projet concentrera ses interventions au niveau des points majeurs de déforestation et de dégradation des forêts où sont situés les principaux bassins d'approvisionnement en bois-énergie qui alimentent la ville de Brazzaville, qui s'étendent sur les départements des Plateaux et du Pool. Ces deux départements ont connu une forte augmentation du taux de déforestation au cours de la période 2000-2016, soit 18 809 ha dans les Plateaux et 14 687 ha dans le Pool²⁰. Le Pool et les Plateaux sont par ailleurs très touchés par la dégradation forestière (voir Figure 2 ci-dessous). Cette production de bois énergie qui approvisionne les centres urbains et est un moteur direct de la déforestation et de la dégradation des forêts dans ces régions.

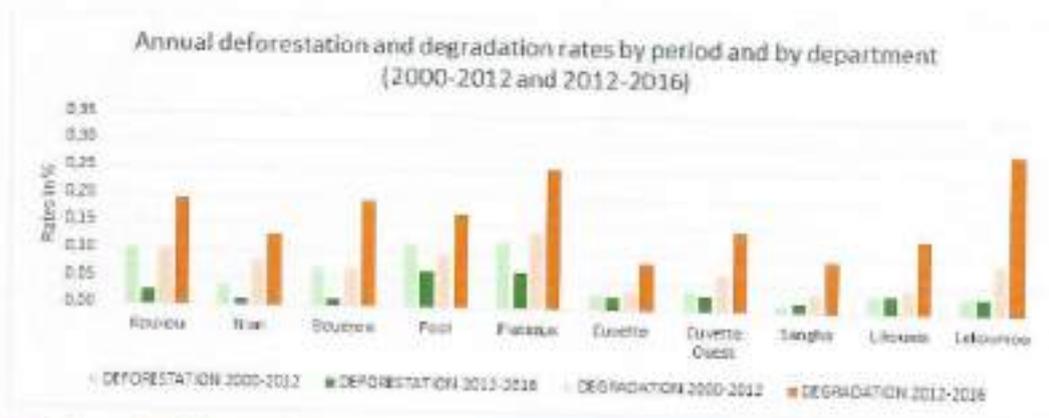


Figure 2: Taux de déforestation et de dégradation par département
Source : CNIAF et FAO, 2019



²⁰ CNIAF, 2019.



dans le bassin d'approvisionnement de Brazzaville (Départements des Plateaux et du Pool) pour l'établissement des plantations s'avèrent être suffisantes pour couvrir les objectifs du projet.

Pour sécuriser les zones des blocs visés à être valorisés par le projet PROREP et plus largement PREFOREST, PRONAR a suivi les étapes suivantes :

- Identification de zones inoccupées à travers l'exploitation des images satellitaires,
- Vérification terrain pour confronter les images à la réalité,
- Production d'une cartographie exacte,
- Identification des potentiels propriétaires terriens coutumiers,
- Mission conjointe du ministère des affaires foncières et du ministère de l'économie forestière (MEF) représentée respectivement par le service du cadastre et le PRONAR pour la matérialisation du site et pour la sensibilisation des propriétaires terriens identifiés,
- Versement du franc symbolique et signature d'une attestation de session des terres entre le PRONAR et les propriétaires terriens,
- Levée des droits d'usage sur les terres,
- Bornage et établissement du plan de bornage accompagné de l'établissement d'un procès-verbal qui est déposé au tribunal,
- Dépôt de la documentation aux services des impôts pour le paiement des droits et la délivrance du titre foncier.

A ce jour, le bloc visé à Bambou-Mingali dispose déjà d'un titre foncier au nom du PRONAR et pour Ngo le processus de délivrance du titre foncier est en cours (à la dernière étape du processus). Un suivi régulier et poussé de ce dossier est réalisé par le PRONAR, au regard des enjeux de mise en œuvre imminente de PROREP.

Ces blocs dans la région de Ngo et de Bambou-Mingali ne sont ainsi pas utilisés par les membres des communautés locales. Ils ont été auparavant « inoccupés » avec des activités précises. Ils sont ainsi exemptés de tout conflit avec notamment les potentiels héritiers de ces membres de communautés locales.

Tableau 2: Sites identifiés pour l'établissement des plantations agroforestières

Ville	Départements (districts)	Superficie disponible sur superficie totale des blocs (ha)	ID des Blocs	Statut foncier
Brazzaville	Pool (Igné)	1 000 sur 2 000	Bloc Bambou Mingali (2 000 Ha)	Sécurisée (ProNAR)
	Plateaux (Ngo)	4 250 sur 4 350	Bloc 3 Ombima (2 000 Ha) Bloc 4 Ombima (2 350 Ha)	Sécurisée (ProNAR)

Sur les aspects de chevauchement avec d'autres projets dans la même zone

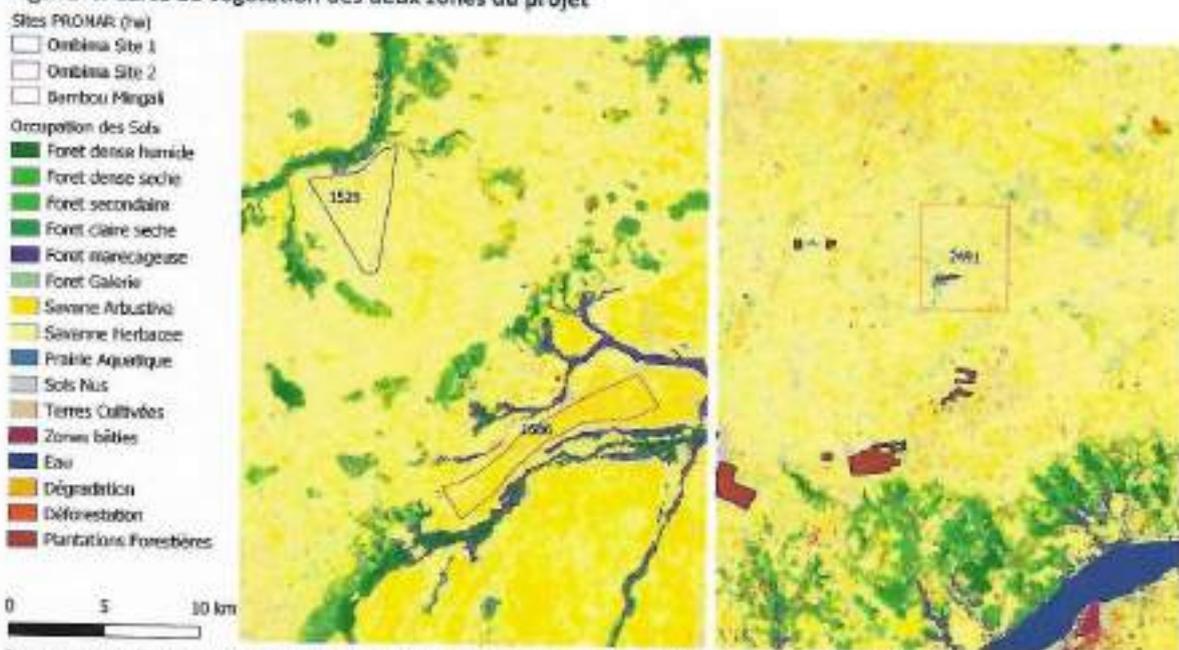
Les sites d'intervention du projet dans le district de Ngo ne se chevauchent pas avec les sites prévus pour la mise en place des investissements de TOTAL-TNS. Le Ministère de l'Économie Forestière, à travers le ProNAR et ses agences techniques, a formellement confirmé ceci et veille à cette coordination et cohérence entre les différentes initiatives visant l'expansion des plantations au niveau national.

Sur les aspects de type de végétation présent dans la zone et les mesures de sauvegardes des forêts

La zone de Ngo est caractérisée par les savanes (70%) et le restant de zones boisées (forêts galeries)²¹. La zone de Bambou-Mingali est également dominée par des savanes, parfois d'aspect steppique, et de forêts sous forme d'îlots ou de forêts galeries, comme pour les végétations du plateau de Mbé et de l'ensemble des plateaux Batéké²².

Cependant, les blocs visés spécifiquement pour les plantations dans ces 2 zones ne sont couverts que par des savanes (voir *Image 1* et *Image 2* ci-dessous). Aucun risque de destruction ou de conversion de forêts restantes (forêts galeries des bas-fonds) n'est ainsi à craindre pour la mise en place des plantations agroforestières prévues par le projet. La mise en place des plantations agroforestières aura, au contraire, un effet bénéfique sur la protection des forêts restantes autour dans les zones visées, car la production bois énergie des plantations réduira la pression exercée sur ces forêts.

Figure 4: Carte de végétation des deux zones du projet



(Source : Carte d'occupation des sols 2015-2020: Projet régional sur les moteurs de déforestation et dégradation, Données accessibles à : https://sites.google.com/view/califaoddd/base_donnees)

Figure 5: Images PLANET des zones du projet (Août 2021)

²¹ Cette zone comprend de vastes étendues herbeuses à herbes relativement courtes et peu denses, ainsi que des étendues de savanes arbustives à *Hymenocardia acida* (Euphorbiaceae) et *Annona senegalensis* (Annonaceae). Les fonds des vallées sont occupés par des forêts galeries riches en rotins *Laccosporina* et *Eremosphata* (Arecaceae). La strate arbustive peut faire défaut, mais si elle existe, elle est généralement basse. Des termitières à cubitermes se rencontrent dans cette savane. Sur les sables blancs provenant de la désagrégation de grès polymorphes en station humide ou sèche et sur des pentes érodées, se rencontre un autre type de savane herbeuse et steppique : la steppe à *Loudetia simplex* et *Monocymbium cerasiforme*. Elle couvre de faibles étendues et peut brûler facilement à n'importe quelle période de l'année par journée fortement ensoleillée.

²² Trois types de formations végétales partagent le sud du plateau Batéké : la forêt, la savane et les steppes Loussékés (Descorings, 1972). Les galeries forestières peu larges occupent la plupart du temps des ravins abrupts et se raccordent souvent à quelques massifs forestiers se développant sur les flancs du plateau. Les îlots de forêts qui se rencontrent sur les zones planes sont peu étendus. Ils sont constitués de palmiers, manguiers, bois de fer etc. Ce sont des bosquets de forêts mésophiles, d'origine humaine indicatrice de la présence ou du passage de l'homme (Makany, 1976).

D

R

Sites PRONAR
□ Ombima Site 1
□ Ombima Site 2
□ Bambou Mingali
Mosaïque Planet Août 2021

0 5 10 km



Sites de production des plants :

Suite à une mission d'évaluation des capacités des pépinières²³, le choix a été porté sur 4 pépinières en considérant les avantages et contraintes en termes d'équipements, de personnel, d'approvisionnement en eau et de distance (voir Aussi Annexe 8). En année 1, la moitié des plants proviendra des pépinières de la société SPF2B, ce qui permettra l'opérationnalisation progressive des pépinières du SNR qui interviendront à plein régime dès l'année suivante :

- Pour les plantations dans le district d'Igné, les pépinières visées sont celle de SPF2B du site Dieu-le-Veut et celle du SNR du site de Kintele,
- Pour les plantations dans le district de Ngo, les pépinières visées sont celles du ProNAR /SPF2B du site Ombima et celle du SNR de Mbouambe Lefini.

²³ Mission de terrain du 30 juillet au 04 août 2021 ayant permis d'évaluer et de vérifier les capacités de production actuelles et les capacités envisageables selon les contraintes des sites et le niveau d'investissement de 8 pépinières disponibles du SNR, ProNAR et SPF2B dans la zone Pool Sud, Brazzaville, Pool Nord et Plateaux.

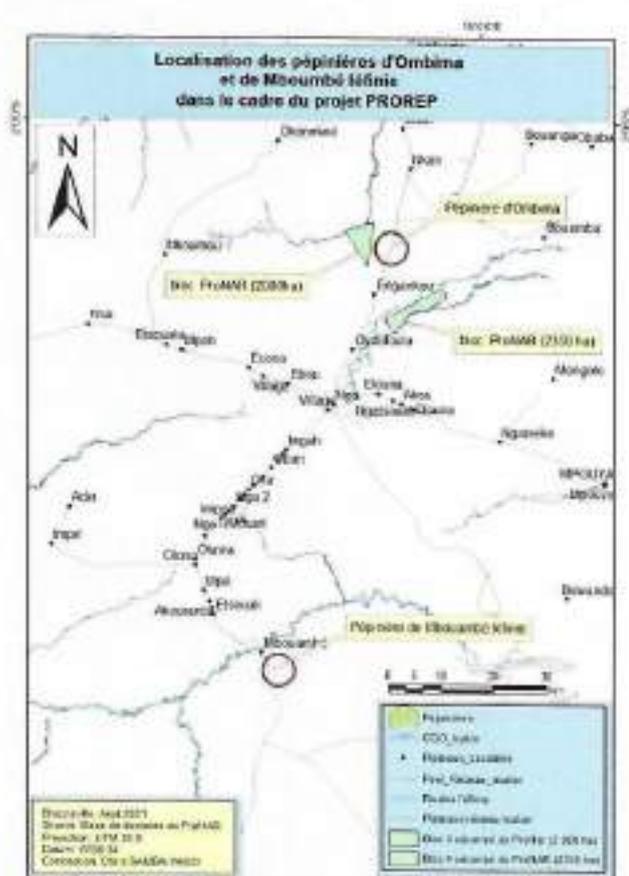


Figure 6: Localisation des zones de plantations et des pépinières dans le district de Ngo, département des Plateaux

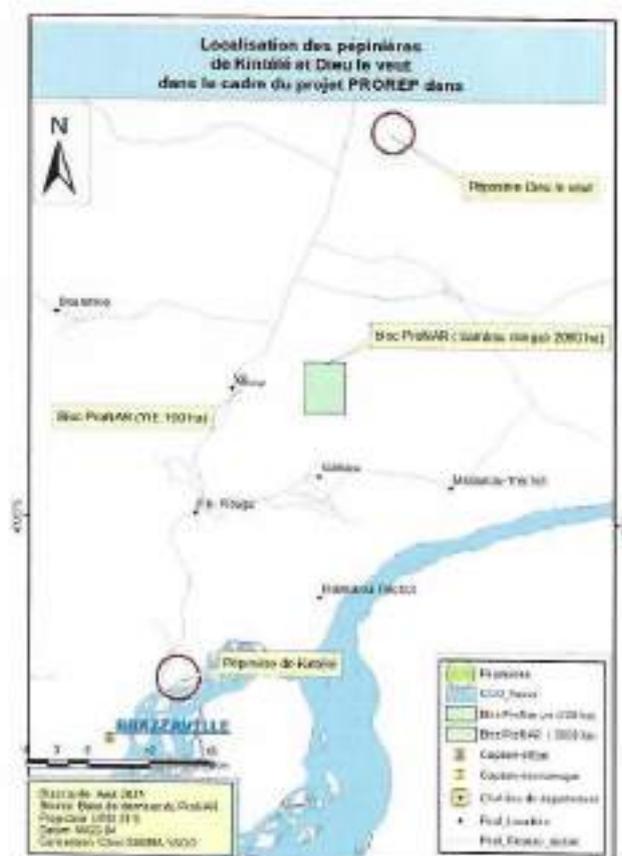


Figure 7: Localisation des zones de plantations et des pépinières dans le district d'Igné, département du Pool

2.3. Principal résultat, Produits et Activités du projet

A- Alignement et concordance stratégique

Le projet est aligné avec l'effet suivant du Plan d'Investissement du Congo.

Effet 3 - Les prélèvements non durables de bois-énergies sont réduits : Les prélèvements non durables de bois-énergie sont réduits à travers la mise en place de 27 000 ha de plantations agroforestières (bois de feu/cultures vivrières) et de 16 000 ha de plantations de bois-énergie servant de levier pour un changement transformationnel permettant aux populations locales des zones d'approvisionnement à s'en approprier durablement.

Le projet est aligné avec les jalons suivants de la LOI signée entre la République du Congo et CAFI.

Jalon 7 - Promotion du bois-énergie durable et des énergies renouvelables (Jalon Décembre 2025) : La politique sectorielle de l'énergie privilégiant les alternatives durables à la consommation de bois-énergie issu de ressources non renouvelables est mise en œuvre, notamment (...) la mise en place des plantations forestières pour la production du bois-énergie et l'utilisation des foyers améliorés sont encouragées (Jalon 7.1.)

Le projet est aligné avec les indicateurs d'effets du CAFI suivants :

Effet 1 - L'agriculture empiète moins sur les terres forestières (AE3 et AP6)

[Signature]

For

Effet 2 - La consommation de bois énergie non durable diminue (EE1, EE2, EP2, EP3, EP4 et EP6)

Effet 5 - L'aménagement du territoire prend en compte la contribution des forêts au changement climatique, et une amélioration de la sécurité foncière (Am E.6)

Effet 7 - La gouvernance du processus est effective, multi sectorielle et multi acteurs (GP1, GP2, GP3)

B- Résultat escompté, produits et activité

Impact (I1)

La promotion de bois-énergie durable contribue à l'atténuation du changement climatique, en réduisant concrètement les émissions de CO₂, à travers les forêts.

(Estimation de la quantité des émissions de CO₂ réduite : 830 230 t CO₂eq durant les 5 ans du projet²⁴)

Résultat escompté :

Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées (R2 de CAFI).

Pour ce faire, le produit principal suivant est visé par le projet :

Produit 1 : 2 700 ha de plantations agroforestières à démarrage rapide pour un approvisionnement durable en bois-énergie de Brazzaville sont établies.

Les détails de chaque produit et des activités y relatives sont détaillés dans les développements suivants.

Produit 1.1. Des plantations agroforestières à démarrage rapide pour un approvisionnement durable en bois-énergie de Brazzaville sont établies

Il s'agit dans le cadre de ce produit d'établir 2 700 ha de plantations agroforestières à démarrage rapide pour un approvisionnement durable en bois-énergie de Brazzaville²⁵, afin de réduire la pression sur les forêts naturelles tout en améliorant les conditions de vie des populations. Concrètement, cette intervention vise à anticiper la création d'une source d'approvisionnement en bois-énergie durable qui servira à alimenter le développement de différents instruments de planification de l'utilisation des terres en cours dont le Schéma d'approvisionnement en énergie durable de Brazzaville et les Plans Départementaux de Gestion Intégrés des Terres financés également par le CAFI.

L'approche consiste à appuyer des petites et moyennes initiatives communautaires et privées de plantations agroforestières potentielles à partir d'un minimum de conditions habilitantes réunies pour

²⁴ Ces émissions réduites ont été calculées en utilisant l'outil EX-ACT de la FAD. Les réductions d'émission estimées pour la durée de vie du projet sont de 3 212 930 tCO₂ eq.

²⁵ Les ajustements des objectifs des plantations bois énergie à 2 700 ha se justifient par les éléments suivants :

- La nécessité de mettre en place des activités habilitantes devant renforcer la pérennité des plantations à mettre en place (sensibilisation des bénéficiaires potentiels, appui à la sécurisation de la tenure foncière, développement des plans d'affaire pour des modèles durables) ;
- La nécessité de mettre en place des activités transversales qui sont nécessaires pour renforcer l'efficacité et l'adoption des activités par les bénéficiaires du projet, mais aussi pour permettre au projet d'avoir une stratégie de sortie qui est bien cadrée (relais et lien avec le projet PREFOREST quant à la poursuite des rotations en termes de plantation, activités en matière d'accès aux marchés pour les produits agricoles et accès à la micro-finance) ;
- Le coût par hectare des systèmes agroforestiers à mettre en place (considérant les coûts unitaires évalués lors du développement de PREFOREST et tels qu'utilisés dans l'analyse économique et financière de PREFOREST et les coûts ajustés lors de l'évaluation des coûts réels de la mise en place des pépinières et des plantations, en fonction des zones visées par le projet et des conditions préalables existantes dans ces zones visées) ;

un démarrage rapide : la sécurisation du foncier (à travers le ProNAR ou des conventions avec des propriétaires terriens), la présence de pépinières fonctionnelles (y compris dans l'accès à l'eau pour les plants) aux alentours des zones de plantation, la disponibilité des semences et des outillages divers, la disponibilité en main d'œuvre conséquente pouvant être mobilisée durant tout au moins les phases de plantation, la proximité avec un axe permettant une commercialisation aisée de la production. Les systèmes de production mis en place seront spécifiquement des systèmes agroforestiers intégrant des essences à croissance rapide pour la production du bois-énergie déjà expérimentées dans la région (*Acacia auriculiformis* ou *mangium*) en association avec des cultures vivrières connues dans le milieu et bénéficiant d'un débouché commercial (manioc, arachides, maïs, haricots, etc.) sélectionnées en fonction du choix des bénéficiaires. Les plantations agroforestières seront établies suivant une approche paysagère intégrée à travers laquelle les exploitations individuelles seront gérées pour atteindre une production agricole durable, une productivité plus élevée ainsi qu'une résilience accrue (résistance à la mosaïque, adaptation à la variabilité climatique) et une disponibilité durable du bois énergie (exploitation séquentielle). Cela contribuera également à la conservation de la biodiversité, à l'amélioration du bien-être, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté grâce à des revenus accrus et diversifiés.

Le choix de systèmes agroforestiers mis à place sur un parcellaire en rotation (par exemple à raison de 1 à 1,5 hectare par an sur une période de 7 ans) se justifie par la nécessité de générer rapidement des bénéfices concrets de la réussite des plantations et par celle de générer un flux de trésorerie annuel répondant non seulement aux besoins des bénéficiaires mais participant aussi de l'exécution du plan d'affaire de la plantation. Environ 500 bénéficiaires directs²⁹ sont visés par cette intervention, principalement les petits exploitants agricoles et plus particulièrement les groupes marginalisés à l'instar des femmes (30% des bénéficiaires) et des jeunes qui dépendent de l'agriculture et du bois-énergie comme moyens de subsistance dans les districts ciblés.

La sélection des bénéficiaires sera basée sur des critères établis dans la phase de démarrage du projet visant à circonscrire les effets d'aubaine en privilégiant notamment l'expérience dans la conduite d'activités agroforestières et surtout la solidité du plan d'affaires permettant d'envisager une poursuite des plantations au-delà du terme du PROREP. Les leçons tirées de ces interventions à démarrage rapide seront documentées, diffusées et reproduites dans le cadre de la mise en œuvre d'autres projets à l'instar du projet PREFOREST-Congo.

Comme illustré au Tableau 3 ci-dessous, les plantations seront mises en place en **deux phases** : une première phase de fast-start visera l'établissement de 500 ha de plantation durant la première saison culturale couvrant globalement les deux premières années du projet, et les 2 200 ha restant seront établis durant les trois saisons culturales restantes pouvant être couvertes par les fonds du projet. La démarche du projet respecte les objectifs de superficie visés par le CAFI et s'inscrit parfaitement dans le cadre du cofinancement avec le FVC :

- Cible 100% des plantations sur le modèle d'agroforesterie Acacia - Manioc de Mampu qui est basé sur le principe d'une rotation sur 6 à 7 ans en moyenne. La synergie avec le FVC est ainsi indispensable pour obtenir des résultats solides et durables,
- Deux variantes du modèle d'agroforesterie Acacia - Manioc de Mampu sont appliquées en considérant les limites de temps du projet. La 1^{ère} vise de planter l'équivalent de 2 ans en année 1 et le reste durant les 5 saisons suivantes, tandis que la 2^{ème} vise de planter une même superficie durant 6 saisons successives,
- Permet au projet d'accompagner les bénéficiaires dans l'étape délicate d'exploitation qui peut mettre en péril la viabilité du modèle (cf. régénération après brulis),

²⁹ Selon le plan de déroulement des plantations, 734 ha seront reboisés par an sur le rythme de croisière, ce qui correspond entre 367 à 734 bénéficiaires selon les capacités de plantation individuelles estimées entre 1 et 2 ha. La moyenne de 500 bénéficiaires directs avec des emplois décents est adoptée dans le document de projet et sera actualisée au moment de leur sélection.

- Permet de réduire les risques en travaillant sur deux sites au lieu d'un seul (bénéficiaires, disponibilité des plants),
- Le retour d'expérience de la première saison de plantation sur 2 sites permettra de mieux cibler les nouvelles superficies qui doivent être atteintes durant la saison 2 et durant les années suivantes.

Ce phasage implique les choix suivants qui s'appliqueront aux activités du projet :

- La plantation en saison 1 n'implique pas la sélection préalable des bénéficiaires qui n'est pas réalisable au regard des contraintes de temps,
- La sélection des bénéficiaires est menée progressivement, sur base d'un comité local, en même temps que le développement des plans d'affaires, entre la saison 1 et la saison 2,
- Les bénéficiaires interviendront ainsi directement en saison 2 en bénéficiant du lot mis en place la première année par le projet,
- Les plantations en saison 1 sont prises en charges entièrement par le Projet, sans culture agricole intercalaire. Les cultures agricoles en Taungya débiteront dès la saison 2.

De manière pratique, il est suggéré que le phasage soit pleinement basé sur une logique de saisons de plantation et non d'années de projet. En considérant que les plantations se déroulent tout au long de la saison pluvieuse, du mois de novembre jusqu'au mois de mars de l'année suivante, la **première phase se déroulera ainsi sur les premiers 18 mois du projet** (octobre 2021 à mars 2022) pour, en particulier, couvrir :

- L'entièreté des coûts de plantation de la 1^{ère} saison (500 ha),
- La prise en charge du démarrage de la 2^{ème} saison de plantation, soit toutes les étapes devant être conduites jusqu'au second trimestre 2022, équivalent à environ ¼ des coûts de production des plants et ½ des coûts de mise en place des boisements,
- Une partie des coûts de mise en place et fonctionnement des comités, de sélection des bénéficiaires, de développement des plans d'affaires et d'accompagnement technique, équivalent à environ un tiers des coûts totaux.

Les paramètres des plantations selon les années/saisons et les sites sont détaillés à l'Annexe 8.

Tableau 3: Phasage du projet et déroulement des plantations en synergie avec FVC

Années		Superficies				Phases
PY	Années	Igné (Ha)	Ngo (Ha)	Ngo suite (Ha)	Total (Ha)	
Y1	2022	278	220		498	Phase 1 CAFI
Y2	2023	139	110	485	734	Phase 2 CAFI
Y3	2024	139	110	485	734	
Y4	2025	139	110	485	734	
Y5	2026	139	110	485	734	
Y6	2027	139	110	485	734	Consolidation par les fonds du FVC
Y7	2027	Exploitation	Exploitation	485	485	
Y8	2027	Exploitation	Exploitation	Exploitation		

CAFI	2 700
FVC	1 953
Total	4 653

Les principales activités du projet dans le cadre de ce produit sont les suivantes :

Activité 1.1.1. Sélection des bénéficiaires et transfert des droits d'accès sur les terres

A- Le projet vise l'amélioration des niveaux de vie de ces communautés, en les visant comme bénéficiaires de l'appui technique et financier du projet, par les investissements qui leur sont destinés. Les **bénéficiaires du projet** seront donc les **membres des communautés / villages établis autour des blocs visés par les plantations**²⁷. Les bénéficiaires du projet ne feront que le trajet entre les villages et les lieux de plantation. Ils ne seront pas tenus d'immigrer ou de faire des trajets sur de longues distances les obligeant à des campements provisoires.

Les membres des communautés vivent de l'agriculture de subsistance. La très grande majorité de ces membres des communautés visés sont **vulnérables**, avec de faibles niveaux de revenus (un revenu de moins de 2 USD/jour faisant partie des critères de sélection). Etant donné que les plantations agroforestières incluront des produits agricoles, leurs mises en place permettront d'améliorer leurs moyens de subsistance, et pourront même leur permettre d'avoir des revenus monétaires complémentaires par la vente des produits agricoles qui ne pourront pas être autoconsommés par les ménages eux-mêmes.

Les missions du terrain réalisées dans le cadre de l'évaluation de la faisabilité du projet ont permis d'établir une cartographie des différentes parties prenantes du projet, notamment les bénéficiaires directs potentiels au niveau des différents sites retenus²⁸. Au terme d'une première étape de sensibilisation permettant à des volontaires de se manifester, la sélection des opérateurs pour chaque campagne agroforestière se fera sur la base des critères prédéfinis dans le cadre d'un manuel d'opérations préalablement élaboré et communiqué aux populations mais également de « réservistes » pour pallier d'éventuelles défaillances. Des critères spécifiques seront appliqués pour une participation effective des populations autochtones, notamment dans les sites du projet aux environs du district de Ngo où elles sont établies, pour encourager la participation des populations autochtones dans le projet, si toutefois ces populations autochtones sont intéressées à mettre en place des plantations agroforestières à vocation énergétique.

B- Des **critères de sélection** ont été déterminés pour identifier formellement les bénéficiaires de l'appui du projet pour la mise en place des plantations agroforestières. Ces critères de sélection sont de plusieurs natures et incluent, outre les aspects purement agricoles/forestiers et économiques, des aspects de sauvegardes environnementales et sociales, les risques de corruption, etc. tels que déjà définis dans l'analyse des risques du projet, et qui sont alignés à la gestion des potentiels risques conformément aux modalités développées par la FAD et aux différentes politiques notamment celle contre la fraude et autres pratiques relevant de la corruption (voir Annexe 10), ainsi que des différentes sauvegardes prises en considération par le projet (entre autres les Sauvegardes de Cancun, les critères et indicateurs du processus REDD+ de la République du Congo). Ces risques et les moyens d'atténuation identifiés doivent être clairement mentionnés dans les plans d'affaire qui seront développés avec le logiciel RuralInvest.

A noter que, conformément aux critères de sélection, **les potentiels bénéficiaires prioritaires seront les petits exploitants, avec des revenus faibles (inférieurs à 2USD/jour), habitant à proximité des plantations**, et qui ont des difficultés à investir pour la diversification de leurs activités permettant d'améliorer leurs moyens de subsistances. Bien entendu, les aspects de genre et inclusion des jeunes

²⁷ Dans la zone de Bambou-Mingali: 14,136 personnes sur 5 villages, incluant le village d'Igné et dans la zone de Ngo: 12,458 personnes sur 6 villages, incluant le village de Ngo

²⁸ C'est le cas des six communautés villageoises Ngatséké, Elouna, Inoni, Bambou-Mingali dans le Département des Plateaux et celles d'Ombima et Vié dans les Départements du Pool. Par exemple, la communauté villageoise d'Elouna a bien accueilli le projet et les terriens de ce village, pour bien marqué leur adhésion, ont notifié à la délégation de la disponibilité des terres sécurisées du PRONAR incluant le finage villageois pour l'établissement des plantations.



seront pris en considération, d'autant plus que le projet PAJE financé par FIDA, considéré également comme un co-financement du projet PREFOREST en lien avec PROREP, vise principalement les jeunes comme étant ses bénéficiaires.

En cas de **suspicion d'accaparement des terres** observé par le comité de sélection et par l'équipe du projet, l'appui du projet sera immédiatement suspendu jusqu'à ce que la situation soit clarifiée. Dans le cas avéré d'accaparement des terres par un exploitant, le projet cessera immédiatement tout appui à l'exploitant et identifiera d'autres potentiels bénéficiaires à sa place.

C-La sélection sera réalisée par un **comité local d'identification et de suivi des plantations**²⁰. Ce comité local visera donc à la fois aux consultations préalables sur les sauvegardes sociales et environnementales, à la sélection des bénéficiaires selon les critères identifiés dont la durabilité et la rentabilité de leurs plans d'affaire, au suivi de l'engagement des parties selon les termes des accords conclus, et à la gestion des conflits. A ce titre, le comité aura un rôle de courroie de transmission et de sensibilisation entre le niveau méso des départements et le niveau local. Il sera également intégré comme éléments du dispositif de suivi-évaluation qui sera mis en œuvre par le programme au cours de l'année 1 du projet, permettant de faire ressortir les préoccupations de terrain à un niveau supérieur dont le comité de pilotage. La mobilisation de ce comité se poursuivra après le projet dans le cadre de l'appui du PREFOREST.

Ce comité sera établi par l'Unité de Gestion du Projet et composé du personnel du projet, du Sous-préfet du (ou des) district(s) où sera installée les plantations, du directeur du département de l'économie forestière (ou son représentant), du chef de stations du SNR les plus proches, des chefs de villages concernés, des représentants des bénéficiaires (groupements) et éventuellement des directeurs départementaux de l'agriculture et des affaires foncières. Ce comité sera ouvert à des observateurs dont des représentants du CAFI²⁰.

Les activités de sensibilisation et de sélection se feront de manière continue durant les trois premières années du projet et au fur et à mesure que de nouveaux sites seront identifiés mais aussi pour permettre de pallier rapidement les désistements ou défaillances. L'itinéraire technique agroforestier proposé étant une innovation en milieu local, on doit escompter que certains planteurs potentiels attendront de voir leurs voisins réaliser une première campagne avant de s'engager. Les groupements de producteurs existants disposant d'une expérience similaire seront ciblés comme des partenaires privilégiés de ces activités.

D-Les **démarches administratives et juridiques pour un accès formel aux terres** du ProNAR pour l'établissement des plantations agroforestières seront ensuite effectuées en appui aux bénéficiaires sélectionnés ayant besoin d'un accès sécurisé au foncier. Le projet appuiera les bénéficiaires sélectionnés à toutes les étapes du processus juridiques et administratifs requis dans le cadre du transfert des droits d'accès aux terres sécurisées du ProNAR²¹.

Des contrats ou conventions formelles (ex. notariées) seront signées avec les bénéficiaires du projet, définissant de manière spécifique les droits et obligations de chaque Partie et les moyens de résolution des différends. Les contrats seront donc établis entre les bénéficiaires identifiés du projet et le PRONAR, après validation de l'identification du bénéficiaire et du plan d'affaire y relatif par le

²⁰ L'analyse des organes prévus par la Loi (comités de développement villageois, comités ad hoc de reconnaissance des droits fonciers coutumiers) ou à venir dans le cadre du futur programme financé par le CAFI visant l'aménagement du territoire à travers des plans de gestion intégrés au niveau des départements conclut la nécessité de mettre en place de **comités spécifiques au projet qui seront des comités locaux d'identification et de suivi des plantations**.

²⁰ A noter que les membres de ce comité de sélection seront intégrés dans le comité technique d'orientation et de suivi qui sera mis en place dans le cadre de PREFOREST. PROREP bénéficiera ainsi de cette structure pour les orientations de ses activités et le suivi durant la mise en œuvre du PROREP et même au-delà.

²¹ Le projet priorisera l'accompagnement des bénéficiaires avec une certaine expérience de mise en œuvre pour pouvoir lancer rapidement la mise en place des plantations à travers les ONG nationales comme le CAGDF (Cercle d'Appui pour la Gestion Durable des Forêts), EDIC (Environnement – Développement des Initiatives Communautaires) ou encore CTH (Congolaise Terre des Hommes) et ADECOR qui ont déjà réalisé des activités similaires sera évaluée au début de la mise en œuvre du projet.

comité local de sélection et de suivi. Les contrats seront signés par le PRONAR, les bénéficiaires, avec ampliation et certification par le district ou les autorités locales plus adéquates selon les zones, et la FAO, représentant l'entité qui met à disposition les fonds d'investissement. Des exemples de ces contrats existent déjà, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de développement local en périphérie de la réserve naturelle des Gorilles de la Lésio-Louna (PROFADELL) notamment dans le village Itaba, district de Ngabé, département du Pool. Le projet PROREP et plus largement le projet PREFOREST va dupliquer et utiliser ce système de contractualisation pour la sécurisation du foncier des bénéficiaires du projet.

Phase 1 :

Mise en place des comités de sélection dans les deux sites ; définition des critères de sélection des bénéficiaires, adaptation des itinéraires techniques et identification des modalités de transfert des droits d'accès ; sélection des bénéficiaires pour l'ensemble des superficies à reboiser et conclusion des engagements entre les parties.

Phase 2 :

Animation des comités de sélection dans les deux sites afin de mener un suivi-évaluation des activités et du respect des engagements entre les parties, incluant les autres fonctions des comités (sauvegardes, gestion des conflits, genre).

Activité 1.1.2. Elaboration des plans d'affaire durables pour le déploiement des plantations

Il s'agit concrètement d'accompagner les bénéficiaires dans l'élaboration de leur plan d'affaires pour la mise en œuvre effective du système agroforestier jusqu'à son terme. Ceci implique notamment de fixer avec le bénéficiaire la surface mise en valeur chaque année et les associations culturales à partir d'une évaluation de la rentabilité interne du projet. L'élaboration du plan d'affaire permettra d'évaluer les besoins et les formes de cofinancement par le projet et conduira à définir un cahier des charges pour une mise en œuvre effective du plan d'affaire. Les appuis seront composés :

- De mise à disposition d'intrants agricoles, tels que les semences améliorées, les engrais organiques et de divers outillages/appareillages pour l'établissement et l'exploitation des plantations,
- De formations, notamment en techniques améliorées en matière d'agroforesterie, fertilisation et gestion des sols, etc.,
- De fonds pour l'investissement initial couvrant une partie des coûts de main d'œuvre pour les différentes étapes de la mise en place et de l'entretien des plantations (dessouchage, défrichage, sarclage, entretien des pare-feux).

Il s'agira enfin de définir un calendrier d'exploitation d'au moins un an au-delà de la durée du projet et comprenant un plan d'accompagnement par le projet sur la durée de vie du projet. L'appui à l'élaboration des plans d'affaire durables se fera de manière continue pendant les trois premières années de mise en œuvre du projet et de façon parallèle à la sélection des bénéficiaires et à la sécurisation de nouvelles de nouvelles terres, le cas échéant.

La rentabilité et la viabilité financière des initiatives des bénéficiaires sont des facteurs importants pour recevoir un soutien technique et financier du projet couvrant les premiers investissements pour l'établissement des plantations³². Le projet couvrira entre 50 et 80% du coût initial d'investissement des groupes de petits exploitants ou des particuliers. Pour les peuples autochtones (généralement la partie la plus pauvre de la population congolaise), en cas de demande, le projet couvrira 100% de l'investissement.

³² Les plans d'affaire développés dans le cadre du présent projet pourraient être utilisés par les bénéficiaires dans le futur pour demander des fonds provenant des micro-crédits.

Le projet prendra soin de ne pas viser des grandes plantations avec de larges superficies et avec de grands promoteurs pour éviter un transfert de population d'un village / ville à un autre, et donc limiter les migrations qui seront induites par le projet. C'est pour cette raison que **les superficies qui seront octroyées prennent en considération les capacités en main d'œuvre des ménages** qui seront identifiés comme bénéficiaires.

Des **recrutements temporaires** peuvent être faites par les ménages durant les périodes de pic de travail mais la quantité de ces mains d'œuvre est marginale au regard de la moyenne de la superficie visée par chaque ménage. Le nombre de population aux alentours des blocs de plantation est estimé comme suffisant pour pouvoir couvrir les besoins locaux en mains d'œuvre (voir le nombre de population dans les villages aux alentours des blocs, dans l'Activité 1.1.3 ci-dessus). Toutefois, le ménage, à travers le projet, est plus susceptible de recourir à des locations de machines agricoles / tracteurs pour les grosses opérations culturales (dessouchage, labour) qu'à des recrutements abondants de main d'œuvre pour de tels types d'opérations. Le maximum de demande en main d'œuvre est observé durant la période de plantation / repiquage. Pour la première année de plantation, 50 travailleurs journaliers seront mobilisés durant 40 jours pour pouvoir planter les 500 ha prévus. Durant les années suivantes, avec les identifications des bénéficiaires déjà bien réalisées, les demandes sont réduites étant donné la valorisation des forces de travail disponibles au sein de chaque ménage. Ces forces de travail mises à contribution par les ménages, une fois quantifiées, seront considérées comme la participation des ménages dans les investissements nécessaires à l'établissement des plantations agroforestières. Les périodes de plantation/récolte des acacias et des autres cultures agricoles prévues dans le système agroforestier ne coïncidant pas, un conflit entre la production de bois énergie et la production agricole des ménages n'est ainsi pas à craindre.

Phase 1 :

Co-construction des plans d'affaires type avec un échantillon restreint de bénéficiaires (représentatif des différents profils de la zone) puis présentation des plans d'affaires à l'ensemble des bénéficiaires comme support de communication et de formation sur les caractéristiques et la rentabilité du modèle agroforestier.

Phase 2 :

Consolidation progressive des plans d'affaires aux étapes clés jusqu'au terme du projet (en particulier production agricoles), et au-delà jusqu'au terme du cofinancement du PREFOREST afin de pouvoir inclure la phase d'exploitation des arbres et régénération des parcelles.

Activité 1.1.3. Etablissement et suivi des plantations agroforestières

Une fois les plans d'affaire élaborés, à travers le GRET principalement et des associations locales à identifier³³, le projet mettra à disposition de chaque bénéficiaire l'appui technique, logistique et financier requis. Un élément stratégique de l'appui du projet sera la formation des formateurs, parmi lesquels les chefs de secteurs agricoles au niveau des sites du projet feront partie, et qui auront ensuite pour mission de former les bénéficiaires aux techniques améliorées pour l'établissement des plantations. Cette approche favorisera le transfert de connaissances et l'appropriation des interventions du projet au niveau des institutions gouvernementales et des organisations de producteurs en vue d'assurer leur durabilité. Le volet formation combinera à la fois des formations théoriques et des enseignements pratiques sur le terrain. La formation pratique se fera suivant l'approche Champs-Ecoles-Paysans (CEP)³⁴ qui présente un plus fort potentiel d'adoption et la

³³ Ces potentielles organisations bénéficieront aussi de Protocole d'Accord avec la FAO pour la mise à disposition des fonds.

³⁴ L'approche conventionnelle de formation de paysans a été jusqu'à récemment l'organisation des journées de visites au champ pendant lesquelles les paysans sont mis en contact avec les démonstrations de nouvelles technologies. Le problème avec ce type de formation est que les paysans sont des participants passifs. Ils écoutent les conseils donnés par les agents

réplication par les participants. Les bénéficiaires seront organisés en groupes en fonction itinéraires techniques spécifiques sélectionnés, ainsi que d'autres paramètres socio-culturels tels que le niveau d'alphabétisation, le genre, la proximité sociale (ex. sessions de formation séparées avec les populations autochtones en vue de garantir leur participation effective), etc. Un programme de formation spécifique aux besoins et aux contraintes de chaque groupe pourra être développé et mis en œuvre³⁵. Des éléments de Conseil à l'Exploitation Familiale pourront être aussi déployés pour assurer le suivi de la mise en œuvre des plans d'affaires.

A la suite de la formation initiale, les bénéficiaires seront dotés d'éléments d'appui conformément aux besoins spécifiques, tel qu'indiqué dans leur plan d'accompagnement respectif, notamment les kits agricoles pour l'établissement des plantations proprement dites. Les acteurs publics (ex. SNR, ProNAR, services agricoles), et privés le cas échéant, seront particulièrement mobilisés dans les formations à octroyer, la conception des kits agricoles et pour l'approvisionnement des bénéficiaires avec des plants/plantules de qualité, des semences améliorées et autres intrants quantités nécessaires et dans les temps prescrits par le calendrier agricole pour ne pas compromettre aux objectifs.

Les animateurs³⁶ – techniciens agricoles – assureront le suivi-évaluation des plantations et apporteront un appui-conseil aux bénéficiaires pour l'entretien des parcelles (respect des écartements, sarclage autour des plantules, suivi de la croissance). Ils seront un maillon essentiel du dispositif de suivi évaluation, à la fois pour détecter à temps des difficultés et apporter les ajustements nécessaires mais aussi pour animer un dispositif qui sera autant que possible participatif pour faciliter la résolution des problèmes et les échanges d'expérience. Les données remontées à l'UGP, incluant les localisations géographiques des systèmes agroforestiers mis en place, seront consolidées par le responsable du suivi-évaluation du projet et mis à la disposition du SYNA-MNV pour renforcer le suivi au niveau national.

La FAO a appuyé dans ses projets antérieurs le développement de 80 ha de parc à bois destinés à approvisionner en boutures de manioc les zones des plantations agroforestières. Ce parc à bois a une potentialité qui est telle qu'il pourrait approvisionner les sites de Ngo et Bambou Mingali facilement en boutures de manioc de qualité.

Le projet visera à établir 2 700 ha de plantations agroforestières à des fins énergétiques pour le bassin d'approvisionnement de Brazzaville. Les systèmes agroforestiers établis seront fonction du type de couverture végétale dans les sites retenus et des préférences comme des capacités des bénéficiaires (reflétés par les plans d'affaires). Le système agroforestier du type Mampu³⁷ associant production

de vulgarisation et les agents des usines de produits chimiques, mais ne participent pas au processus d'adaptation de la technologie. Le résultat est que, les paysans continuent d'utiliser les méthodes traditionnelles, et ne sont pas encouragés à essayer les nouvelles technologies. Le CEP fournit aux paysans l'opportunité de tester les alternatives et de les améliorer par l'introduction de nouveaux éléments. Des superficies divisées entre plusieurs paysans est utilisé pour tester les alternatives. Le résultat principal de la formation est que les paysans adoptent volontairement les nouvelles alternatives et les réalisent sur leurs parcelles au champ. Pour plus d'information, voir <http://www.fao.org/farmer-field-schools/home/fr/>
La FAO a développé dans ses activités antérieures des CEP dans les départements du Pool, Plateaux, Bouenza, Kouilou. Ces CEP peuvent être utilisés comme modèles pour le partage des bonnes pratiques sur la production du manioc et sur d'autres cultures.

³⁵ Des outils de formation seront développés en valorisant les expériences de la FAO pour la mise en place des CEP, et mis à disposition des bénéficiaires.

³⁶ Pour une meilleure appropriation et un renforcement des services techniques de l'Etat, une partie de ces animateurs seront issus des services étatiques et seront identifiés en fonction de leurs expertises respectives.

³⁷ Mampu représente une exploitation agricole durable d'environ 8.000 hectares à environ 140 km de Kinshasa, en République Démocratique du Congo (RDC). L'exploitation est répartie en parcelles de 25 hectares et exploitées par plus de 300 familles issues d'horizons humbles divers et formées à cette fin. Cette exploitation repose sur une technique agroforestière innovante qui associe la culture de produits vivriers avec celle de l'acacia (*Acacia auriculiformis*). Cette approche permet, notamment, de préserver la fertilité des sols sans avoir besoin de recourir à un labour mécanique et d'offrir une plateforme à partir de laquelle une production durable de charbon de bois, de maïs et de manioc peut être extraite.



agricole (ex. manioc, arachide, etc.) et de bois-énergie à croissance rapide, dont l'*Acacia auriculiformis* sur un même espace mais séquentiellement dans le temps, et particulièrement adéquat pour ce type d'écosystème, sera valorisé.

De manière générale, les plantations seront établies en deux phases distinctes : Phase 1 : lancement rapide des plantations, visant l'établissement de 500 ha durant la première saison culturale ; Phase 2 : déploiement des 2 200 ha de plantation sur les trois saisons culturales restantes du projet.

Comme évoqué dans la description du Produit 1.1., de manière pratique, en considérant que les plantations se déroulent tout au long de la saison pluvieuse, du mois de novembre jusqu'au mois de mars de l'année suivante, la première phase se déroulera sur les premiers 18 mois du projet (octobre 2021 à mars 2022) pour en particulier couvrir :

- L'entièreté des coûts de production des plants et de plantation de la 1ère saison (500 ha)
- La prise en charge du démarrage de la 2ème saison de plantation (734 ha), c'est-à-dire toutes les étapes devant être conduites jusqu'au second trimestre 2022, équivalent à environ ¾ des coûts de production des plants (achat des intrants, semis et préparation es repiquage) et ½ des coûts de mise en place des boisements (préparation des terrains)

En saison 1, la moitié des plants proviendra des pépinières de la société SPF2B, ce qui permettra l'opérationnalisation progressive des pépinières du SNR qui interviendront à plein régime dès la saison suivante :

- Pour les plantations dans le district d'Igné, en première année, 50% des plants seront approvisionnés par la pépinière de SPF2B du site Dieu le Veut et 50% le seront par la pépinière du SNR de Kintele. A compter de la saison 2, 100% des plants proviendront de la pépinière du SNR de Kintele,
- Pour les plantations dans le district de Ngo, pour la première saison, 50% des plants seront approvisionnés par la pépinières du ProNAR/SPF2B du site Ombima et 50% le seront par la pépinière du SNR de Mbouambe Lefini. A compter de la saison 2, 100% des plants proviendront de la pépinière du SNR de Mbouambe Lefini. Bien que la pépinière d'Ombima soit plus proche, elle connaît un problème d'approvisionnement en eau située à plusieurs kilomètres. De son côté, la pépinière de Mbouambe Lefini est située au bord d'un cours d'eau au débit constant et offre un bon potentiel d'extension.

Les paramètres techniques et financiers des plantations selon les années et les sites sont détaillées à l'[Annexe 8](#).

Phase 1 :

L'hypothèse 'fast start' du CAFI repose sur l'existence d'un niveau de maturité dans la mise en œuvre de plantation agroforestières à vocation énergétique que l'on ne trouve pas encore ou très rarement, ni du côté des opérateurs ni du côté des bénéficiaires ce qui fait que le projet prévoit une mise en route plus lente mais nécessaire afin de mettre en place toutes les conditions requises avant les plantations. Le seul opérateur actif à une échelle similaire à celle du projet (SPF2B) a connu aussi une mise en route plus lente que ses prévisions avant d'atteindre une vitesse de croisière. Les campagnes agricoles suivantes verront par la suite l'intervention d'acteurs dont les capacités opérationnelles pourront être progressivement renforcées par le projet.

La première campagne agricole³⁸ sera une année d'apprentissage dans la collaboration avec les opérateurs publics et privés déjà identifiés pour la fourniture des plants aussi bien que pour la préparation des terrains.

³⁸ A noter que dans le cadre de la mise en œuvre du projet, étant donné qu'une campagne agricole se prépare à partir d'Avril, le projet ne pourra couvrir en total que 4 campagnes.



L'objectif de plantation établies fixé à la première campagne agricole est de 500 ha répartis sur 2 blocs dans le district d'Igné et de Ngo afin de pouvoir atténuer les risques liés à la sélection des bénéficiaires intéressés et à la production suffisante des plants en pépinière.

L'itinéraire technique étant nouveau pour certains bénéficiaires, le projet ne travaillera la première saison qu'avec les producteurs les plus motivés. Le projet table sur l'hypothèse que le succès des premiers bénéficiaires fera naître des vocations sur les autres producteurs.

Phase 2 :

Lors de la seconde phase, de nouvelles superficies s'ajoutent à celles débutées précédemment sur le site de Ngo dans les plateaux. Les plantations seront ainsi programmées sur une base de 734 ha par an sur les 3 saisons restantes afin d'atteindre la totalité des 2 700 ha attendu au total.

C'est à compter de la seconde phase que débiteront, une fois les bénéficiaires sélectionnés à la phase 1, les cultures agricoles sous forme de Taungya durant les 2 premières années de plantation d'arbres.

Activité 1.1.4. Déploiement d'un Plan de communication et de visibilité

Un Plan de communication et visibilité provisoire élaboré et présenté en Annexe 2 sera davantage peaufiné au démarrage du projet et couvrira toutes les activités du projet. Dans l'ensemble, cinq principaux objectifs de communication et de visibilité seront poursuivis ciblant particulièrement les décideurs politiques, les communautés, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers et se déclinant comme suit : (i) Sensibiliser sur les impacts négatifs des pratiques non-durables de prélèvement et consommation de bois énergie ; (ii) Sensibiliser sur l'impact positif de l'adoption des pratiques durables de prélèvements et consommation de bois énergie sur l'environnement et le bien-être des populations ; (iii) Faciliter l'intégration des bonnes pratiques dans les politiques/stratégies et processus de budgétisation ; (iv) Sensibiliser sur l'appui technique et financier du CAFI, notamment la Lettre d'Intention, les interventions du projet et leur impact ; (v) Faciliter un changement vers l'adoption des pratiques durables de prélèvements et consommation du bois énergie. Pour ce faire, plusieurs outils de communication ont été identifiés (voir Annexe 2) et seront utilisés et modulés en fonction du contexte spécifique et du public ciblé. Des ajustements de ce plan de communication sont néanmoins encore prévus lors de la mise en œuvre du projet, afin que ledit plan de communication soit vraiment aligné avec le contexte local et les besoins des différents groupes cibles.

3. Gouvernance du projet

Gestion opérationnelle

Comme pour l'ensemble de ses projets/programmes au Congo, le présent projet sera exécuté et géré de façon directe par la FAO. Il sera mis en œuvre en collaboration avec son partenaire GRET. La FAO sera ainsi responsable de la gestion administrative, technique et financière de l'ensemble du programme.

La FAO mettra à la disposition de ses partenaires des fonds nécessaires pour le développement des activités du projet à travers des protocoles d'accord (selon le MS 507).

A titre d'information, l'[Annexe 6](#) présente les modalités de mise en œuvre utilisées par la FAO.

Comité de Pilotage



Un Comité de Pilotage (CoPil) sera mis en place pour assurer la coordination opérationnelle du projet et servir d'interface de planification et de suivi entre le Gouvernement et la FAO. Il fournira des orientations stratégiques quant à la mise en œuvre du projet.

Le CoPil sera présidé par le Ministre de l'Economie Forestière (MEF) représenté par le Directeur Général de l'Economie Forestière ou le Directeur de Cabinet du MEF et co-présidé par le Représentant de la FAO au Congo, ou leurs représentants. Le CoPil sera complété par d'autres institutions / organisations pertinentes sur la base de leurs attributions dans le cadre de la mise en œuvre de la Lettre d'Intention du CAFI. Il s'agit notamment des représentants des ministères suivants : Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo ; Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) ; Ministère des Affaires Foncières et du Domaine Public ; Ministère de l'Aménagement, de l'Équipement du Territoire et des Grands Travaux ; GRET ; Société civile et Secteur privé. Des représentants d'autres ministères, le Secrétariat CAFI, des organisations de la société civile, des partenaires techniques et financiers internationaux pourront également être invités en qualité d'observateurs actifs, avec pour objectif de renforcer la qualité du travail. La constitution du CoPil de PROREP est conforme et cohérente avec la structure du comité en charge de la mise en œuvre de la Lettre d'Intention entre le Congo et CAFI (décret n° 2020-171 du 23 Juin 2020), et les membres du COPIIL de PROREP sont tous des membres de comité. Le CoPil se réunira annuellement, principalement pour approuver les plans de travail et les budgets annuels, et autant de fois que cela est nécessaire, à la demande d'un de ses co-présidents. Des réunions plus fréquentes seront encouragées en début du projet afin de s'assurer de la mise en œuvre harmonieuse et effective des activités.

Les principaux rôles du CoPil sont la coordination institutionnelle et l'orientation stratégique du projet. Ses rôles spécifiques comprendront :

- Approbation des plans de travail et budgets annuels ;
- Examen et adoption des rapports annuels de progrès ;
- Assurance de l'harmonisation du projet avec les priorités nationales du Congo ;
- Recommandation des arrangements institutionnels et opérationnels de mise en œuvre, et révision si nécessaire ;
- Identification des solutions aux problèmes pouvant éventuellement se poser dans le cadre de la mise en œuvre de la mise en œuvre du projet ;
- Adoption d'accords ou décisions pour améliorer la mise en œuvre et l'impact du projet.

Le comité de pilotage et l'identification de ses membres feront l'objet d'une note officielle.

Unité de Gestion du Projet

Pour accompagner la mise en œuvre du projet, le Ministère de l'Economie Forestière désignera un Coordonnateur National qui sera chargé, en collaboration avec le CTP de la coordination, de la mise en œuvre des activités du projet et des relations avec les autres entités gouvernementales concernées par le projet.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) sera composée d'experts de la FAO et du GRET, et sera sous la responsabilité du Coordonnateur National et d'un Coordonnateur de projet (Conseiller Technique Principal – CTP) recruté par la FAO. Elle sera abritée au sein du MEF avec pour mission d'assurer la gestion quotidienne et la coordination harmonieuse des différentes interventions des partenaires du projet. L'UGP sera chargé de la passation des marchés, de la supervision des activités de différents prestataires de service (ex. gouvernement, ONG, acteurs privés), ainsi que des activités de suivi-évaluation et rendra compte au Comité de Pilotage (CoPil), à la FAO et au Secrétariat permanent du CAFI. L'UGP travaillera en étroite collaboration avec divers ministères et agences gouvernementales, qui ont un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre de certaines activités du projet. L'UGP sera dirigée conjointement par un le Coordonnateur national désigné par le MEF et le Coordonnateur de Projet,



personnel de la FAO, qui auront une vue d'ensemble du projet et qui feront le lien et la coordination avec les autres initiatives financées par CAFI. Le projet sera mis en œuvre au jour le jour par l'équipe de projet sous la supervision directe du l'Ordonnateur du budget (BH pour *Budget Holder*) et la supervision technique du CTP. Ce dernier veillera au respect des standards techniques de la FAO, le BH sera responsable des fonds et du budget du projet. L'UGP sera soutenue dans ses tâches quotidiennes par une équipe d'appui stratégique et opérationnel comprenant le Représentant de la FAO au Congo (Ordonnateur du Budget et chef de l'équipe), l'expert technique désigné par l'Organisation pour l'appui technique au projet en poste au niveau du service des forêts à Rome, et le fonctionnaire chargé d'assurer la liaison avec le donateur quant à la gestion des fonds mis à disposition par le donateur mais aussi s'assurer du respect des engagements contractuels.

La partie Gouvernementale prendra toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'implication de ses services déconcentrés et décentralisés dans l'exécution du projet et notamment les missions de terrain. Le MEF s'assurera que le personnel de la FAO et du GRET obtienne tout l'appui nécessaire pour bien mener leur mission

Chaque entité gouvernementale (ex. MAEP, MAFDP, etc.) désignera un Point Focal de projet pour appuyer techniquement (dont pour les formations, la sensibilisation, le partage d'information, etc.) et suivre la mise en œuvre effective des activités du projet par rapport à leurs domaines de compétence. Des agents de ces services techniques sont aussi mobilisés pour appuyer techniquement la mise en œuvre du projet, en faisant partie de l'UGP. L'UGP se réunira chaque semaine ou plus souvent si nécessaire, pour suivre les activités du projet. Le personnel de l'UGP comprendra des experts recrutés de tous les partenaires de mise en œuvre du projet, qui travailleront en étroite collaboration avec les experts gouvernementaux mis à la disposition du projet. Un dialogue régulier avec les organes nationaux de gouvernance en collaboration avec CAFI (ex. Comité interministériel) sera facilité par l'UGP afin de s'assurer que les objectifs, le résultat attendu, les activités et les plans de travail sont mises en œuvre de façon harmonieuse avec les autres interventions parallèles liées à la Lettre d'intention avec CAFI et/ou mises en œuvre par d'autres partenaires dans le cadre du Plan d'Investissement REDD+, afin de renforcer les synergies et éviter les chevauchements.

Les appuis techniques qui seront octroyés aux bénéficiaires tout au long du projet seront faits conjointement par la FAO et tous ses partenaires techniques (déjà identifiés et à identifier) en fonction des expertises présentes au sein de toutes ces institutions (que cela soit du côté de la FAO, GRET ou des agences partenaires dont le ministère de l'économie forestière, le ministère de l'agriculture, le ministère de l'environnement, et autres partenaires). Pour cela, les agents de ces institutions, y compris du SNR et du ProNAR, seront mobilisés et feront partie intégrante de l'UGP afin de pouvoir renforcer les capacités des bénéficiaires du projet.

4. Transparence fiduciaire

Le programme appliquera les normes, standards et procédures de gestion administrative et financière de la FAO.

La procédure d'achat de Biens, Travaux et Services se fait sur la base de Manuel Section 502 qui établit les principes et procédures applicables à tous les achats au nom de l'Organisation. Le Manuel Section 502 fournit le cadre juridique à travers lequel les activités d'achat seront menées conformément aux politiques organisationnelles, y compris la planification des achats et l'identification des fournisseurs.

Le Manuel Section 507 de la FAO établit les principes et les règles qui régissent l'utilisation des Protocoles d'Accord (LoA) par la FAO pour l'acquisition en temps opportun de services auprès des entités éligibles de manière transparente et impartiale, en tenant compte de l'économie et de l'efficacité pour parvenir à une combinaison optimale coûts et bénéfices sur toutes les opérations (« meilleur rapport qualité-prix ») – voir Annexe 6.



5. Capacités et expérience de l'agence de mise en œuvre

5.1. Capacité de la FAO au Congo et expérience

La FAO dispose de plus de quarante années d'expérience dans la mise en œuvre effective des projets/programmes de développement au Congo et de plus de 75 années d'expérience au niveau global. L'assistance de la FAO au Congo est définie par le Cadre de Programmation Pays (CPP) aligné sur le Plan National de Développement (PND) du Congo et articulé autour des trois axes prioritaires suivants : (i) La modernisation de la petite agriculture, de l'élevage et de l'aquaculture ; (ii) L'appui au développement durable et à la lutte contre les effets des changements climatiques ; et (iii) Le renforcement des capacités des organisations de la société civile et des producteurs agricoles. En février 2020, la Représentation comptait 23 personnels dont 6 pour la gestion et 17 pour la programmation. Le portfolio propre du bureau de la Représentation de la FAO au Congo est estimé à 8 Millions USD en décembre 2020, n'incluant pas les appuis directs reçus par le Bureau Régional de la FAO en Afrique et le Siège, dont l'appui du Programme ONU-REDD, la mise en œuvre du Projet. Le projet PREFOREST (pour un montant total de 29 M USD) vient d'être approuvé par le FVC et sa mise en œuvre est prévue à partir de la fin de l'année 2021. Le projet Renforcement du Système National de Surveillance des Forêts et la mise à jour du Niveau d'Emission de Référence des Forêts (SYNA-MNV), d'un montant de 2 millions USD, devant être mis en œuvre en 2 ans, a également été approuvé par le conseil d'administration du CAFI et dont l'opérationnalisation est imminente. Le bureau pays travaille en partenariat depuis plusieurs années avec le Gouvernement du Congo au développement des programmes et à la mise en œuvre de politiques stratégiques du pays, dont le programme ONU-REDD en partenariat avec le MEF et le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo.

Au cours de ces dernières années, la FAO a démontré un niveau d'expertise et d'expérience important dans la mise en œuvre des interventions similaires au Congo. Par exemple, la coopération autour du CPP a permis l'institutionnalisation du concept Champs Écoles Paysans dans 12 sous-préfectures et le renforcement des capacités techniques de 282 producteurs avec pour résultat l'augmentation des rendements agricoles. De manière similaire, le projet de gestion intégrée des mangroves a permis l'élaboration et l'adoption de la stratégie nationale de gestion des écosystèmes de mangroves et des forêts côtières, d'un plan d'action pour la ville de Pointe Noire et des plans d'action communautaire pour la gestion durable des écosystèmes de mangroves et des forêts côtières, ainsi que de l'élaboration du dossier de demande d'inscription sur la liste des sites RAMSAR du bassin inférieur du Kouilou. Dans ce registre il convient particulièrement de noter l'approbation du projet PREFOREST-Congo au niveau du FVC pour un montant de subvention d'environ 29 millions USD, et dont l'opérationnalisation est imminente, et qui permettra d'établir 11 800 ha de plantations agroforestières et forestières notamment pour l'approvisionnement des villes de Brazzaville et Pointe Noire en bois-énergie. Le projet PREFOREST Congo est complémentaire avec l'Axe prioritaire 4 du CAFI et le montant du présent projet est considéré comme un cofinancement du projet PREFOREST.

La FAO a également des expériences reconnues en matière de REDD+ et de changement climatique au Congo et dans le Bassin du Congo, à travers la mise en œuvre des Programmes Nationaux ONU-REDD au Congo et en RDC, la gestion du projet de préparation du Fonds Vert pour le Climat (GCF Readiness - *Support to Congo's readiness for the Green Climate Fund in the land use and forestry sector*), l'évaluation des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts en Afrique Centrale financée par le CAFI, et le développement progressif du mécanisme de la restauration forestière et du paysage dans le cadre du changement climatique (voir <http://www.fao.org/in-action/forest-landscape-restoration-mechanism/fr/>).

La FAO a aussi une expérience internationale en matière de mise en place de plantations agroforestières et forestières notamment les interventions suivantes :



- Renforcement des capacités du Cameroun pour une résilience et une atténuation accrues grâce à l'agroforesterie, 2020-2022 ;
- Amélioration des moyens d'existence ruraux et de la productivité agricole grâce au développement de l'agroforesterie à Maurice, 2019-2021 ;
- Production agroforestière durable dans les zones arides pour la sécurité alimentaire et la résilience au changement climatique (Projet régional, Afrique), 2018-2020 ;
- Récupération de l'environnement et des moyens de subsistance des petits exploitants affectés par l'exploitation minière illégale et amélioration de la résilience climatique et de la sécurité alimentaire grâce à une production durable de cacao avec une agroforesterie successive et diversifiée au Ghana, 2019-2020.

Les travaux et expériences de la FAO en matière de bois énergie sont détaillées sur le lien suivant : <http://www.fao.org/forestry/energy/en/>. Par ailleurs, une liste des projets forestiers et agroforestiers mis en œuvre par la FAO dans différentes régions du monde est disponible à travers le lien suivant : <http://www.fao.org/forestry/agroforestry/90030/en/>.

5.2. Expérience des partenaires du projet

Pour la mise en œuvre de PROREP, la FAO va s'associer à plusieurs partenaires internationaux, nationaux et locaux justifiant d'une expertise avérée dans la mise en œuvre des activités similaires à celles du Projet. GRET a été identifié par CAFI pour être le partenaire principal de mise en œuvre du PROREP.

• GRET

GRET est présent au Congo depuis 2002 et a mis en place pas moins de cinq projets dans le pays dans les domaines suivants : citoyenneté ; eau potable, assainissement et déchets ; microfinance et insertion professionnelle ; villes et décentralisation. Entre autres, GRET a mis en place des outils d'accompagnement des populations et des organisations à base communautaire, à l'instar du guide de l'animateur social, et il met l'accompagnement social au centre de ces interventions. GRET a ensuite accompagné les prestations d'ingénierie sociale dévolues à une dizaine d'ONG congolaises dans différentes localités (Brazzaville, Pointe-Noire, Ouesso, Dolisie et Nkayi). Particulièrement en RDC, GRET dans le cadre du projet AFODEK a mis en place à partir de 2012 avec Nature+ et des partenaires locaux un périmètre agroforestier de 2 000 ha à proximité de la ville de Lubumbashi, aujourd'hui sous la gestion d'une faïtière d'associations de producteurs agroforestiers (133 familles) dont il poursuit l'accompagnement pour assurer la consolidation de la gouvernance associative, des capacités de pilotage des activités, des itinéraires techniques vivriers et du modèle économique agroforestier, mais aussi introduire des techniques de carbonisation améliorées en prévision de l'exploitation des premiers arbres en 2021 (projet APHK). Il mobilise dans ses interventions des dispositifs du type Champ Ecole Paysans (CEP) et Conseil à l'Exploitation Familiale (CEF). A partir de son expérience au Bas-Congo, il a publié en 2015 un guide pratique « Pratiques agroécologiques et agroforestières en zone tropicale humide ».

5.3. Rôles, responsabilités et approche de collaboration entre les institutions de mise en œuvre

Le projet sera mis en œuvre par la FAO en partenariat avec GRET principalement. FAO est ultimement responsable de l'atteinte des résultats du projet, qui le mettra en œuvre de « façon directe ». La FAO déploiera les moyens nécessaires pour l'atteinte des résultats y compris la mobilisation de ses propres




experts. La FAO travaillera étroitement en collaboration avec des partenaires pour l'atteinte des résultats, à travers les moyens que ces partenaires déploieront également.

Les interventions de chaque partenaire ont été identifiées en fonction à la fois de leurs expertises mais également de leurs zones d'intervention privilégiées. Plusieurs réunions d'échanges et des missions de terrain ont été préalablement effectuées et un contact permanent s'est par la suite instauré lors du développement du document de projet.

Le tableau suivant présente les rôles et responsabilités des différents partenaires.

Tableau 4: Rôles et responsabilités des partenaires

Partenaires	Rôles
FAO	Coordination générale du projet et gestion des aspects institutionnels Etablissement des plantations à vocation énergétique Appui à l'accès aux marchés Suivi évaluation
GRET	Etablissement des plantations à vocation énergétique
FAO / GRET (commun)	Intégration du volet genre Suivi et atténuation des risques
Autres potentiels fournisseurs de service	A identifier selon les règles MS 507 de la FAO

Les personnels qui seront recrutés par ces institutions partenaires feront partie intégrante de l'équipe de l'UGP car seront impliqués dans la mise en œuvre des activités et l'atteinte des objectifs du projet. Les expertises octroyées par chaque institution seront en fonction des expertises qu'elles pourront donner, et seront coordonnées à travers l'UGP.

Sur les aspects particuliers de mise en place des plantations agroforestières du projet, les actions suivantes seront entreprises en collaboration entre FAO et GRET

- Assistance technique à l'identification des sites et des bénéficiaires du projet,
- Assistance technique à l'élaboration et à la sélection des plans d'affaires,
- Formation sur les systèmes agroforestiers à mettre en place.

En plus des éléments mentionnés ci-dessus, la FAO sera chargée de faire les actions suivantes :

- L'acquisition de tous les matériels et des semences relève de la responsabilité de la FAO se fera selon les règles relatives aux achats et acquisitions et les principes qui les régulent (selon les procédures énoncées dans le MS 502),
- Assistance technique à la sécurisation du foncier et à l'établissement des accords entre les bénéficiaires et le ProNAR pour la mise à disposition des terres,
- Assurance qualité des travaux qui seront menés par tous les partenaires du projet,
- Assistance technique pour l'identification des marchés et l'établissement des contrats d'achats des produits agricoles qui seront issus des systèmes agroforestiers.

GRET interviendra aussi dans les actions spécifiques suivantes du projet :

- Appui à l'élaboration et à la délimitation du parcellaire des lots qui seront progressivement mis en valeur par campagnes agroforestières successives,
- Planification des campagnes agroforestière,
- Elaboration de termes de références / plans de passation de marchés pour la mobilisation des

fournisseurs de services (dessouchage et labour mécanisé des parcelles, production des plants, intrants) et la mobilisation des équipements,

- Exécution de la campagne : organisation de la logistique pour la distribution des intrants conformément au plan de la campagne,
- Mobilisation et encadrement des bénéficiaires dans la préparation des parcelles, la mise en place des plantules (respect de l'itinéraire technique), l'entretien des parcelles et des pares-feux.

D'autres fournisseurs de services (institutions du gouvernement dont ProNAR, SNR, la Direction Générale de l'Agriculture et secteur privé) appuieront le projet pour les activités suivantes :

- La production et la fourniture des plants, provenant des pépinières, destinés à être plantés dans les systèmes agroforestiers,
- La mise en œuvre de certaines opérations précises dans les itinéraires techniques nécessitant des expertises et des potentialités bien déterminés,
- Appui aux formations diverses (encadrement pour l'établissement des plans d'affaire, agroforesterie, renforcement de capacité des associations/groupements, etc.).

Pour cela, outre les formations qui seront effectuées en partenariat avec ces institutions, quatre agents/techniciens de MEF et de MAEP seront mobilisés en tant qu'animateurs et formateurs durant la durée totale de mise en œuvre du projet.

Toutes les parties prenantes en présence dans la mise en œuvre du projet contribueront à la sensibilisation des communautés et la communication sur les résultats / leçons apprises du projet (mise en œuvre du plan de communication).

Les moyens financiers du projet seront transférés vers les partenaires (déjà identifiés dont GRET²⁰ et d'autres à identifier) à travers des Protocoles d'Accord et selon le manuel de procédure MS 507 de la FAO. Les partenaires seront ainsi responsables de l'atteinte des résultats mentionnés dans ces Protocoles d'Accord. En cas de résultats insatisfaisants, la FAO pourra résilier ces accords si les partenaires n'atteignent pas les objectifs ciblés dans les délais et proportions imparties ; le cas échéant, la FAO se réserve le droit de trouver une solution alternative. A noter que tous les produits à livrer pour respecter les jalons, qu'ils soient traités par les partenaires ou directement par la FAO, sont sous la responsabilité directe de la FAO.

L'acquisition des équipements du projet ainsi que des semences et autres services sera effectuée par la FAO à travers ses procédures (MS 502). Selon les règles de la FAO, la qualité et quantité des semences ainsi que de tout autre intrant agricole (engrais particulièrement) sera validée par le Département Agriculture de la FAO avant tout achat.

6. Partenariats

6.1. Donateurs et partenaires de développement

Plusieurs réunions de cadrage ont eu lieu avec les représentants du Secrétariat du CAPI afin de clarifier les résultats attendus et déterminer une démarche adéquate pour la formulation du projet. Par

²⁰ 1,071,380 USD seront mis à disposition de GRET comprenant les coûts de l'assistance technique, les frais pour les déplacements/mission, et les coûts opérationnels. Le montant des appuis financiers apportés aux bénéficiaires (environ 3,150 M USD) pour la mise en place des plantations agroforestières seront mis en œuvre par différents partenaires dont le GRET, FRM, et d'autres à identifier. Finalement, une partie des coûts liés à la fourniture des semences et des plants seront transférés aux partenaires comme SNR et PRONAR pour leur renforcement dans la production des plants (mise en place des pépinières).



ailleurs, les versions préliminaires du document de projet ont été partagées avec ces derniers et leurs suggestions pertinentes ont été intégrées dans la version finale. Ces échanges sont complémentaires à ceux déjà engagés par la FAO dans le cadre du développement de PREFOREST, lors des échanges sur l'identification du co-financement de PREFOREST octroyé par CAFI. Pendant la phase de mise en œuvre des deux projets (PROREP et PREFOREST), un dialogue permanent sera établi et impliquant de manière étroite le Secrétariat du CAFI et le Secrétariat du FVC pour le suivi de la mise en œuvre effective et pour la cohérence des activités des deux projets.

De même, une étroite collaboration sera poursuivie avec l'équipe en charge du développement du plan d'approvisionnement en énergie durable du Congo, financé également par le CAFI. Le PROREP alimentera les réflexions de ce programme par la mise à disposition des données qui seront collectées par PROREP mais également par le partage des expériences et leçons apprises de ce projet, afin de renforcer le contenu du plan d'approvisionnement en énergie durable qui est programmé.

6.2. Gouvernement

Plusieurs réunions de cadrage et de concertation ont eu lieu avec les représentants de la partie gouvernementale, notamment la primature à travers le Secrétaire Permanent de la Coordination du Partenariat avec CAFI, le Superviseur de la Cellule des Opérations Techniques du ProNAR, et le Conseiller Technique du MEF. Des missions de terrain ont également été organisées avec la participation de ces derniers dans cinq départements (Kouilou, Niari, Pool, Bouenza, Plateaux) du sud Congo afin d'identifier et sélectionner les sites du projet. Par ailleurs, les versions préliminaires du document de projet ont été partagées avec ces derniers et leurs suggestions techniques ont été intégrées dans la version finale. Dans le cadre de la mise en œuvre, le gouvernement continuera d'être impliqué de manière étroite, notamment à travers la participation des représentants du MEF et du Ministère de l'Agriculture au Comité de Pilotage. Au niveau décentralisé, des consultations publiques ont eu lieu dans les différents districts identifiés pour la mise en œuvre du projet et ont connu la participation plusieurs Sous-préfet dans chaque localité visitée. De même, des consultations locales ont eu lieu avec les structures gouvernementales locales, à l'instar des directeurs et chefs d'agence du SNR.

Ces collaborations continueront lors de la mise en œuvre du projet. En effet, les services techniques nationaux seront partie prenante à part entière du projet à travers leurs expertises (Ministère de l'Economie Forestière et ses agences techniques, Ministère de l'Agriculture à travers sa Direction Générale, Ministère des Affaires foncières, etc.). Les capacités des agents techniques seront renforcées lors des différentes formations prévues (renforcement de capacité des institutions étatiques notamment sur les itinéraires techniques de l'agroforesterie et sur les différentes cultures dans ces systèmes), et une formation des formateurs sera réalisée lors de la mise en œuvre du projet, dans le cadre de l'approche des Champs Ecole Paysan.

Leurs expertises seront aussi mobilisées en continu dans le cadre du comité de sélection des plans d'affaire qui seront produits par les bénéficiaires.

Des agents de ces services techniques du MEF et/ou du MAEP sont mobilisés pour appuyer techniquement la mise en œuvre du projet (en tant qu'animateurs pour la mise en place des plantations agroforestières), en faisant partie de l'UGP. Le coût de la prise en charge de ces agents techniques est conforme aux règles liant les Nations Unies et le Gouvernement de la République du Congo.

Par ailleurs, les services techniques, et principalement SNR et ProNAR pour le MEF seront activement mobilisés pour la production des plants à travers leurs pépinières dans les différentes régions visées.

6.3. Société civile

Plusieurs réunions de consultations ont été organisées avec les communautés locales dans les différents districts ciblés par le projet. Ces consultations ont connu la participation d'une diversité d'acteurs communautaires locaux, notamment les chefs de village, les chefs de terres ou propriétaires terriens, ainsi que les non terriens, en mobilisant les femmes et les peuples autochtones. Ces réunions ont permis de sensibiliser ces acteurs sur les objectifs du projet et de recueillir les préoccupations et suggestions pour une mise en œuvre effective des activités du projet. Ces consultations vont se poursuivre pendant la mise en œuvre du projet, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de communication et sensibilisation.

Notons que les différents partenariats développés dans le cadre du montage de PREFOREST sont aussi valides pour PROREP au regard des thématiques considérées et de la cohérence sur les zones d'intervention des deux projets.

Renforcement des capacités des différents partenaires

Le renforcement des capacités constitue l'un des piliers sur lequel repose la stratégie globale du projet et sur lequel est basé en partie également sa durabilité (pour la stratégie de sortie du projet). Le renforcement des capacités est intégré dans l'ensemble des produits concourant à l'atteinte du résultat du projet tel que décrite ci-dessous.

Produit 1.1. Des plantations agroforestières à démarrage rapide pour un approvisionnement durable en bois-énergie de Brazzaville sont établies

- Sécurisation des droits d'accès aux terres
- Formation d'environ 500 bénéficiaires directs à l'élaboration et mise en œuvre des plans d'affaire
- Formation des 500 bénéficiaires directs mentionnés précédemment aux techniques agroforestières durables
- Dotation en matériels et fonds d'investissement initial

Près de 63% du budget total du projet sont alloués à ces actions permettant de garantir une stratégie de sortie solide du projet, à travers notamment les renforcements de capacité, incluant les dotations en matériels et disponibilité de fonds d'investissement initial pour la mise en place des plantations agroforestières.

Toutes les formations prévues dans le projet seront réalisées avec le concours de la contrepartie gouvernementale afin de pouvoir leur transférer également les connaissances (services de l'agriculture, services des forêts et de l'environnement, etc.). Ceci est une approche à adopter afin de pouvoir pérenniser les connaissances auprès des partenaires nationaux.

Mécanismes d'appropriation par les bénéficiaires et le gouvernement

Des **comités locaux** d'identification et de suivi des plantations seront mis en place par le projet⁴⁰. Ces comités locaux viseront à la fois aux consultations préalables sur les sauvegardes sociales et environnementales, à la sélection des bénéficiaires selon les critères identifiés dont la durabilité et la rentabilité de leurs plans d'affaire, au suivi de l'engagement des parties selon les termes des accords conclus, et à la gestion des conflits⁴¹. A ce titre, les comités auront un rôle de courroie de transmission et de sensibilisation entre le niveau méso des départements et le niveau local. Ils seront également

⁴⁰ La participation des femmes dans ces comités locaux sera fortement promue par le projet.

⁴¹ Une attention particulière sera faite pour que le comité de sélection soit équilibré en genre.



intégrés comme éléments du dispositif de suivi-évaluation qui sera mis en œuvre par le programme au cours de l'année 1 du projet, permettant de faire ressortir les préoccupations de terrain à un niveau supérieur dont le comité de pilotage. Enfin, grâce à leur composition et leur mandat qui seront adaptés, ces comités resteront connectés et contribueront à leur niveau aux programmes réguliers du gouvernement en matière d'aménagement du territoire, des affaires foncières, de gestion forestière et d'agriculture.

La question de l'appropriation locale par les **paysans bénéficiaires** dépasse le seul cadre des comités locaux. Une démarche résolument participative sera menée à toutes les étapes du projet, en faisant dès le départ le lien avec les comités de villages et les associations locales existantes, en se basant notamment sur la large expérience de l'ONG partenaire GRET en matière d'outils et d'approche de mobilisation communautaire.

Des consultations préalables seront conduites afin de vérifier et adapter le cas échéant au contexte de chaque site les critères de sélection des bénéficiaires et le contenu précis des itinéraires techniques (variantes sur les superficies annuelles selon les capacités en main d'œuvre et les spéculations agricoles à côté du manioc). Les plans d'affaires seront développés d'une manière didactique afin de favoriser les discussions et décisions sur les aspects d'investissement et les risques associés.

La contribution des bénéficiaires à la mise en place des plantations sera un aspect central de leur appropriation, en couvrant les étapes de préparation du terrain, de plantation, d'entretien et également d'exploitation et régénération des peuplements après brûlis.

De manière transversale, le plan de communication du projet couvrira également les aspects de sensibilisation pour permettre une communication complète et compréhensible à toutes les franges de la population dont les femmes et les jeunes.

Toutes les activités seront menées conjointement avec le **gouvernement**, principalement avec le ProNAR et le SNR, mais également en collaboration étroite avec les départements en charge des affaires foncières et de l'agriculture. Les capacités des agents sur le terrain seront évaluées et des sessions de renforcement des capacités appliquées incluant un suivi régulier. Les modèles de gestion des pépinières et de partenariats public-privé pour la cogestion des boisements, incluant les aspects fonciers, qui seront développés et appliqués feront également l'objet d'un suivi-évaluation interne et externe impliquant activement les partenaires de l'état. Tous les mécanismes de gouvernance au niveau local et national comme le comité de pilotage seront pilotés par le gouvernement.

7. Cohérence avec les projets/programmes existants

Ce projet entre dans le cadre de la mise en œuvre de l'Axe stratégique 4 (Rationalisation de la production et de l'utilisation du bois-énergie et promotion d'autres sources d'énergie propres) de la Stratégie nationale REDD+ et de son plan d'investissement REDD+ devant ainsi viser la réduction des émissions de CO₂ du pays issues de la déforestation et de la dégradation des forêts.

Tout d'abord, ce projet démarrera en même temps que celui visant le développement des schémas d'approvisionnement durable en énergie des villes de Pointe Noire et Brazzaville et des plans d'utilisation des terres du Congo, financé par le CAFI et mis en œuvre par l'AFD pour un montant de 2M USD et celui visant le déploiement des foyers améliorés qui sera mis en œuvre par Initiative Développement, pour un montant de 1M USD. Ces projets, en renforçant les cohérences de leurs interventions respectives, et le projet PROREP devant alimenter en données le développement de ce plan d'approvisionnement en énergie durable, doivent contribuer à l'axe 4 de la programmation du Congo, selon le contenu de la Lettre d'Intention qui a été signée entre le Congo et le CAFI.

D'autre part, le projet s'inscrit dans la démarche globale d'impulsion de la mise en œuvre de la LOI entre CAFI et le Gouvernement du Congo. Dans cette logique, le projet complète et renforce d'autres

interventions structurées autour de cinq axes programmatiques cohérents qui ensemble permettront d'atteindre les objectifs et les jalons de la LOI. Ainsi, le projet s'intègre dans le système de gestion intégrée et planifiée des terres et ressources naturelles poursuivis dans le cadre de l'axe programmatique 1 mis en œuvre par l'AFD. Le projet complète également les activités de développement de l'agroforesterie en zones de savane et forêts dégradées réalisées par la Banque Mondiale dans le cadre de l'axe 2. La révision du NERF et l'opérationnalisation d'un Système National de Surveillance des Forêts transparent dans le cadre de l'axe 4 serviront de fondation pour le suivi de l'impact du projet vis-à-vis de la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts causées par le prélèvement et de la consommation non durable du bois énergie. L'amélioration du système de réalisation et suivi des Etudes d'Impact Environnemental et social et Evaluations Environnementales et Sociales et Stratégiques dans le cadre de l'axe 5 renforcera le suivi des sauvegardes environnementales et sociales du projet. Enfin, le renforcement des capacités des acteurs de la société civile et du secteur privé pour contribuer à la mise en œuvre et au suivi des engagements de la LOI renforcera la participation des parties prenantes clés et le suivi effectif pour l'atteinte des résultats du projet.

Par ailleurs, le projet PREFOREST-Congo qui a pour objectif de réduire les émissions de CO₂ due à la déforestation et la dégradation des forêts résultant de l'expansion agricole (agriculture itinérante sur brûlis) et du prélèvement/consommation non durables de bois énergie se situe dans le même axe programmatique que PROREP dont il est ainsi cohérent. PREFOREST-Congo concentrera son action sur trois grands bassins d'approvisionnement en produits agricoles et en bois énergie du pays, en particulier les bassins ruraux de Brazzaville, Pointe-Noire et le bassin de la vallée du Niari. Cette zone d'intervention couvre cinq départements, à savoir Kouilou, Niari, Bouenza, Pool et Plateaux. PREFOREST-Congo d'un budget financé par le Fonds Vert pour le Climat (FVC) d'environ 29 millions USD y établira 11 800 ha de plantations agroforestières pendant une durée de huit ans (2021-2029), dont pour la production de bois énergie.

En tant que principale entité d'exécution du PREFOREST-Congo pour les fonds provenant du Fonds Vert pour le Climat, la FAO entend renforcer les synergies entre le projet PREFOREST-Congo et le présent projet financé par CAFI, considéré comme un co-financement de PREFOREST, pour une mise en œuvre cohérente et efficiente et pour renforcer les impacts des projets pour l'amélioration du secteur énergie au Congo.

La collaboration entre CAFI et FAO dans le cadre de la mise en œuvre de ces deux projets sera davantage renforcée à long terme, notamment à travers la mobilisation des fonds additionnels (ex. restauration des forêts dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes ; paiements basés sur les résultats REDD+ entre autres à travers le LEAF - *Lowering Emissions by Accelerating Forest finance* - et les marchés privés du carbone) pour la mise en œuvre du Plan d'investissement REDD+ de la République du Congo.

Par ailleurs, le projet explorera la valorisation des leçons apprises et de l'expérience des plantations qui sont en cours de mise en place par Société Plantations Forestières Batéké-Brazzaville (SPF2B) sur la gestion des plantations forestières et agroforestières, leur renouvellement et l'extension des surfaces plantées au Congo sur les Plateaux Batéké. Le projet développera également un partenariat avec SPF2B qui dispose notamment d'une pépinière située sur le site de Dieu-Le-Veut et s'étalant sur 32 ha (acacia, eucalyptus, palmier à huile) produisant l'ensemble des plants qui sont ensuite transportés sur les différents blocs fonciers du domaine SPF2B, et qui a un important potentiel pour la mise en œuvre d'opérations agricoles. A ce jour, SPF2B a planté plus d'un million d'arbres sur des terres non ou peu boisées (des savanes herbeuses à arbustives), très faiblement cultivées, notamment pour la production de bois énergie. Les expériences de SPF2B seront prises en considération par PROREP dans le cadre de son approche à démarrage rapide. PROREP renforcera la collaboration avec



cette entité afin de mutualiser les activités et voir ainsi lors de la mise en œuvre les potentielles économies d'échelle qui pourraient être réalisées avec le développement de la collaboration⁴².

8. Cadre de résultats

La Cadre de résultats du programme est disponible en Annexe 1. Si nécessaire, elle pourrait être revue lors de la phase de démarrage du projet.

9. Gestion des Risques

Les consultations publiques lors des entretiens et missions de terrain, ainsi que les expériences de mise en œuvre de projets des différents partenaires en présence, ont permis d'identifier un ensemble de risques pouvant entraver la mise en œuvre effective des activités du projet. Le projet est ainsi considéré de Catégorie « modéré ». Les mesures d'atténuation de ces risques sont présentées en Annexe 2 du présent document. Il s'agit notamment des risques suivants :

Risque contextuel : Il s'agit essentiellement des possibles remaniements au sein des ministères qui sont susceptibles de créer des freins au bon fonctionnement par une remise en question des acquis ou en raison du temps nécessaire pour informer et harmoniser les points de vue. Pour y faire face, le projet fonctionne sur base d'un accord de projet et d'organes de gouvernance comme le CoPIL permettant une continuité dans le fonctionnement. Par ailleurs, le projet implique les instances techniques nationales mais les activités sont principalement réalisées au niveau local, ce qui devrait permettre de réduire les potentiels blocages.

Risque programmatique : Bien que la production durable de plantation de bois énergie ait été retenue comme une intervention prioritaire dans le Plan d'Investissement REDD+ du Congo, il n'en demeure pas moins que la plupart des bailleurs de fonds du Congo opte davantage pour un changement drastique vers le développement et la vulgarisation des énergies propres⁴³. Cette préférence programmatique des bailleurs de fonds pourrait fragiliser l'impact et la durabilité des activités du projet relatives à la production de bois énergie légale et durable. La nécessité de couvrir la phase de transition vers le changement des sources d'énergie conforte néanmoins sur le besoin de mise en place de plantations et d'actions qui permettent un approvisionnement en bois énergie provenant de sources durables, sans compter que la consommation de bois énergie restera sans doute encore incontournable pendant plus d'une décennie pour les ménages les plus pauvres en milieu urbain et davantage dans les villes secondaires et en milieu rural.

Bien que les zones d'intervention aient été sélectionnées en amont du développement du schéma d'approvisionnement en bois énergie du bassin d'approvisionnement de Brazzaville (qui débutera en même que le temps que le projet), plusieurs critères garantissent le bien-fondé du choix des zones : les besoins en bois énergie de la ville de Brazzaville sont si importants que la production attendue par le projet PROREP ne couvre qu'une infime partie de ces besoins ; les plantations d'acacia peuvent produire d'autres types de produits que le bois énergie ; enfin il existe d'autres marchés que celui de Brazzaville (marché local, échanges commerciaux avec la RDC, et possibilités sur le moyen terme

⁴² A noter que même si les zones d'intervention des deux projets se trouvent dans les mêmes départements, aucun chevauchement des sites n'est prévu : les sites / blocs du PRONAR identifiés pour PROREP sont à bonne distance de ceux de SPF2B. Le Ministre de l'Economie Forestière a confirmé ceci par une lettre adressée au FVC dans le cadre du PREFOREST en Mars 2021.

⁴³ Ce développement et adoption d'énergie propre prendra néanmoins du temps et une phase de transition est nécessaire pour pouvoir satisfaire les besoins en énergie durable durant cette phase transitoire.

d'implantation d'industries).

Les programmes agricoles dans la même zone d'intervention, qui incluent des objectifs de production de manioc à grande échelle, pourraient entraîner une surproduction et une baisse des prix de vente localisés et ainsi fragiliser la rentabilité des plans d'affaires. Ceci étant dit, les villages et cibles du PDAC sont déjà connus et le PROREP pourra au contraire bénéficier des actions dudit projet en termes de valorisation économique des produits agricoles. Le FIDA qui accompagne actuellement le secteur privé un projet d'installation d'une unité de transformation de manioc dans la Bouenza envisage une action similaire dans la zone des Plateaux, ce qui pourrait également contribuer à l'écoulement futur des produits agricoles dans la zone.

Risque institutionnel : Le projet sera mis en œuvre par trois institutions différentes pour des activités quasi-identiques et avec des capacités techniques et opérationnelles à différentes échelles. A défaut d'un calibrage adéquat dans la répartition des rôles et responsabilités et d'une coordination étroite entre les différentes institutions membres du consortium et entre ces dernières et les diverses parties prenantes du projet (ex. institutions gouvernementales tels que le MEF, les organisations de la société civile, les entrepreneurs privés, etc.), la mise en œuvre cohérente des activités et l'atteinte effective des objectifs programmatiques du projet pourraient être compromises. L'entente établie entre les partenaires de mise en œuvre du projet réduirait ainsi drastiquement ce risque.

Risque opérationnel : Le projet s'est fixé des objectifs très ambitieux et d'établir 2 700 ha de plantations agroforestières. S'agissant des plantations agroforestières, il y a lieu de garantir la production des plants sollicités par les bénéficiaires en quantité suffisante avec une organisation solide des pépinières qui perdure tout le long de la mise en œuvre du projet. La date de démarrage effective des activités de terrain impactera aussi fortement les résultats (date d'approbation du projet vs. Saison culturale). La préparation de terrain couvre la grande saison sèche (juin à septembre, voire plus tôt dans les zones de savane) pour des plantations à partir du mois d'octobre (début de la saison des pluies). La capacité à assurer les modalités d'un transfert équitable et transparent des droits d'accès aux terres entre le ProNAR et les bénéficiaires sera enfin un facteur de risque important dans la mobilisation des acteurs.

Il existe toujours un possible risque d'accaparement des terres par la sélection de bénéficiaires qui ne seraient pas légitimes, soit par des critères de sélection non adaptés soit par un processus de sélection non performant. Il s'agira donc de consolider le cas échéant les critères existants élaborés dans le cadre du PREFOREST et, en cas de suspicion d'accaparement des terres observé par le comité de sélection et par l'équipe du projet, de suspendre provisoirement les appuis (allant jusqu'à l'arrêt complet des appuis si le cas est confirmé).

Un risque opérationnel essentiel est celui de la rentabilité financière des systèmes agroforestiers promus qui pourrait conduire à une augmentation de la déforestation (fuites) et amoindrir ainsi les effets escomptés sur la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts. En effet, les bénéficiaires du projet pourraient utiliser les bénéfices financiers générés du fait des activités agroforestières appuyées par le projet pour se doter de ressources matérielles et humaines nécessaires pour étendre les superficies des champs en dehors des sites du projet et ce au détriment des forêts, ce qui pourrait avoir un effet adverse aux objectifs poursuivis.

Un autre risque opérationnel est lié au choix des espèces à promouvoir dans le cadre de l'établissement des plantations agroforestières. En effet, le besoin d'établir des plantations avec des espèces à croissance rapide peut conduire à la sélection des espèces végétales inappropriées (ex. espèces envahissantes) ou dans une gamme limitée en nombre. Ce faisant, la résolution du problème d'approvisionnement en bois énergie pourrait se faire au détriment de la conservation de la biodiversité.

Au regard des risques ci-dessus identifiés, une stratégie de gestion des risques a été établie et décrite dans le Tableau de l'Annexe 2.

Un cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux a été établi dans le cadre du projet PREFOREST (voir <http://www.fao.org/3/cb1351fr/cb1351fr.pdf>) et la gestion des risques de PROREP est intégrée dans ce document, le PROREP étant considéré comme un co-financement à part entière de PREFOREST. Ce cadre de gestion des risques détaille les mesures d'atténuation des risques identifiés mais englobe également un plan d'action pour la gestion de la question liée au genre mais aussi un cadre de planification des peuples autochtones.

Gestion des risques relatifs aux populations autochtones

Dans le cadre des missions de terrain relatives aux études de faisabilité du présent projet et du PREFOREST-Congo, des populations autochtones ont été identifiées dans le district de Ngo. A ce titre, la politique sur les peuples autochtones de la FAO est applicable à ce projet lorsque les bénéficiaires du projet sont des peuples autochtones.

Les peuples autochtones (PA) souffrent d'une forte discrimination par les populations Bantous. À titre d'exemple, les PA ne sont jamais terriens. Leurs produits et leur travail sont faiblement valorisés comparés à ceux des Bantous. Lors des conflits dans les villages, ils ne reçoivent jamais gain de cause de la part des chefs du village et ils ne sont pas intégrés dans les structures décisionnelles. Les autochtones dans les groupements existants ne bénéficient rarement d'un partage équitable des bénéfices. Il serait surtout difficile pour les autochtones de négocier des contrats à moyen/long terme d'accès à la terre. Ils auront la plus grande difficulté de remplir les conditions d'éligibilité minimum pour le financement des initiatives et ils auront la plus grande difficulté de développer les capacités en gestion de l'entreprise. Sans mesures particulières, il y a très peu de chance qu'ils pourraient bénéficier de l'appui offert par le Projet.

Un Cadre de Planification des Populations Autochtones conforme aux sauvegardes de la FAO a été développé lors du développement des études de faisabilité de PREFOREST-Congo. Ce cadre identifie de manière précise les barrières à la participation effective des populations autochtones et propose des voies et moyens pour remédier à leur marginalisation et garantir une participation effective aux activités du projet. PROREP portera une attention particulière pour s'assurer de la participation des PA, notamment en faisant une discrimination positive lors de la sélection des initiatives. Le projet demandera le consentement des PA avant la mise en œuvre de toute activité dans leurs localités, à travers le CLIP. PROREP mettra en place des mesures spécifiques pour les PA et les femmes PA, notamment à travers la formation et l'accompagnement pour la sécurisation de leurs droits fonciers, ainsi que la mise en place d'un système de gestion des plaintes et suivi.

Co-bénéfices environnementaux

Le projet générera des co-bénéfices environnementaux importants pour la biodiversité, la qualité des sols et de l'air. Le déploiement de systèmes agroforestiers et le renforcement de l'efficacité énergétique à proximité de zones d'importance stratégique pour la conservation de la biodiversité, telle que la Réserve de Faune de Léfini et la frontière du Mayombe, connue comme un écosystème très riche et important, réduiront considérablement la pression sur les forêts et la fragmentation conséquente de l'habitat faunique au sein de ces écosystèmes, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité. Par ailleurs, la plupart des systèmes de production promus par le projet comprendront des arbres fixateurs d'azote (par exemple *Acacia sp.*), ce qui augmentera considérablement la fertilité des sols, en particulier dans les zones de savane où une partie des plantations sera établie. Enfin, l'amélioration de l'efficacité énergétique (diffusion de FA) aura pour effet de réduire la quantité de biomasse carbonisée, réduisant ainsi les émissions de polluants atmosphériques toxiques (ex. le monoxyde de carbone) et par conséquent l'amélioration de la qualité de l'air et le bien-être des populations locales.

10. Suivi-Evaluation

10.1. Section narrative sur le suivi-évaluation

Sur la base de son statut d'Organisation de mise en œuvre du projet, la FAO sera responsable principale de la gestion globale du projet, y compris tous les aspects relatifs au suivi-évaluation du projet, notamment la supervision administrative, financière et technique tout au long de la mise en œuvre du projet pour l'atteinte des objectifs et résultats attendus et le reporting auprès du Secrétariat du CAFI. La FAO assumera ces responsabilités conformément aux dispositions de l'Accord de Subvention avec le CAFI.

La reddition de comptes sur l'utilisation des ressources financières sera facilitée par l'examen des rapports annuels et semestriels du projet, ainsi que par les rapports de suivi-évaluation. Un Système de Suivi de la Performance du Projet (SSPP) sera élaboré sur la base des indicateurs et objectifs ciblés définis dans le Cadre de Résultats/Cadre logique du projet. En particulier, le SSPP permettra d'évaluer : (i) les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités prévues ; (ii) les progrès accomplis vis-à-vis des produits et résultats du projet ; et (iii) les risques potentiels préjudiciables à la réalisation des objectifs du projet. Le SSPP sera établi environ dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'accord de subvention et géré par l'UGP au niveau de la FAO en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre (ex. GRET, etc.) et conformément aux normes de suivi des performances des projets de la FAO. La FAO en tant que principale entité d'exécution du projet sera chargée de la coordination générale des activités de suivi-évaluation des différents partenaires de mise en œuvre du projet, ainsi que du reporting auprès du CAFI conformément à ses normes et procédures.

Un(e) expert(e) en suivi-évaluation de la FAO recruté dans le cadre de PREFOREST appuiera l'UGP de PROREP pour la supervision des activités de suivi-évaluation sur une base continue, et élaborera des rapports semestriels sur l'état d'avancement des activités à soumettre à l'attention du Comité de Pilotage et du Secrétariat du CAFI. Ces rapports semestriels serviront au Coordonnateur/Coordinatrice du Projet pour réaliser ses missions de suivi, qui serviront à : (i) Evaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités, les modalités de mise en œuvre et les résultats obtenus ; (ii) Vérifier la conformité des activités aux mesures de sauvegardes environnementales et sociales de la FAO et du CAFI ; (iii) S'assurer du respect des termes de l'accord de subventions et des questions connexes ; (iv) Faire le suivi de la mise en œuvre des décisions des précédentes missions de suivi ; (v) Résoudre tout autre problème lié à la mise en œuvre du projet. Cette mutualisation des ressources humaines pour la mise en œuvre des deux projets renforcera leur synergie et complémentarité.

Évaluation

La politique pour l'évaluation affirme que tous les projets dotés d'un budget supérieur à 4 millions de dollars doivent faire l'objet d'une évaluation finale. Ce projet sera évalué séparément ou à travers une approche groupée incluant d'autres projets ou une évaluation globale de la résilience. Elle visera à identifier les réalisations du projet, leur durabilité et les impacts effectifs ou potentiels du projet. Elle aura en outre pour objectif d'indiquer les actions futures nécessaires pour assurer la continuité du processus mis en place durant le projet. L'évaluation finale sera réalisée par la FAO en collaboration avec les parties prenantes du projet et le donateur, et le rapport, qui est un document public, sera partagé avec eux.

A noter qu'une liste de conditions à remplir par le projet pour accéder à la seconde tranche après 18 mois de mise en œuvre du projet couvrant la phase 'fast-start' sera élaboré conjointement par le Secrétariat de CAFI avec la FAO et le GRET, et cette revue à mi-parcours sera basée sur la vérification conjointe du respect de ces conditions.

Reportage

L'UGP produira à l'intention du CoPil: (i) Des rapports annuels consolidés conforme au Cadre de suivi de de la performance du CAFI comprenant: a) les progrès réalisés par produit, mesurés à l'aide des indicateurs de performance, b) les principaux problèmes issus de la mise en œuvre et les solutions, c) un plan d'achat actualisé, d) un plan de mise à jour actualisé pour les 12 prochains mois ; et (ii) Un rapport d'achèvement du projet dans les six mois suivant l'achèvement physique des activités du projet.

La FAO communiquera à CAFI les rapports d'étape techniques et financiers énoncés dans le Protocole d'accord entre CAFI et le Fonds fiduciaire multipartenaire. Le projet utilisera les modèles standards pour les MPTF disponibles : <http://mptf.undp.org/document/reporting>.

Suivi du géoréférencement des plantations

Les plantations qui seront établies dans le cadre du projet seront géoréférencées et les données produites et collectées seront mises à la disposition du SYNA-MNV pour pouvoir alimenter le mécanisme de suivi de l'évolution du couvert forestier national.

Suivi du Genre

Les partenaires de mise en œuvre seront chargés de la mise en œuvre et du suivi de l'intégration du Genre avec l'appui de l'UGP. La Spécialiste en Genre du projet, qui agira comme experte à temps partiel en appui à l'UGP, assurera la supervision de toutes les activités du projet relatives au Genre, notamment l'actualisation du Plan d'Action Genre (PAG) et la coordination de sa mise en œuvre par l'ensemble des partenaires de mise en œuvre. Le projet travaillera en étroite collaboration avec le Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement ainsi que le Point Focal Genre du Ministère de l'Economie Forestière, pour l'appropriation des activités relatives au Genre, le suivi et la durabilité.

Des données désagrégées par sexe seront collectées chaque fois que cela sera pertinent et des indicateurs spécifiques et sensibles au Genre seront intégrés dans le PAG. Les données désagrégées par sexe porteront en particulier sur les activités liées aux objectifs spécifiques du PAG et pour lesquelles des sources de données vérifiables pour le suivi seront disponibles au niveau des initiatives dans les sites retenus.

Suivi des sauvegardes environnementales et sociales

La responsabilité du suivi des sauvegardes environnementales et sociales incombera à l'UGP, mais ultimement, sera une responsabilité partagée avec les bénéficiaires des activités, qui devront s'assurer de respecter les sauvegardes environnementales et sociales durant la mise en œuvre et rendre des comptes. L'UGP effectuera ce suivi auprès des bénéficiaires. Le Spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales analysera et classera les initiatives des bénéficiaires suivant les catégories de la FAO (faible, modérée, élevée). Il (ou elle) effectuera ensuite une évaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES) des initiatives de catégorie « modérée » et développera un plan de gestion environnemental et social correspondant. Pour les initiatives de catégorie « faible », il produira un résumé des implications environnementales. Les initiatives aux risques « élevés » ne seront pas soutenues par le projet. L'UGP veillera au niveau des sites que : (i) Les résultats de l'EIES soient communiqués localement ; (ii) Les rapports d'EIES soient soumis au Comité de de Pilotage pour examen et autorisation, sauf dérogation ; et (iii) Les mesures d'atténuation soient intégrées aux accords avec les bénéficiaires et que les entités de mise en œuvre assument la surveillance environnementale requise, établissent des rapports, et jouent les rôles qui leur sont assignés dans le mécanisme de règlement des griefs.

10.2. Intégration de la dimension du genre

Le présent projet étant considéré comme un cofinancement de PREFOREST, l'évaluation du Genre et le Plan d'Action Genre (PAG) associé élaborés dans le cadre de la formulation du projet PREFOREST-Congo englobe les éléments qui sont également applicable pour le présent projet. De ce fait, le PAG de PREFOREST, intégrant les activités du présent projet, sera utilisé pour la mise en œuvre de PROREP.

L'évaluation du Genre dans le cadre de la formulation du projet PREFOREST-Congo (voir le document au lien suivant : <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/fp159-gender-assessment.pdf>) a permis de définir une stratégie qui s'articule autour des différentes étapes du cycle de projet, à savoir : (i) La planification (élaboration du cadre logique) ; (ii) La mise en œuvre et ; (iii) Le suivi-évaluation.

Cadre logique du PAG : Le projet intégrera des objectifs et des indicateurs désagrégés par sexe avec un objectif d'assurer la participation d'au moins 30% de femmes dans toutes ses activités. Ces indicateurs permettront de contrôler les progrès dans le temps, tout en suivant les changements résultant de l'intervention du projet. La prise en compte du Genre apparaîtra de manière transversale au niveau de tous les axes d'intervention et pas juste au travers de quelques actions en faveur et pour la visibilité des femmes. En plus des indicateurs, les activités, les résultats attendus sensibles au Genre seront définis dans le cadre logique dans ce sens. Ceci contraindra l'équipe de mise en œuvre du projet à décliner les actions dans les planifications opérationnelles annuelles. Le projet veillera à ce que les dispositions institutionnelles prévues prennent en compte la problématique homme-femme et permettent de mettre en œuvre des stratégies et de mesurer l'intégration du genre dans les actions proposées.

Au niveau de la mise en œuvre : L'équipe projet s'appuiera sur l'analyse diagnostic (l'évaluation) et d'autres données qualitatives et quantitatives (désagrégées par sexe) pour évaluer les incidences sur le Genre des interventions du projet sur les cibles. Le cadre logique intégrera, en plus des activités phares du projet, des activités spécifiques en réponse à certains besoins pratiques sexo-spécifiques identifiées lors de l'évaluation. Les capacités des agents de l'équipe projet seront renforcées sur les modules Genre et développement, pour une prise en compte réelle et efficace du Genre pendant la mise en œuvre du projet. Une expertise Genre sera recrutée à temps partiel en cas de besoin pour renforcer l'équipe projet, afin de garantir les résultats genre sensibles attendus. Les données des différents rapports d'activités et/ou tout autre document du projet seront systématiquement désagrégées, afin d'avoir l'impact différencié sur chacune des cibles (homme/femmes/jeunes). Et finalement, un budget relatif à la mise en œuvre de l'action genre sera évalué, basé sur le budget du projet, pour permettre l'atteinte des objectifs liés au genre du projet.

Au niveau du suivi-évaluation : La dimension Genre sera intégrée dans les missions d'évaluation de performances et d'impact du projet à travers : (i) L'intégration des objectifs genre dans le canevas des termes de référence de l'évaluation (éléments à prendre en compte dans toutes les évaluations) ; (ii) Le recrutement d'un consultant Genre dans les missions d'évaluation (finale et/ou à mi- parcours) ; (iii) La désagrégation par sexe de toutes les données des différents rapports en spécifiant les données sur la catégorie « jeunes » ; et (iv) La publication des rapports de réussites ou échecs des initiatives ou réalisations d'objectifs Genre.

Cinq axes d'interventions ont été proposés sur la base des résultats de l'évaluation du Genre et tenant en compte les priorités identifiées ainsi que la pertinence en termes de faisabilité.

Axe 1 : Formation

L'évaluation a révélé que les femmes des différents districts visités, du fait de leur statut de mère et épouse et des contraintes liées à leur charge de travail au niveau domestique ne bénéficient pas toujours des programmes de formation qui leur sont souvent dédiés ; soit en tant que productrices

individuelles, soit en tant que membres de groupement. Aussi, les facteurs tels que l'analphabétisme, leur faible capacité d'appropriation les poussent à s'auto-stigmatiser et les empêchent de bénéficier des programmes de renforcement de capacités afin d'accroître leur productivité. A ce titre, des formations sur les techniques agricoles et les techniques de gestion financière sont à prévoir. Tout en tenant compte non seulement des contraintes familiales des femmes mais également du niveau de langue.

Actions proposées :

- Expérimenter la formation des formateurs femmes pour l'encadrement technique des productrices ;
- Former les groupements féminins et mixtes au pilotage d'une exploitation agroforestière sur base de plan d'affaire et à la culture entrepreneuriale ;

S'agissant des équipes d'appui :

- Renforcer les capacités de l'équipe du projet (UGP) sur le concept Genre et la prise en compte du Genre dans les activités mises en œuvre ;
- Renforcer les capacités du ProNAR, du SNR, du MEF, etc. sur l'approche Genre et développement ;
- Renforcer les capacités des chefs de secteurs agricoles sur le Genre et l'intégration du Genre au développement afin d'en faire des agents de veille auprès des communautés, et de promotion des droits des femmes.

Axe 2 : Femmes, Agroforesterie, foresterie et changements climatiques

Du fait de l'ignorance et de la sous-information, les femmes subissent les effets du changement climatique, tout en continuant à pratiquer les activités à risque pour la préservation des ressources naturelles et forestières et de l'environnement. En raison de leur interaction quotidienne avec les écosystèmes, les femmes doivent être informées, formées et associées dans les discussions portant sur les changements climatiques et les thématiques connexes.

Actions proposées :

- Favoriser le partage des expériences et la diffusion des bonnes pratiques développées, avec la participation des femmes en matière d'agroforesterie et de changement climatique dans le contexte du projet ;
- Sensibiliser/Former les femmes sur les techniques agroforestières pour atténuer le changement climatique

Axe 3 : Accès au foncier

Les pratiques et normes coutumières impactent négativement l'accès et le contrôle par les femmes du foncier en zone rurale. Celles-ci reconnaissent quatre modalités d'acquisition du foncier en zone rurale. Ces quatre modalités d'attribution des terres sont toutes, dans la très grande majorité des cas, entre les mains des hommes, en marginalisant la femme. En conséquence, la situation d'insécurité foncière dans laquelle se trouve la femme va renforcer encore plus sa vulnérabilité.

Actions proposées :

- Sensibiliser les leaders communautaires dans le sens du changement de comportements (mentalités), pour favoriser l'accès au foncier par les femmes dans le cadre coutumier ;
- Sensibiliser et informer les femmes sur les procédures et les mécanismes juridiques existants pour la sécurisation foncière.

Axe 4 : Renforcement de l'autonomisation des femmes

Les analyses réalisées lors du développement du projet ont montré que les pesanteurs socioculturelles et certains stéréotypes impactant négativement l'image des femmes limitent considérablement leur pouvoir et leur pleine participation aux instances de décision au niveau communautaire et local. Ceci

entraîne non seulement des discriminations mais également des traitements inégaux.

Actions proposées :

- Renforcer les capacités des femmes sur le leadership et la citoyenneté, afin d'améliorer la qualité de leur production et renforcer leur pouvoir de négociation avec les hommes de leur communauté, au sein de leur famille et dans leur environnement ;
- Organiser des séances de sensibilisation avec les leaders communautaires et les hommes sur le rôle des femmes dans les processus de développement à travers leur représentativité au sein des organisations communautaires dans les zones d'implémentation du Projet (rural) ;
- Sensibiliser les hommes et les femmes sur les stéréotypes liés à la division sexuelle du travail / pesanteurs socio culturelles, afin de lutter contre la surcharge de travail des femmes au niveau domestique.

Axe 5 : Actions collectives et organisations paysannes

Divers manquements ont été observés au sein des groupements agricoles rencontrés. En plus des aspects liés à leur formalisation, des problèmes inhérents au fonctionnement, à la gestion, et à la structuration de ces différentes entités ont pu également être observés. Les groupements ont du mal à appréhender la nécessité de s'organiser, de s'associer, de se regrouper pour être plus forts et plus autonomes.

Actions proposées :

- Appuyer la structuration et le fonctionnement des groupements féminins et mixtes notamment ceux de type familial menant des activités de production et de commercialisation (au moins 30%) ;
- Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des groupements, afin qu'ils puissent offrir à leurs membres (Homme/Femme/Jeune) des services pérennes (commercialisation groupée, vente d'intrants, etc.) ; et que ces services soient accessibles aux hommes et aux femmes de façon équitable (au moins 30% des femmes y ayant accès) ;
- Renforcer les organisations paysannes mixtes, afin que d'une part, les femmes puissent être représentées au sein des instances de décision et, d'autre part, que ces organisations intègrent les intérêts stratégiques des femmes dans leurs orientations et leurs activités.

Ces actions proposées seront dûment prises en considération lors de la mise en œuvre du projet.

10.3. Exploitation sexuelle, harcèlement et abus

La FAO applique une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel, de l'exploitation et des abus sexuels. Une politique de tolérance zéro nécessite un système robuste pour créer un environnement de travail propice, à travers le renforcement de la sensibilisation et de la culture de la prévention, permettant la réalisation des enquêtes équitables et opportunes et l'application de mesures disciplinaires dans le respect des principes de confidentialité et de discrétion, et garantissant une approche centrée sur la victime et une protection continue du dénonciateur.

À cette fin, la FAO a mis en place des procédures et mécanismes clairs pour permettre la dénonciation et la réalisation d'enquêtes complètes et rapides. Ces mécanismes ont été renforcés en janvier 2015 par l'établissement d'un processus de dépôt, d'examen et d'enquête des plaintes par le Bureau de l'Inspecteur général (BIG). Sur la base des conclusions des enquêtes, des mesures disciplinaires, y compris le licenciement, peuvent être imposées.

En plus des politiques, procédures et mécanismes de gestion des plaintes et des mesures disciplinaires applicables, il incombe à tous les employés, et en particulier aux responsables des unités organisationnelles, de créer et de promouvoir une éthique et un environnement de travail qui préviennent le harcèlement, l'exploitation ou les abus sexuels. Les politiques et procédures de la FAO

pertinentes en la matière ont été promulguées à travers les circulaires administratives ci-dessous et disponibles en annexes:

- Plaintes de harcèlement sexuel: Politique sur le harcèlement sexuel.
- Plaintes de harcèlement et d'abus de pouvoir, impliquant le personnel de la FAO: Politique sur la prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus d'autorité.
- Plaintes d'exploitation sexuelle ou d'abus sexuels par les employés de la FAO, ou tout autre personnel associé aux travaux de la FAO, contre les bénéficiaires de l'assistance et toute personne liée à ces bénéficiaires: Protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA).
- Demandes de protection de la part de ceux qui estiment que des mesures de rétorsion ont été prises à leur encontre parce qu'ils ont dénoncé une conduite insatisfaisante ou coopéré avec un audit ou une enquête dûment autorisée: Politique de protection des lanceurs d'alerte.

Tous les personnels de la FAO sont formés et sensibilisés obligatoirement sur ces thématiques. Les autres membres de l'UGP recevront aussi des formations de la part de la FAO pour renforcer leurs connaissances de ces problématiques.

10.4. Sauvegardes de Cancun

Une étude sur l'identification, l'analyse et gestion des risques environnementaux a été réalisée dans le cadre des études de faisabilité du projet PREFOREST-Congo, et qui englobe ainsi les champs d'intervention de PROREP. L'identification et l'analyse des risques ont été réalisés sur la base de plusieurs facteurs, notamment : (i) Les analyses documentaires, y compris les analyses similaires effectuées par le CIRAD ; (ii) Les entretiens avec les individus informés sur les risques au niveau Brazzaville et à l'extérieur du Congo ; (iii) Les entretiens avec les autorités, les techniciens et parties prenantes diverses au niveau des départements et des districts ; (iv) Des entretiens semi-structurés dans les communautés avec les chefs de village, les hommes, les femmes, les membres des groupements des producteurs agricoles, les jeunes, les chefs des peuples autochtones et les allochtones dans les villages Bantou dans le District de Ngo ; et (v) l'application des normes sur les sauvegardes environnementales et sociales de la FAO, du processus REDD+ du Congo et des sauvegardes de Cancun.

Pour les sauvegardes de Cancun, l'analyse a porté essentiellement sur les sauvegardes environnementales et sociales du mécanisme REDD+ de la République du Congo présentées dans le document, « Les Principes, Critères et Indicateurs du processus REDD+ (PCI-REDD+) en République du Congo, 2015 ». En effet, les PCI-REDD+ intègre les sauvegardes de Cancun (Décision n°1/CP.16) et mettent en évidence les éléments de référence ci-après : (i) la complémentarité et la compatibilité avec les programmes forestiers nationaux et les accords internationaux ; (ii) la transparence et l'efficacité des structures de gouvernance forestière ; (iii) le respect des connaissances et des droits des peuples autochtones ; (iv) la participation intégrale et effective des parties prenantes ; (v) la préservation des forêts naturelles, de la biodiversité et des services écosystémiques ; (vi) les mesures visant à prendre en compte des risques d'inversion ; et (vii) les mesures visant à réduire les déplacements des émissions.

Les risques suivants ont été identifiés comme pertinents pour les activités prévues dans le cadre du projet (adaptés aux risques du projet PREFOREST-Congo).

Tableau 5. Risques environnementaux et sociaux identifiés par rapport aux directives de Cancun

Risques Identifiés	Directives de gestion E&S de la FAO	Principe PCI REDD+	Sauvegardes Cancun
1. Les difficultés relatives à l'accès aux terres et à la sécurisation foncière risquent de compromettre l'adoption à grande échelle des pratiques agroforestières durables.	ESS1 (C) Le foncier	Néant	4
2. Les investissements initiaux dans les initiatives agro-forestières risquent de devenir financièrement attractifs et pourraient accentuer les pressions et les risques de déforestation et de dégradation des forêts.	Néant	Néant	Néant
3. Le développement des capacités de gestion des membres des groupements porteurs d'initiatives sera difficile, surtout pour les groupements de femmes et les autochtones.	ESS9 A, B, D, E	1, 2	3
4. Les autochtones pourraient ne pas bénéficier des retombées du Projet du fait de leur marginalisation.	Néant	1, 2	2
5. L'utilisation de pesticides et d'autres intrants chimiques pour l'agriculture ainsi que la perturbation des écosystèmes naturels pouvant conduire à des maladies émergentes pourraient avoir des effets néfastes sur la santé des populations et l'environnement.	ESS 2 ESS 5	4, 5, 8	5
6. Les problèmes du travail, notamment le travail des enfants, la discrimination dans les processus de sélection et les conditions de travail abusives peuvent être liés à certaines activités du projet.	ESS 7	1	8
7. Une pollution mineure et localisée peut être produite dans les ateliers ou usines de fabrication de foyers de cuisson, ainsi qu'en raison des émissions et des rejets d'eaux usées provenant des équipements / installations de stockage et de traitement des produits agroforestiers.	ESS 1	7	5

Des mesures d'atténuation des risques identifiés ont été déterminés dans le cadre d'un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) du projet PREFOREST (GCP/PRC/021/GCF), et dont le contenu technique du présent projet, en tant que cofinancement, fait entièrement partie. Un Spécialiste des Sauvegardes Environnementales et Sociales sera recruté à temps plein par le projet PREFOREST et sera mis à disposition également auprès de l'UGP pour la calibration des risques et mesures d'atténuation du PCGES au niveau des sites spécifiques de mise en œuvre de PREFOREST et la coordination de sa mise en œuvre effective. Cet arrangement permet de renforcer la cohérence et la synergie entre les deux projets. A cet effet, l'évaluation des risques environnementaux et sociaux des initiatives des bénéficiaires aidera à combler le vide en ce qui concerne l'évaluation de l'impact environnemental et social au niveau des initiatives. Dans le cadre de la mise en œuvre du PCGES, cela comprendra notamment les interventions suivantes: (i) Identification des initiatives nécessitant un PCGES spécifique; (ii) Détermination et planification des mesures d'atténuation pour les activités ayant des impacts environnementaux et sociaux négatifs; (iii) Identification des activités nécessitant une Note d'Impact Environnemental et Social (NIES) spécifique; (iv) Définition des responsabilités institutionnelles pour l'analyse et l'approbation des résultats de sous-projets sélectionnés et la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées, et finalement l'élaboration du rapport NIES; (v) Suivi des indicateurs environnementaux et sociaux. Par ailleurs et dans le cadre du suivi, un des rôles les plus importants du Spécialiste des sauvegardes sera les enquêtes de type « subjectives » dans les villages sélectionnés au hasard afin de suivre et analyser les forces et faiblesses de ces mesures, et de proposer des modifications et des améliorations là où c'est nécessaire.

10.5. Gestion des plaintes

Compte tenu du fait que le mécanisme de gestion des conflits du mécanisme REDD+ ne soit pas encore opérationnel, les mécanismes de gestion de conflits officiels au niveau national seront utilisés (ex. mobilisation des autorités locales, médiations, et si le conflit ne peut pas être géré localement, la gestion du conflit auprès du tribunal pourrait être envisagée et réalisée). Toutefois, dès le mécanisme de gestion des conflits national pour la REDD+ sera validé, le présent projet emboîtera ce mécanisme pour tout conflit potentiel pouvant émerger lors de sa mise en œuvre.

Pour tout conflit impliquant directement la FAO, le plaignant devra soumettre sa requête directement auprès de l'équipe technique et de gestion du projet au niveau du bureau de la FAO et éventuellement à l'adresse suivante: FAO-CG@fao.org. Si le plaignant ne reçoit pas un accusé de réception de sa requête dans un délai de sept jours ouvrables, il pourra faire parvenir sa plainte à l'adresse suivante : FAO-SFC@fao.org.

Lorsque le conflit n'a pas pu être géré par l'équipe de gestion technique du programme ou au niveau du bureau régional de la FAO, les intervenants peuvent déposer une plainte auprès du Bureau de l'inspecteur général (OIG) de la FAO qui en effectuera un examen indépendant.

Téléphone : (+39) 06 570 54884

Par email : inspector-general-office@fao.org

Par courrier: Office of the Inspector General

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Viale delle Terme di Caracalla

00153 Rome, Italy

Ces mécanismes de gestion de conflits ne sont pas encore connus des parties prenantes mais feront partie intégrante des informations qui seront mises à leur disposition lors des différentes consultations, concertations, renforcement de capacité et transfert d'information au niveau local. Le contenu du plan de consultation, de concertation et de communication prendra ainsi en considération cette thématique.

10.6. Fraude et détournement de fonds

La fraude, la corruption et le détournement de fonds constituent une grave menace pour la mise en œuvre efficace des politiques et des objectifs de l'Organisation. La FAO ayant pour mandat primordial d'assurer à l'humanité d'être à l'abri de la faim, il est impératif que toutes les ressources allouées à cette fin, tant humaines que financières, ne soient pas détournées de leur but ultime. En conséquence, l'Organisation a adopté une politique de tolérance zéro à l'égard de la fraude sous toutes ses formes.

Les informations sur les principales politiques de la FAO en matière de fraude et de corruption sont disponibles dans les documents suivants :

- La Politique de la FAO contre la fraude et autres pratiques relevant de la corruption ;
- La Stratégie et plan d'action de la FAO en matière de lutte contre la fraude (2018-2021).

Le principal contrôle de la bonne utilisation des fonds de l'Organisation réside dans le processus de certification confié aux BH (Partie Error! Reference source not found.).

Pour les activités liées à la passation de contrats avec des prestataires de services et les activités d'achat, la FAO a établi les sections 507 et 502 du manuel, qui comprennent des mesures strictes de lutte contre la corruption (Error! Reference source not found., pour plus de détails).

11. Communication et visibilité

Un Plan de communication du projet provisoire a été développé (voir Annexe 2) et sera renforcé pendant la phase de démarrage du projet et mis en œuvre avec pour objectif de favoriser la vulgarisation et l'adoption des pratiques qui concourent à la réduction des prélèvements et la consommation non durable bois énergie dans les zones du projet et au-delà (et qui pourront être utilisés par d'autres initiatives pour une mise à l'échelle, notamment pour PREFOREST-Congo) mais également de renforcer la visibilité des activités du projet et ses donateurs. Le plan de communication mis en œuvre sera entièrement compatible avec le plan de communication et visibilité de la FAO et de CAFI.

Ce plan de communication sera composé de plusieurs axes stratégiques de communication et de visibilité. Pour chaque axe stratégique identifié, un objectif spécifique de communication et les résultats attendus seront définis et échelonnés sur les cinq années de mise en œuvre du projet. Les cibles, les messages et les moyens de communication et les responsables de mise en œuvre seront également définis et détaillé dans ce plan de communication.

Les messages et les outils (formats), ainsi que les canaux de communication à utiliser dépendront des objectifs visés. Les moyens de communication pourraient inclure en autres la communication audiovisuelle (ex. radiodiffusions aux niveaux communautaires et nationale, les émissions de télévision), la communication multimédia (ex. information sur le projet sur les sites internet des différentes parties prenantes, production de support électronique), la communication de presse (ex. production de supports imprimés tels que les bulletins d'information, les rapports d'activités, etc.) et la communication événementielle (ex. organisation des fora, des ateliers de partage d'expérience, des tables rondes de discussion, les visites de terrain, etc.).



Annexe 1 : Cadre de résultat du projet

Tableau 5: Cadre de résultat du projet

RESULTAT DU PROGRAMME 1		Résultat CAFI correspondant : Les prélèvements et la consommation non durables de bois énergie sont réduits					Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence (2021) & source des données	Cible après 5 ans	Moyens de vérification	Budget indicatif pour les activités de suivi	Hypothèses et risques	LOI CAFI	Cadre de Résultats de CAFI	Cadre de résultats du CNI	
Indicateur de résultat : Quantité des émissions de CO ₂ réduite/évitée	13 000 Tonnes CO ₂ évitées (ID-PFCE 2015-2019)	847 750 t CO ₂ eq	Rapport Actualisé Biannuel (BUR) CCNUCC Système National de Suivi des Forêts Plans d'affaires Rapport de projet	168 900 USD	Hypothèse : L'approvisionnement des populations en bois-énergie à partir des sources réduit la déforestation et les émissions de GES subséquentes Risque : La réduction de la déforestation au niveau du site du projet entraîne un déplacement des émissions vers d'autres sites	Axe 7 J 7.1.	Impact 1 I-2	E 3.1 E 3.2	
Indicateur de résultat : Augmentation du revenu monétaire des bénéficiaires directs du projet (y compris les	0	Revenus fixés dans les plans d'affaires développés ⁴⁴			Hypothèse : Les plans d'affaires développés permettent effectivement une augmentation du revenu monétaire.	Axe 7 J 7.1	Impact 1 I-3	E 3.1 E 3.2	

⁴⁴ Note additionnelle : l'augmentation des revenus interviendra principalement à la 1^{ère} rotation, à la fin de la phase de mise en place des plantations prévue sur 6 ou 7 ans, et donc après la clôture du projet

R

femmes, les jeunes et les populations autochtones)							Risques : les plans d'affaires ne sont pas mis en œuvre tels que prévus ; les conditions économiques et de marché pour l'accès aux intrants et/ou la vente des produits se dégradent fortement et de manière imprévue			
Produit 1.1 Des plantations agroforestières à démarrage rapide pour un approvisionnement durable en bois-énergie de Brazzaville sont établies										
Nombre de bénéficiaires disposant de droit d'accès sur les terres sécurisées (% femmes)	0	500 (30%)	Rapport de projet				Hypothèse : L'accès aux terres sécurisées facilite l'établissement des plantations et l'adoption des pratiques durables Risque : Les terres sont utilisées à des usages autres que celui des plantations agroforestières (ex. installation familiale, etc.)	Axe 7 J 7.1	Effet 5. AmEG	E 3.1.
Nombre de bénéficiaires formés aux techniques agroforestières (% femmes)	0	500 (30%)	Rapport de projet				Hypothèse : Les bénéficiaires sont aptes à assimiler et appliquer les connaissances de la formation Risque : Les bénéficiaires ne sont pas disponibles pour suivre tous les modules de la formation	Axe 7 J 7.1	Effet 2 EE1, EP4, EP6 Effet 1, AP6	E 3.1.
Nombre d'hectares de plantations agroforestières à vocation énergétique établies (incluant leur géoréférencement)	0	2 700 ha dans le BA de Brazzaville	Rapport de projet Base de données SIG				Hypothèse : Les populations s'approprient les techniques pour l'établissement et la gestion durable des plantations Risque : Le développement des plantations agroforestières se fait avec des espèces inappropriées	Axe 7 J 7.1	Effet 2 EE1, EP4, EP6 Effet 1 - AP2, AP3, AP4, AP5	E 3.1.
Productivité (en tonnes/hectare, pour chaque culture agricole) sur les surfaces soutenues par les programmes	0	Productivité au moins équivalente à celle de référence dans des conditions	Bibliographie Rapport de projet				Hypothèse : les itinéraires techniques incluant le choix des intrants permettent d'atteindre une productivité moyenne au moins équivalente à celle connue dans la zone dans des conditions équivalentes, dès	Axe 7 J 7.1	Effet 2 EE1, EP4, EP6 Effet 1 - AE3	E 3.1

28

Rw

			similaires ⁴⁵		la mise en place des plantations agroforestières Risque : les terres du PRONAR mises à disposition sont moins fertiles que celles utilisées habituellement par les petits exploitants agricoles ; les mêmes efforts sur ces terres disponibles par rapport à celles utilisées habituellement				
Volume total de produits issus de l'agroforesterie vendus à travers les contrats d'achat établis (tonnes)	0	> 50.000 tonnes de produits	Rapport de projet		Hypothèse : Les contrats d'achat facilitent la vente des produits agroforestiers par les bénéficiaires Risque : Les contrats d'achat inégaux ou déformés des bénéficiaires sont établis	Axe 7 J 7.1	Effet 2 EE1, EP4, EP6 Effet 1 - AE3	E 3.1 E 3.2	
Nombre d'outils de communication et de visibilité produits et vulgarisés	0	(Se référer au plan de communication ⁿ⁾)	Rapport de projet Plan de communication		Hypothèse : Les activités de communication et visibilité facilitent l'adoption des pratiques durables Risque : Les moyens de communication ne sont pas adaptés aux spécificités locales	Axe 7 J 7.1	Effet 7 GP1, GP2, GP3	E 3.1 E 3.2	
Activités	Activité 1.1.1. Sélection des bénéficiaires et transfert des droits d'accès sur les terres du PRONAR Activité 1.1.2. Elaboration des plans d'affaire durables pour le déploiement des plantations Activité 1.1.3. Etablissement et suivi des plantations agroforestières Activité 1.1.4. Déploiement du plan de communication et sensibilisation								

CP

⁴⁵ Note additionnelle : l'augmentation de la fertilité des sols, et ainsi de la productivité, interviendra principalement à la 1^{ère} rotation, à la fin de la phase de mise en place des plantations prévue sur 6 ou 7 ans, et donc après la clôture du projet

Handwritten signature

Annexe 2 : Matrice de gestion des risques du projet

Risques	Niveau du risque :	Probabilité :	Impact :	Mesures d'atténuation	Entité/Personne responsable
	Très élevé Élevé Moyen Faible (Probabilité x Impact)	Quasiment certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Non significatif - 1		
Risques contextuels (y compris les risques politiques)					
Des remaniements au sein des ministères sont susceptibles de créer des freins au bon fonctionnement par une remise en question des acquis ou en raison du temps nécessaire pour informer et harmoniser les points de vue	Moyen	3	3	Le projet fonctionne sur base d'un accord de projet et d'organes de gouvernance comme le COPIL permettant une continuité dans le fonctionnement. Par ailleurs, le projet implique les instances techniques nationales mais les activités sont principalement réalisées au niveau local, ce qui devrait permettre de réduire les potentiels blocages.	FAO, Comité de Pilotage
La mise en œuvre des activités du projet est ralentie par la pandémie de Covid-19	Bas	3	3	Le projet sera conforme à la réglementation nationale de gestion de la pandémie (voir http://santa.gouv.eg/) et en particulier à des mesures telles que le télétravail et les formations / ateliers, ou la limitation des déplacements le cas échéant. La FAO a établi un ensemble de mesures standard pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre du projet et le présent projet s'appuiera également sur ces mesures si nécessaires. Il est prévu que le soutien du projet sera essentiel en cas d'épidémie. En fait, le projet générera d'importants avantages sociaux tels que le soutien à la sécurité alimentaire et une main-d'œuvre locale durable et décente. Ces activités contribueront également à la reprise verte du pays en ce qui concerne les effets du COVID-19 sur l'économie nationale.	FAO, GRET

Am

Fraudes et corruption	Moyen	2	2	Les procédures de la FAO seront mises en œuvre pour pouvoir prévenir tout risque de fraude ou de corruption. La politique contre la fraude et autres pratiques relevant de la corruption de la FAO, alignée avec celle des Nations Unies sera appliquée à toutes les activités du projet.	FAO
Risques programmatiques					
<p>Bien que la production durable de plantation de bois énergie ait été retenue comme une intervention prioritaire dans le Plan d'investissement REDD+ du Congo, il n'en demeure pas moins que la plupart des bailleurs de fonds du Congo opte davantage pour un changement drastique vers le développement et la vulgarisation des énergies propres⁴⁵. Cette préférence programmatique pourrait fragiliser l'impact et la durabilité des activités du projet relatives à la production de bois énergie légal et durable.</p>	Faible	2	2	<p>La nécessité de couvrir la phase de transition vers le changement des sources d'énergie conforte néanmoins sur le besoin de mise en place de plantations et d'actions qui permettraient un approvisionnement en bois énergie provenant de sources durables, sans compter que la consommation de bois énergie restera sans doute encore incontrôlable pendant plus d'une décennie pour les ménages les plus pauvres en milieu urbain et davantage dans les villes secondaires et en milieu rural.</p>	
<p>Les productions et zones d'intervention ne sont pas alignées avec les zones qui seront identifiées lors du développement du schéma d'approvisionnement en bois énergie du bassin d'approvisionnement de Brazzaville.</p>	Faible	2	2	<p>Les besoins en bois énergie de la ville de Brazzaville sont si importants que la production attendue par le projet PROREP ne couvre qu'une infime partie de ces besoins. Par ailleurs, les plantations d'acacia peuvent aussi produire d'autres types de produits que le bois énergie et qui sont demandés à Brazzaville comme le bois de construction. Enfin il existe un marché local en bois énergie dans la zone centrale du Congo (villes du département du Plateau en particulier) où la distance avec les forêts augmente progressivement) sans compter les possibilités envisagées par les acteurs</p>	FAO, GRET

⁴⁵ Ce développement et adoption d'énergie propre prendra néanmoins du temps et une phase de transition est nécessaire pour pouvoir satisfaire les besoins en énergie durable durant cette phase transitoire.

128

68

Rur

<p>Les programmes dans la même zone (PDAC de la Banque Mondiale et PAJE du FIDA) qui incluent des objectifs de production de manioc à grande échelle peuvent entraîner une surproduction et une baisse des prix de vente localisés et ainsi fragiliser la rentabilité des plans d'affaires</p>	<p>Faible</p>	<p>2</p>	<p>2</p>	<p>industriels⁴⁷ et les échanges commerciaux avec la RDC dans les zones les plus proches du fleuve Congo⁴⁸. Les villages et cibles du PDAC sont déjà connus⁴⁹ et le PROEP pourra bénéficier des bénéfices du projet en termes d'infrastructures et de réformes appuyant la valorisation économique des produits agricoles. Par ailleurs, le FIDA en collaboration avec le PAM et la FAO accompagnent les investissements public-privés comme le projet en cours d'installation d'une unité de transformation de manioc dans la Bouenza⁵⁰ qui pourrait être bientôt étendu dans la zone des Plateaux, ce qui pourra faciliter l'écoulement des produits agricoles dans la zone.</p>	
<p>Risques institutionnels</p>					
<p>Le nombre d'institutions intervenant dans la mise en œuvre du projet avec des interventions quasi-identiques et des capacités techniques et opérationnelles différentes pose un défi importants de coordination et de calibrage des rôles et responsabilités</p>	<p>Moyen</p>	<p>3</p>	<p>3</p>	<p>L'organisation des rôles et responsabilités de chaque institution impliquée est fondée sur les expériences spécifiques de chaque institution aussi bien du point de vue technique que géographique. Ainsi, chaque institution interviendra principalement dans les zones où elle a une expérience avérée susceptible de favoriser le déploiement effectif des activités du projet. Cette coordination a été mise en place durant la phase de formulation du projet</p>	<p>FAO, Comité de pilotage</p>
<p>Risques opérationnels</p>					
<p>La mise en place de la première saison de plantations doit se faire durant une saison/période déterminée et propice.</p>	<p>Moyen</p>	<p>3</p>	<p>3</p>	<p>Le projet doit être lancé au plus tard en Octobre 2021, voire Novembre, pour que les activités préalables nécessaires à la mise en place des plantations puissent être réalisées à bon escient (notamment la préparation des pépinières et les</p>	<p>FAO, GRET</p>

⁴⁷ Le projet de total et SPF2B de 40.000 Ha de plantations dans la zone des Plateaux vise également de créer des unités industrielles de transformation qui pourront alimenter Brazzaville et Kinshasa en sciages et contreplaqués avec l'installation de deux usines et d'une centrale de cogénération. <https://www.atibt.org/fr/annoncements/30/votai-et-frrm-lancart-la-plantation-forestiere-de-40-000-hectares-en-republique-du-congo>

⁴⁸ Lors de la mission de terrain de décembre 2020 visant à identifier les zones, des échanges à la sous-préfecture de M'pouya dans les Plateaux ont évoqué une pratique intensive de la production du charbon de bois dans les villages riverains du fleuve du Congo. Ce charbon est acheminé par voie fluviale à Brazzaville et Kinshasa.

⁴⁹ <https://pdlactmap.ce/ir/index.php?zone=vdacinfo>

⁵⁰ <https://www.adlac-congo.com/content/filiere-manioc-280-millions-afa-pour-soutenir-les-petits-producteurs-dans-le-bouenza-120621>

128

Handwritten signature

				<p>productions de plants, la réalisation d'opérations diverses telles le dessouchage et le labour nécessitant la mobilisation de grands matériels agricoles). Sans le respect de ce calendrier, il serait quasi impossible pour le projet de pouvoir réaliser la mise en place de la première saison de plantations, visant les 500 ha de fast-start, qui devra commencer au plus tard en octobre 2022 (saison optimale de plantation annuellement allant d'octobre à décembre).</p> <p>La sélection des sites pour l'établissement des plantations a pris en compte les capacités et la proximité des pépinières, dans le but de pouvoir disposer d'une source adéquate de plants. La première année, un partenariat sera établi avec le SNR et SPFZB pour une production continue et à grande échelle des plants pour combler les besoins en plants.</p> <p>Les bénéficiaires du projet seront les membres des communautés / villages établis autour des blocs visés par les plantations. Ils ne feront que le trajet entre les villages et les lieux de plantation. Ils ne seront pas tenus d'immigrer ou de faire des trajets sur de longues distances les obligeant à des campements provisoires.</p> <p>Les visites préalables des zones visées par le projet et des villages autour des blocs qui seront mis à disposition par le PROMAR ont permis de confirmer la présence de potentiels bénéficiaires très intéressés pour recevoir les appels du projet afin de mettre en place les systèmes agro-forestiers. Les appels du projet doivent être intenses et peuvent ne pas mobiliser directement les bénéficiaires durant la première année pour pouvoir atteindre les objectifs ambitieux fixés. Par ailleurs, le projet va viser deux zones distinctes pour la première année de la saison culturale afin de pouvoir réduire les risques en termes de production des plants et de préparation à la mise en place des plantations.</p>	FAO, GRET
<p>La disponibilité des plants en temps opportun en quantité, qualité et diversité des espèces constitue un préalable pour l'établissement effectif des plantations.</p>	Moyen	3	3		FAO, GRET
<p>L'intérêt des bénéficiaires est primordial pour l'adoption des systèmes agroforestiers, et les bénéficiaires sont disponibles en nombre dans les zones aux alentours des blocs visés par le projet.</p>	Faible	2	2		FAO, GRET
<p>Des mesures doivent être prises afin d'éviter un possible accaparement des terres par la</p>	Faible	2	2	Conformément aux critères de sélection, les potentiels bénéficiaires prioritaires seront les petits exploitants, avec	FAO, GRET

Pur

<p>sélection de bénéficiaires qui ne seraient pas légitimes</p>				<p>des revenus faibles (inférieurs à 2USD/jour), habitant à proximité des plantations, et qui ont des difficultés à investir pour la diversification de leurs activités permettant d'améliorer leurs moyens de subsistances.</p> <p>Les aspects de genre et inclusion des jeunes seront pris en considération, d'autant plus que le projet PAJE financé par FIDA, considéré également comme un co-financement du projet PREFOREST en lien avec PROREP, vise principalement les jeunes comme étant ses bénéficiaires.</p> <p>En cas de suspicion d'accapement des terres observé par le comité de sélection et par l'équipe du projet, l'appui du projet sera immédiatement suspendu jusqu'à ce que la situation soit clarifiée. Dans le cas avéré d'accapement des terres par un exploitant, le projet cessera immédiatement tout appui à l'exploitant et identifiera d'autres potentiels bénéficiaires à sa place.</p>	
<p>Le succès de la mise en place des systèmes agroforestiers conduit à une augmentation de la déforestation en dehors des sites du projet (fuite vers les autres régions / départements).</p>	<p>Faible</p>	<p>2</p>	<p>1</p>	<p>Les bénéficiaires seront formés sur les pratiques agricoles durables à faible impact sur les forêts et seront encouragés à les reproduire sur les parcelles individuelles et les investissements octroyés aux potentiels bénéficiaires sont conditionnés par l'adoption de pratique sans déforestation. Les activités des bénéficiaires seront clairement mentionnées dans les plans d'affaire, y compris les risques. Les bénéficiaires devront s'engager à adopter des pratiques qui ne vont pas à l'encontre des forêts sous peine de cessation immédiate de l'appui du projet. PROREP établira également une synergie avec le PREFOREST dans le cadre des activités de renforcement de la sécurité foncière. Le renforcement de la sécurité foncière contribuera à réduire la déforestation sur les parcelles individuelles.</p>	<p>FAO, GRET</p>
<p>Les espèces végétales promues sont inappropriées (ex. risque d'invasion) et les feux de brousses peuvent détruire les plantations</p>	<p>Faible</p>	<p>2</p>	<p>1</p>	<p>La sélection des espèces à planter se fera sur la base des normes environnementales et sociales de la FAO afin d'éviter tout risque sur l'environnement et les populations. Aucune nouvelle espèce ne pourra être introduite par le projet (pour l'activité 1.1.3.). Les espèces à valoriser doivent être celles</p>	<p>FAO, GRET</p>

Annexe 3 : Budgets

Voir document Excel joint

Tableau 6: Plan de travail

Résultat	Produit	Activité	Activités	Organi- sme de mise en œuvre	Période					Partenaire de mise en œuvre	Référénc es du PNI, de la LOI et du Cadre de S&E de CAFI
					A1	A2	A3	A4	A5		
1	1.1	1.1.1	Sélection des bénéficiaires et transfert des droits d'accès sur les terres du PRONAR	FAO						GRET	Axe 7 Jalon 7.1
1	1.1	1.1.2	Elaboration des plans d'affaire durables pour le déploiement des plantations	FAO						GRET	Axe 7 Jalon 7.1
1	1.1	1.1.3	Etablissement et suivi des plantations forestières et agroforestières	FAO						GRET, MEF/SNR, MAEP, et autres	Axe 7 Jalon 7.1
1	1.1	1.1.4	Déploiement du plan de communication et sensibilisation	FAO						GRET	Axe 7 Jalon 7.1

Tableau 7: Budget par catégorie UNDG

CATEGORIES DE BUDGET UNDG	TOTAL USD
1. Personnels	\$1.421.484
2. Fournitures, produits de base, matériaux	\$1.235.443
3. Equipements, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement)	\$168.132
4. Services contractuels	\$0
5. Voyages	\$149.000
6. Transferts et subventions aux contreparties	\$3.174.294
7. Coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$393.703
Total des Coûts Directs	\$6.542.056

8. Coûts de soutien indirects (Max. 7 %)	\$457.944
TOTAL des Coûts	\$7.000.000

Tableau 8: Budget par résultat
(voir fichier Excel)

2

Rev

Annexe 4: Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du programme

PROREP a bénéficié des informations et des consultations étendues avec différentes catégories de parties prenantes à travers les consultations qui ont été réalisées dans le cadre du montage de PREFOREST (GCP /PRC/021/GCF). Plusieurs réunions de concertations et de consultations ont été réalisées dans les différentes localités visées par le projet. Un rapport très détaillé des consultations auprès de ces parties prenantes sont disponibles.

Par ailleurs, le développement du projet a été initié avec des échanges avec le Ministère de l'Economie Forestière afin de pouvoir identifier les orientations techniques du projet, et de bien caler son contenu avec les besoins du pays et les directives du bailleur. Des consultations additionnelles ont également été planifiées et réalisées avec les différentes parties prenantes.

Une première réunion d'identification des zones d'intervention du projet s'est tenue le 29 Octobre 2020 (en partie en ligne). Cette réunion a vu la participation des responsables du Ministère de l'Economie forestière (dont Mr Joel Loumeto, Mr Jean De Dieu Nzila en tant que Point Focal CAFI, Mrs François Mankessi et Christ Samba Yago du ProNAR) et les représentants de FAO, GREC et ID. Cette réunion a permis de préciser les blocs du ProNAR qui seront mobilisés pour les plantations lors de la mise en œuvre de PROREP et plus largement de PREFOREST. Pour le Bassin d'approvisionnement de Brazzaville, les blocs dans les départements des Plateaux et du Pool ont été mis en avant, et pour le bassin d'approvisionnement de Pointe Noire, les départements du Niari et du Kouilou ont été considérés. Le Département de la Bouenza a également un potentiel très important, mais sera seulement mobilisé dans le cadre de la mise en œuvre des activités qui seront financés par les fonds de PREFOREST.

Cette première réunion a permis d'organiser les missions et les rencontres les autorités locales dont les informations sont mentionnées ci-dessous. Deux missions ont été organisées en parallèle du 01 au 05 Décembre 2020 pour récolter des informations complémentaires : la première mission dans la partie sud (Bouenza, Niari et Kouilou) et la deuxième au nord (Plateaux et Pool).

Le document de projet a été également partagé plusieurs fois 4 structures nationales partenaires du projet à savoir le Point Focal CAFI, le MEF, la CNREDD et le ProNAR. Les amendements et les propositions reçus de ces consultations ont été insérés dans le document de projet, pour son amélioration.

Les informations sur les consultations additionnelles du projet sont détaillées dans les tableaux ci-dessous.

Consultation 1: Rencontre avec les autorités administratives et coutumières, 01-05 décembre 2020

Nom de l'organisme/agence	Nom et fonction du représentant	Catégorie d'organisme	Recommandations	Action ou commentaire
Sous-préfecture de Louvakou	Sous-préfet de Louvakou	Gouvernement	Le sous-préfet, dans ses prérogatives à la possibilité de délivrer dans un rayon de 5 km autour de sa localité attestations d'attributions d'exploitation provisoire afin de mettre des terres à la disposition de la commune des terres pouvant accueillir une forêt communautaire. Il sera donc judicieux lors de la seconde mission du cartographe d'identifier et délimiter les espaces pouvant être mis à disposition par la sous-préfecture de Louvakou	Appuyer la sous-préfecture dans le processus de mise à la disposition du projet des espaces pouvant accueillir des forêts communautaires dans des zones périphériques de Louvakou
Sous-préfecture de Madingou Kayes	Chefs de secteur agricole de Kayes et Nkayi	Gouvernement	L'agroforesterie est déjà pratiquée à Nkayi. Cependant, les populations ont plus besoin d'encadrement sur les bonnes pratiques. L'amélioration des pratiques actuelles est indispensable.	Former les populations aux techniques améliorées d'agroforesterie
	Mr. Nombó, Chef de terre de la famille Youbi	Société civile	<ul style="list-style-type: none"> Les activités du projet peuvent se développer dans la zone d'écodéveloppement du PNCD (Parc national Coundouati) Les cultures pratiquées et qui marchent sont le manioc, le maïs, la patate douce Donner aux populations la possibilité d'associer certains arbres fruitiers qui poussent dans la zone 	<ul style="list-style-type: none"> Définir les conditions d'accès aux terres en concertation avec la famille Prendre en compte les besoins des populations en termes de choix des cultures
	Mr. Mboussou Jean, Secrétaire général du village Kiossi	Société civile	<ul style="list-style-type: none"> L'axe Moudikou dispose des grandes étendues mais moins utilisé par les autochtones, plutôt par les néo ruraux. Les jeunes de Kiossi sollicitent l'appui du projet pour exploiter cette zone. 	Les terres sont déjà identifiées par le service de cadastre et sont en cours d'immatriculation. Le projet pourrait appuyer la finalisation du processus d'immatriculation des terres dont sont issues les jeunes de Kiossi pour faciliter les participations au projet
SNR, Dolosie	Chef d'agence	Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> Le SNR dispose d'un tracteur d'une puissance de 360 ch. qui appui les producteurs et qui être mis à contribution 	<ul style="list-style-type: none"> Etablir un accord avec le SNR pour la mise à disposition du tracteur au profit

fu

				<p>dans le cadre du projet de la mise en œuvre du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Il y a des pépiniéristes privés à Dolisie et la collaboration est franche avec le SNR tant sur le volet technique : structuration, gestion, entretien et sur le volet partenarial 	<p>du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les pépiniéristes au profit du projet
SNR Pointe Noire	Directeur technique	Gouvernement	<p>Impliquer les directeurs départementaux des forêts (DDF) dans le cadre de ce projet pour éviter aux producteurs intéressés le paiement de redevances appliquées pour les exploitants forestiers</p>	<p>Inclure les directeurs départementaux dans les structures de gouvernance locale du projet</p>	
CRDPI	Directeur	Recherche	<p>Renforcer la dimension sensibilisation et formation des producteurs. Le CRDPI propose d'utiliser le film de Mampou en RDC pour appuyer la sensibilisation des populations locales afin de susciter leur adhésion au projet.</p>	<p>Intégrer la dimension sensibilisation comme un élément central du Plan de communication et de visibilité.</p>	

Consultation 2: Consultations publiques, 01-05 décembre 2020

Nom de l'organisme/agence	Nom et fonction du représentant	Catégorie d'organisme	Recommandations	Action ou commentaire
Département du Kouilou	Communautés Tchlessa	Société civile	La quasi-totalité du village recommande la production du manioc et la patate douce comme principale culture	Intégration de la culture du manioc et de la patate douce dans les itinéraires techniques et chaînes de valeurs promus par le projet

Noms des personnes rencontrées

Nom & Prénom	Localité	Sexe	Titre	Contact
MPOKO Lucie Mélanie	Nkayi	F	Chef de secteur Agricole	066702090
MANDELO Simon	Nkayi	H	Chef du groupement DEGRADO	069796365
MPATA Brice Béatrice	Kayes	F	Chef de secteur Agricole	066410257
MAVOUNGOU François	Village Klossi	H	Chef de village	066094726
MPANDZOU Anicet	Village Klossi	H	Secrétaire général	068305386/050269334
MOLYA Toussaint	Dolisie	H	Chef de secteur Agricole	
HOULA Jean Claude	Dolisie	H	Propriétaire foncier	065385672/056299390
BOUKOUNGOU NGOYI	Dolisie	H	Président des terriens du Niari	069871425
Ngolo Ngampéné	Louvakou	H	Sous préfet de LOUVAKOU	
Engoumba	Louvakou	H	Secrétaire général de Louvakou	066427175
KIHOMBO Jean Victor	Dolisie	H	Chef d'agence SNR	069730286
KINOUANI Gad	Pointe Noire	H	SNR responsable technique	
KAZZOTI	Pointe Noire	H	Chef de service projet	
DIAMOUNZO-KIONGA Jean Baptiste	Madingou-Kayes (Kouilou)	H	Sous préfet	057106862 /066686994
NOMBO Dieudonné	Village youbi	H	Chef de terre	068530131
MAVOUNGOU	Village Koutou	H	Chef de village	066264069
BOUANGA TATY Dominique	Village Tchicssa	H	Chef de village	066980527
KOUMBA martine		F		055045500
MAKAYA marcellin		H		068862642
BATCHI KOUELA		H		065532543
SITOU Chance		H		068468013
NGOMA sylvie		H		
YOBA Jean Piere		F	Membre du village	
NKADZOU Wilfried		H		040206501
MIKAKA Guy Charles		H		066825947
MAVOUNGOU TCHIMBAKALA Jean Pierre	Village Ngoma Tchilounga	H	Président	057563778
TCHISSAMBOU Albert	Village Ngoma Tchilounga	H	Chef de terre	055209165

BOUSSITA BATCHI Christian Théo	Village Ngoma Tchilounga	H	Président des Jeunes	069070773
--------------------------------	--------------------------	---	----------------------	-----------

Consultation 3: Sensibilisation publique sur l'avènement du projet, 09-12 décembre 2020

Nom de l'organisme/agence	Nom et fonction du représentant	Catégorie d'organisme	Recommandations	Action ou commentaire
Sous-préfecture de Ngo	Sous-préfet de Ngo	Gouvernement	Nécessite de sensibilisation des populations sur l'avènement du projet	Le sous-préfet a pris par ailleurs l'engagement de sensibiliser ses administrés à cet effet.
	Communauté villageoise d'Elouna	Société civile	Mise en place d'une plate-forme de commercialisation pour éviter l'effondrement des coûts des produits qu'induirait une production massive, comme c'est le cas à venir dans le projet PDAC où près de 500 ha de plantation monospécifique de manioc arriveront à maturité, au même moment, dans la zone	Intégrer la mise en place d'une plateforme de commercialisation dans les activités du projet
Département des Plateaux	Communauté villageoise d'Inoni	Société civile	L'accès à la terre pour les membres des familles terriennes ne pose aucun problème. Par contre, pour les personnes non-détentrices des terres, une concertation entre les terriens est nécessaire pour définir les conditions de cession de la terre, qui tiennent bien compte de l'aspect pérenne des spéculations	L'option prioritaire du projet est la fourniture des droits d'accès sur les terres du PRONAR pour les non terriens

Liste des personnes rencontrées

Nom & Prénom	Localité	Titre	Contact
AKAMBOU Jacques	Village Elouna	Terrien	06 608 27 18
NGUIE George	Village Elouna	Président du village	06 911 81 19
LIKIBI ONGOLI Thomas	Mpouya	SG District	06 642 84 06
EBOULONDI Alexis Abel	Village Inoni	Terrien	06 991 99 85
NGANTINI Marcel	Village Inoni	Président du Village	06 684 84 61
MPIO Gervais	Village Inoni	Représentant (Terre Likibi)	069914241
MASSAMBA melin	Village Inoni	Terrien	06 489 92 50
INKOURA Constant	Village Bambou-Mingali	Terrien	06 489 92 50
ANKALA Daniel	Village Bambou-Mingali	SG du village	06 684 16 64

INTSIBA Philippe	Village Yié	Président du village	06 964 66 72
NGOUANI Jonas	Village Yié	SG du Village	06 670 65 16

Compte-rendu de la Session d'information sur les activités proposées et réponses à l'évaluation indépendante (25/05/2021)

Il s'est tenu ce mardi vingt-cinq mai 2021, dans la salle de réunion Boyokani de la FAO, l'atelier d'information sur les activités proposées et les réponses à l'évaluation indépendante du projet de Renforcement du Potentiel en Bois Energie Durable en République du Congo en sigle PROREP soumis au Secrétariat du CAFI le 29 janvier 2021.

Cette réunion, tenue en présentiel et en ligne, organisée par le groupe FAO/GRET/ID a connu la participation (22 personnes dont 10 en présentiel et 11 en ligne) des représentants des Ministères en charge de l'Economie Forestière, en charge de l'Agriculture, en charge de l'Environnement, en charge de la Recherche Scientifique, en charge de l'Enseignement Supérieur, du CIRAD, du PNUD, de WRI, du Point focal CAFI, des Organisations des Producteurs et de la Société Civile (TDR et liste de présence en annexe).

Ouvrant les travaux, Monsieur Ampali Parfait, Coordonnateur national MNV et ONU-REDD à la FAO a tout d'abord souhaité la bienvenue aux participants avant de procéder à la vérification de présence. Il a ensuite déroulé l'agenda et l'objectif de cette rencontre qui était de présenter les points de la décision du Conseil d'Administration du CAFI et les réponses apportées pour une meilleure adhésion aux décisions techniques prises dans le projet et d'ajuster le contenu du document de projet pour sa ré-soumission.

Poursuivant la parole, Monsieur Ampali Parfait a présenté le projet et les éléments relatifs à la décision du Conseil d'Administration du CAFI à savoir : (i) ses objectifs ; (ii) la théorie du changement ; (iii) les composantes et activités proposées ; (iv) les arrangements institutionnels ; (v) la zone d'intervention ; du plan de travail ; (vi) de la durée du projet et son budget ; (vii) les commentaires de l'évaluation indépendante du CAFI et (viii) les réponses proposées.

Après cette phase de présentation, la parole a été donnée aux participants pour des questions et contributions afin d'améliorer les réponses apportées et le document de projet. Les échanges ont porté sur les questions de la sécurisation foncière des plantations ; des synergies existantes entre le PROREP et le Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUDT) qui sera mise en œuvre par l'AFD dans le cadre de la Lettre d'Intention signée entre le Congo et le CAFI ; du choix des bénéficiaires du projet ; du rôle du Ministère en charge de l'agriculture dans le développement des plantations ; du logement de l'Unité de Gestion du Projet ; des synergies entre le PROREP et le PREFOREST ainsi que d'autres initiatives en cours, de la sollicitation de l'augmentation du budget sur le volet foyers améliorés permettant de prendre en compte la ville de Pointe-Noire ; de la représentativité de la société civile dans le Copil.

A la suite de ces discussions fructueuses et clôturant cette session, les participants ont exprimé leur satisfaction à cette activité et à ce projet.

Participants en présentiel (liste ci-dessous)

Long

28



PROJET DE RENFORCEMENT DE FORMERS EN BOIS ENERGIE DURABLE
 EN REPUBLIQUE DU CONGO - PROSEP
 SESSION D'INFORMATION SUR LES ACTIVITES PROPOSEES ET REPONSES
 A L'EVALUATION INDEPENDANTE

Revisé le 25 mai 2021

Lieu : Salle de réunion FAO
 Heure : 14h00-18h30

1	ANTANANARIVANA	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP
2	ANTANANARIVANA	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP
3	KAMPANJA	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP
4	ANTANANARIVANA	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP
5	ANTANANARIVANA	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP
6	ANTANANARIVANA	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP
7	ANTANANARIVANA	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP
8	ANTANANARIVANA	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP
9	ANTANANARIVANA	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP
10	ANTANANARIVANA	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP	ANAP

Per

ND

Participants en ligne

N°	Noms et institutions
1	Jean de Dieu Nzila (CAFI)
2	Cherubin Brice Ouissika (CAFI)
3	Marcel Koubemba (MAEP)
4	François Manikessi (ProNAR)
5	Hollande Nziendolo (PNUD)
6	Theodyl Nkuintchua (WRI)
7	Sharonne Okombi (Femmes Energie, Société civile)
8	Eric Forni (CIRAD)
9	Emilien Dubiez (CIRAD)
10	Judicael Fétiqueau (GRET)
11	Camille Tignon (ID)
12	Mino Randrianarison (FAO)

Consultations et échanges effectués avec les parties prenantes, en Juillet / Août 2021 pour l'ajustement du document de projet

- Une mission de terrain du 30 juillet au 04 août 2021 visant à : a) évaluer toutes les pépinières disponibles dans la zone Pool Sud, Brazzaville, Pool Nord et Plateau (personnel FAO, PRONAR, SNR), en particulier vérifier les capacités de production actuelles et les capacités envisageables selon les contraintes des sites et le niveau d'investissement (8 pépinières du SNR, PRONAR et SPF2B) et vérifier les zones qui seront visées par les différentes phases du projet, et surtout celles visées lors de la phase Fast-start
- Plusieurs échanges avec l'entreprise **SPF2B** sur les possibilités d'une sous-traitance de la production des plants en Année 1, sur les critères de calendrier, de qualité et de prix (M. Berteau et Gally).
- Plusieurs échanges avec l'équipe du **CIRAD** pour approfondir les constats et conclusions établies dans leur étude de faisabilité et mener des discussions sur les options d'adaptation des modèles de reboisements dans le cadre du Fast Start (M. Dubiez et Forni).
- Plusieurs échanges avec un représentant de la **Banque Mondiale** (M. Morand) sur les activités de reboisements conduits lors du programme passé PFDE et des nouveaux Programmes PANC et DGM dans le partie Nord du pays.
- Plusieurs échanges avec l'équipe de consultants en charge (M. Marquant, M. Chakib, M. Fare), pour l'AFD, de l'étude de faisabilité, afin de vérifier les alignements possibles entre programmes, à la fois au niveau du choix des sites de reboisement dans le cadre des schémas d'approvisionnement en bois énergie des villes mais aussi en termes de mobilisation des comités locaux envisagés dans le cadre de l'aménagement du territoire (plans de gestion intégrés départementaux et zonages)
- Collecte de rapports et de données complémentaires techniques, financières et spatiales auprès d'acteurs en RoC et RDC, pour affiner les analyses

Mission de terrain – Juillet / Août 2021

La mission de terrain qui s'est tenue du 30 juillet au 04 août 2021 dans les départements du Pool et des Plateaux a connu la participation du coordonnateur du ProNAR François Mankessi, du Chef d'agence SNR de Brazzaville Mounkala Ildevert et de Jean Parfait Ampali Consultant FAO. Cette mission avait pour objectif de finaliser le cycle de révision de la proposition technique et financière soumise au CAFI. La mission visait principalement de vérifier les capacités actuelles de chaque pépinière, identifier les contraintes, les possibilités d'augmenter la production, et les besoins en investissement le cas échéant.

La mission a visité les zones susceptibles d'accueillir les plantations et s'est entretenue avec les responsables des pépinières ci-après selon un questionnaire préétabli à cet effet : Kinkala (SNR), Brazzaville (SNR), Kintélé (SNR), Dieuleveut (SPF2B), Mbouambé Lefini (SNR), Djambala (SNR), Ossio (SNR), Ombima (ProNAR). Au terme de la mission, les pépinières de Mbouambé Lefini et de Kintélé ont été retenues en fonction de leurs potentialités pour répondre au besoin du projet et les blocs sécurisés du Pronar, situés à Bambou Mingali (1000 ha) dans le Pool et à Ombima (4350 ha) dans les plateaux accueilleront les plantations pour le bois énergie. La mission a noté la présence, dans la zone de Ngo dans les Plateaux, des sacs de charbon de bois en cours d'acheminement à Brazzaville.

A noter aussi que la mission a permis de collecter les points GPS des différents sites en vue de produire les cartes actualisées et vérifier les distances. Les camions de transport des plants du SNR ont été visités au retour de la mission pour vérification de leur état.

Personnes rencontrées lors de la mission



Nom et Prénom	Fonction	Localité	Département	Contact
MOUNKALA MABANZA Ildevert Madel,	Chef d'agence SNR	Brazzaville	Brazzaville	Tél: 06 639 39 00 / 05 521 97 51
OKEMBA ONGOUNDOU Dieudonné Edgard.	Chef de la pépinière SNR	Kintélé	Pool	Tél 069720946 / 055697641
Elemba Leonie	Chef de la station SNR	Kinkala	Pool	068241438/055564 349
MIHIGANE Jean Pierre	Chef de la pépinière SNR	Mbouambé Lefini	Pool	Tél 055253175 / 069022923.
Mangoko Dime	Chef de la pépinière de Dieuleveut SPF2B	Dieuleveut	Pool	Tél : 064460127
MAHINGUIDI brice	Chef de la pépinière Pronar d'ombima	Ombima	Plateaux	Tél 068244525 / 040287426 mail unmayz@yahoo.fr
AKENANDE Daniel	Chef de la station SNR	Ossio	Plateaux	Tél : 066930430 / 041005672
Mazandou Zola Roland	Chef de la pépinière SNR	Djambala	Plateaux	Tél 069617241 / 055600296.
Mabiala Prosper	Chef de la station	PK 45	Pool	Tél:06857683

22

Per

Annexe 5: Plan de communication et de visibilité

A- Objectifs

1. Objectifs de communication généraux

Le plan de communication et visibilité a pour objectifs renforcer la visibilité des activités du projet et ses donateurs, ainsi que de favoriser la vulgarisation et l'adoption des pratiques qui concourent à la réduction des prélèvements et la consommation non durable bois énergie dans les zones du projet et ses environs.

2. Public ciblé

Les groupes cibles sont notamment constitués:

Les décideurs politiques. Il s'agit notamment des leaders politiques aux niveaux de l'administration centrale et local. Il s'agira par exemple de démontrer aux parlementaires et élus locaux l'impact des interventions du projet sur le bien-être des populations en vue de favoriser la prise en compte et l'intégration des interventions similaires dans l'élaboration des politiques, la prise de décision et les processus de budgétisation.

Les communautés. Il s'agira de promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en matière de prélèvement et consommation de bois énergie en vue de réduire les effets adverses associés, notamment la déforestation et la dégradation des forêts et de favoriser leur bien-être socio-économique.

Le secteur privé. Il s'agira de démontrer la rentabilité financière couplée aux bénéfices environnementaux des initiatives promues par le projet avec pour objectif de promouvoir l'investissement privé pour le renforcement de l'appropriation, la mise à échelle et la durabilité.

Partenaires techniques et financiers: Il s'agira de promouvoir les résultats et impacts des interventions bénéficiant leur soutien technique et financier, et favoriser la mobilisation des investissements additionnelles pour la mise à échelle tout en renforçant leur visibilité.

3. Objectifs spécifiques pour chaque cible, en lien avec les objectifs de l'action et les phases du cycle du projet

Groupe cible	Objectif de communication	Phase du projet
Leaders politiques	Sensibiliser sur les impacts adverses des pratiques non-durables de prélèvement et consommation de bois énergie	Dès le début du projet et tout au long du projet
	Sensibiliser sur l'impact positif de l'adoption des pratiques durables de prélèvements et consommation de bois énergie sur l'environnement et le bien-être des populations	A partir de la mi-parcours
	Faciliter l'intégration des bonnes pratiques dans les politiques/stratégies et processus de budgétisation	A partir de la mi-parcours
	Sensibiliser sur l'appui technique et financier du CAFI, notamment la lettre d'intention, les interventions du projet et leur impact	Dès le début du projet et tout au long du projet
Communautés	Sensibiliser sur les impacts adverses des pratiques non-durables de prélèvement et consommation de bois énergie	Dès le début du projet et tout au long du projet
	Faciliter un changement vers l'adoption des pratiques durables de prélèvements et consommation du bois énergie	Dès le début du projet et tout au long du projet

	Sensibiliser sur l'impact positif de l'adoption des pratiques durables de prélèvements et consommation de bois énergie sur l'environnement et le bien-être des populations	A partir de la mi-parcours
	Sensibiliser sur l'appui technique et financier du CAFI, notamment la lettre d'Intention, les interventions du projet et leur impact	Dès le début du projet et tout au long du projet
Secteur privé	Sensibiliser sur les impacts adverses des pratiques non-durables de prélèvements et consommation de bois énergie	Dès le début du projet et tout au long du projet
	Sensibiliser sur l'impact positif de l'adoption des pratiques durables de prélèvements et consommation de bois énergie sur l'environnement et le bien-être des populations	A partir de la mi-parcours
	Faciliter la mobilisation de l'investissement privé pour l'adoption des pratiques durables de prélèvements et consommation de bois énergie	A partir de la mi-parcours
	Sensibiliser sur l'appui technique et financier du CAFI, notamment la lettre d'Intention, les interventions du projet et leur impact	Dès le début du projet et tout au long du projet
Partenaires techniques et financiers	Sensibiliser sur l'impact positif de l'adoption des pratiques durables de prélèvements et consommation de bois énergie sur l'environnement et le bien-être des populations	A partir de la mi-parcours
	Faciliter la mobilisation des financements additionnels pour la mise à échelle	A partir de la mi-parcours

B. Activités de communication

4. Activités principales mises en œuvre durant la période couverte par le plan de communication et de visibilité

Cible	Activité	Responsabilité
Objectif de communication 1: Sensibiliser sur les impacts négatifs des pratiques non-durables de prélèvement et consommation de bois énergie		
Leaders politiques ; Communautés ; Secteur privé	1.1. Participer à des émissions télévisuelles	FAO
	1.2. Participer à des émissions radiophoniques	FAO
	1.3. Concevoir, éditer et diffuser des supports imprimés	FAO & GRET
	1.4. Editer des supports multimédia, selon le contexte	FAO & GRET
Objectif de communication 2: Sensibiliser sur l'impact positif de l'adoption des pratiques durables de prélèvements et consommation de bois énergie sur l'environnement et le bien-être des populations		
Leaders politiques ; Communautés ; Secteur privé ; Partenaires techniques et financiers	2.1. Participer à des émissions télévisuelles	FAO
	2.2. Participer à des émissions radiophoniques	FAO
	2.3. Concevoir, éditer et diffuser des supports imprimés	FAO & GRET
	2.4. Diffuser périodiquement les rapports d'activités	FAO & GRET
Objectif de communication 3: Faciliter l'intégration des bonnes pratiques dans les politiques/stratégies et processus de budgétisation		
Leaders politiques	3.1. Participer à des émissions télévisuelles	FAO
	3.2. Participer à des émissions radiophoniques	FAO

E

P

	3.3. Concevoir, éditer et diffuser des supports imprimés	FAO & GRET
	3.4. Diffuser périodiquement les rapports d'activités	FAO & GRET
	3.5. Organiser périodiquement des ateliers d'échanges et de partage des résultats	FAO & GRET
	3.6. Editer et diffuser un bulletin d'information	FAO
Objectif de communication 4: Sensibiliser sur l'appui technique et financier du CAFI, notamment la lettre d'intention, les interventions du projet et leur impact		
Leaders politiques ; Communautés ; Secteur privé ; Partenaires techniques et financiers	4.1. Participer à des émissions télévisuelles	FAO
	4.2. Participer à des émissions radiophoniques	FAO
	4.3. Concevoir, éditer et diffuser des supports imprimés	FAO & GRET
	4.4. Diffuser périodiquement les rapports d'activités	FAO & GRET
	4.5. Diffuser des nouvelles sur les sites Internet	FAO
Objectif de communication 5: Faciliter un changement vers l'adoption des pratiques durables de prélèvements et consommation du bois énergie		
Communautés	5.1. Participer à des émissions télévisuelles	FAO
	5.2. Participer à des émissions radiophoniques	FAO
	5.3. Concevoir, éditer et diffuser des supports imprimés	FAO & GRET
	5.4. Diffuser périodiquement les rapports d'activités	FAO & GRET
	5.6. Participer périodiquement à des ateliers d'échanges et de partage des résultats	FAO & GRET
	5.7. Participer à des foras	FAO
	5.8. Editer et diffuser un bulletin d'information	FAO

5. Outils de communication retenus

Moyen de communication sélectionné	Pertinence par rapport au contexte local
Communication audiovisuelle (ex. radiodiffusions aux niveaux communautaires et nationale, les émissions de télévision)	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de transmettre les messages de sensibilisation au-delà des pages web sur le projet (au niveau national) à travers les émissions de télévision • Possibilité de communiquer de manière plus effective à travers des émissions de radiodiffusion en langue locale par des radios communautaires
Communication multimédia (ex. site internet du projet, production de support électroniques)	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de disposer en permanence des informations actualisées sur le projet via les sites internet de la FAO et des partenaires • Possibilité de disposer d'une source d'informations portable et susceptible d'être utilisée sans connexion internet grâce à différents supports.
Communication de presse (ex. production de supports imprimés tels que les bulletins d'information, les rapports d'activités, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'accès aux informations à faible coût (ex. pas besoin de connexion internet, de radio, de télévision) • Possibilité de disposer des informations en langue locale

Communication événementielle (ex. participation à des fora, des ateliers de partage d'expérience, des tables rondes de discussion, les visites de terrain, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'apprentissage mutuel et d'établissement de réseaux pour le renforcement des synergies entre parties prenantes du projet et la mise à échelle des activités
--	--

6. Atteinte des objectifs de communication

Moyen de communication	Indicateur de suivi
Communication audiovisuelle : Radio/TV	Nombre de participation à des émissions télé/radio
Communication multimédia : Site internet	Nombre d'articles sur les sites internet des partenaires (MEF, FAO, GRET, CAFI, entre autres)
Communication de presse : Bulletin d'information/rapport d'activités/support imprimé	Nombre de bulletins d'information/support imprimés / rapports d'activités imprimés et distribués
Communication événementielle : Atelier de partage d'expérience/foras	Nombre de participation à des événements - Atelier de partage d'expérience/foras

7. Dispositions pour le retour d'information (lorsque pertinent)

- La FAO et ses partenaires disposent ou mettront à disposition une boîte à suggestions du projet en vue de collecter des commentaires et suggestions de la part des parties prenantes du projet
- La page internet du projet, avec une section spécifique pour les commentaires et suggestions de la part des visiteurs.

[Signature]

[Signature]

Annexe 6: Modalité de mise en œuvre des projets de la FAO

En tant qu'institution technique spécialisée, la modalité de mise en œuvre par défaut de la FAO est "l'exécution directe", ce qui signifie que tous les fonds sont gérés par la FAO directement et non par des partenaires opérationnels tiers. L'accord entre CAFI et la FAO convient également que tous les projets financés par CAFI et mis en œuvre par la FAO adopte cette exécution directe.

Pour les activités liées à la passation de marchés avec les prestataires de services et aux activités d'achat, la FAO a établi un manuel dont les sections 507 et 502 comprennent des mesures strictes de lutte contre la corruption. Un plan d'achat détaillant tous les achats / fournitures de services à réaliser/contracter sera établi par le projet lors de sa phase de lancement.

La section du manuel comprend des pratiques de gestion des risques saines et complètes, ainsi qu'une section sur le comportement éthique et les mesures de lutte contre la corruption. La FAO est chargée de veiller à ce que les fonds qui lui sont confiés par ses États membres et d'autres parties soient dépensés correctement et de manière transparente selon les normes de responsabilité les plus élevées afin de garantir la plus grande confiance du public. Toutes les activités associées à la préparation, l'approbation et la gestion des accords avec les partenaires opérationnels doivent respecter les principes d'équité et de transparence.

Les grandes lignes de ces procédures sont les suivantes :

Biens, travaux et services autres que de conseil.

Seuil d'examen préalable : décisions d'achat soumises à un examen préalable par la FAO

	Methode	Threshold for use of method	Prior Review Threshold	Comments
1.	Direct Procurement (DP)	Below USD 500	N/A	The threshold is for the FAO country office; See FAO Manual Section 502
2.	Request for Quotation (RFQ)	Below USD 5000	N/A	The threshold is for the FAO country office; See FAO Manual Section 502
3.	Open ITB (Invitation to bid)	Below USD 10,000	To be reviewed by Local Procurement Committee	It is suggested to apply thresholds to be reviewed by Local Procurement Committee (LPC) members in order to ensure adherence to Procurement and Consultant Guidelines; Quality Assurance including review to verify compliance with Manual Section 507 is done in LOA unit CSDA, HQ; See FAO Manual Section 701 for legal conditions.
4.	Sealed ITB (Invitation to bid)	Below USD 100,000	To be reviewed by Local Procurement Committee, if exceed USD 10,000USD	
5.	Request for Proposal (for services)	Below USD 100,000		
6.	Contracting service providers under FAO MS 507 - Letter of Agreement (contractual instrument to be used for contracting Government, Civil Society (in FAO terminology – "eligible entities")	Above USD 25,000	USD 25,000	
7.	ITB (Invitation to bid) to be approved by Director, Procurement Service, Corporate Services Department at FAO headquarters with unlimited Directly Delegated Financial Authority	Unlimited	Unlimited	As per FAO Manual Section 502 Appendix B Table 1. Authorized Officials at Rome Headquarters

Sélection de consultants

Seuil d'examen préalable: décisions de sélection soumises à un examen préalable de la FAO

	Selection Method	Prior Review Threshold	Comment
1.	Competitive selection process through Calls for expression of Interest and Vacancy Announcements	USD 10,0000	The whole process of the recruitment will be done by FAO Congo, and official offer for international consultants will be signed and send by Director of SSC office, Budapest, Hungary. As for national consultants, FAO Congo will be responsible from the beginning until the end of recruitment.
2.	Competitive selection process through Calls for expression of Interest and Vacancy Announcements when included in Letter of Agreement		With respect to the consultant contracts to be processed by the partner, it has been agreed that the transparency of the selection process as well as the technical requirements for the assignments for the project delivery will be jointly reviewed and coordinated with by AE under the technical supervision activity. Change of amount/ application of FAO rules depends on the negotiations.

[Handwritten mark]

[Handwritten mark]

Annexe 7: Description de l'itinéraire technique principal de l'agroforesterie à base d'acacia (dit système Mampu)

Introduction

Les villes de Brazzaville, Dolisie et dans une moindre mesure la ville de Pointe-Noire sont situées dans des zones de savane développées sur des sols pauvres. En conséquence, les cultures vivrières (notamment de manioc et de maïs) établis sur ces sols appauvris présentent des rendements faibles et l'utilisation d'intrants reste minoritaire. En zone de savane, les sols sous forêts plus fertiles (îlots forestiers, zones de bas fond, ripisylves) sont exploités prioritairement par les agriculteurs après brûlis occasionnant une forte dégradation de ces écosystèmes. Au-delà de l'autoconsommation, la production agricole est exportée vers les villes de manière variable selon les possibilités d'acheminement. Le charbon de bois, sous-produit de l'agriculture sur brûlis, est quant à lui essentiellement consommé dans les centres urbains. Face à ce constat (faibles rendements en zone de savane et cultures sur brûlis dans les îlots forestiers), l'implantation de pratiques agroforestières à base d'arbres fixateurs d'azote offre, dans une certaine mesure, des bénéfices environnementaux sur les questions d'appauvrissement des sols, de déforestation et de stockage de carbone dans les agroécosystèmes. Parallèlement, cette alternative permet de répondre aux besoins des populations en produisant du bois énergie et des denrées alimentaires, autoconsommées pour partie, ou exportées vers les centres urbains. Cette note technique présente, sur la base de travaux scientifiques et d'expériences de projets de développement, la mise en place d'un système agroforestier à base d'arbres fixateurs d'azote (acacias) dans le but d'enrichir les sols en azote et en matière organique permettant une augmentation du rendement des cultures et la production de bois énergie de façon renouvelable. Sur le sujet, l'exemple emblématique mené en République Démocratique du Congo (projet agroforestier de Mampu) a montré qu'une rentabilité économique d'un tel projet est possible sous réserve du respect de certaines conditions. Il ne s'agit pas de reproduire le même projet en République du Congo mais de l'adapter en fonction des spécificités locales.

L'intérêt des acacias consiste principalement en leur forte capacité de fixation de l'azote atmosphérique qui a été quantifiée notamment au Congo dans la région de Pointe-Noire (60% de l'azote présent dans la biomasse de l'*Acacia mangium* provient de l'atmosphère, Tchichelle et al., 2017a). Cette capacité de fixation s'exprime notamment dans les sols initialement pauvres en azote. Le cumul des quantités d'azote minéralisées dans le sol (horizon 0-20 cm) sous peuplement d'acacias atteint 340 kilos d'azote par hectare 2 années après leur plantation (Tchichelle et al., 2017b) ce qui est incomparablement plus élevé que dans une savane. A l'âge de 7 ans, l'azote du sol, essentiellement contenu dans la matière organique (horizon 0-25 cm) et l'azote présent dans les résidus d'acacias (branches fines et feuilles), représente une quantité de 1,74 tonne par hectare (Tchichelle et al., 2017b). Ces caractéristiques montrent bien le potentiel agronomique que peut représenter cette espèce au Congo. Il s'agit dans cette note de montrer comment convertir ce potentiel en services dédiés à la production agroforestière (bois et denrées agricoles) et à la conservation environnementale (fertilité des sols et stockage de carbone).

Conditions de sol et de climat :

Les différentes expérimentations menées au Congo montrent que les sols pauvres de savane conviennent parfaitement à l'*Acacia mangium* et à l'*Acacia auriculiformis*. Les plantations agroforestières sont envisageables sur des zones de sols profonds, sableux ou argilo-sableux. Plus le sol est sableux plus sa profondeur devra être importante pour assurer une prospection maximale par les racines d'acacias permettant de compenser la diminution de la réserve en eau, notamment en saison sèche. Les terrains devront être relativement plats pour faciliter le travail du sol, les opérations de plantation, d'entretien et d'exploitation. La pluviométrie moyenne annuelle devra être d'au minimum de 1200 mm et la présence d'une saison sèche marquée de 3 ou 4 mois ne sera pas une

limite. L'humidité relative de l'atmosphère devra être élevée (> 80%), critère favorable à la croissance des acacias.

Production de plants d'acacia :

La production de plants d'acacia se fera à travers l'appui que fera PROREP pour les opérationnalisations des pépinières de SNR. Lorsque les plants ne peuvent pas être produits par ces pépinières (cas de la première saison de plantation), le projet fera des acquisitions de plants auprès de SPF2B. La conduite de pépinière d'Acacia ne pose pas de problème technique ni de précaution particulière (sinon le besoin de lever la dormance des graines) et est largement documentée⁵¹.

Préparation du terrain

Les arbustes de savane seront coupés dans un premier temps avant élimination de la végétation herbacée.

La préparation du terrain en savane peut être réalisée manuellement ou mécaniquement selon la dimension du projet et les moyens mis en œuvre. Trois possibilités sont envisageables pour la préparation du terrain. La première sera appliquée par le Projet :

- Un labour peut être effectué (30 à 40 cm de profondeur) pour permettre de décompacter les sols, si ces derniers sont compacts. La savane sera préalablement brûlée ou rabattue avec un rouleau.
- Le labour peut être remplacé par un sous-solage qui décompacte le sol sur une plus grande profondeur mais ne permet pas d'éliminer la végétation de savane. Cette pratique limite une minéralisation de la matière organique du sol par rapport au labour en plein. Le sous-solage nécessite des tracteurs de forte puissance.
- A noter qu'il existe également un mode de préparation du terrain qui fait appel au travail manuel uniquement. Les plants d'acacias et les cultures vivrières sont directement mis en terre après brûlis ou dégagement manuel de la savane. Cette technique est réalisée sur des sols légers ne présentant pas de contrainte physique à la croissance racinaire, notamment sur les sols sableux. C'est le mode de plantation le plus économique qui est appliqué par les petits exploitants n'ayant pas de possibilité de mécanisation (e.g. location tracteur et conducteur).

Plantation

La plantation interviendra en début de saison des pluies après que le sol soit suffisamment ré-humecté. Les acacias sont plantés à une densité de 1111 plants par hectare, suivant un dispositif carré, de 3 mètres sur la ligne et entre les lignes. Les trous de plantations auront été ouverts préalablement avec une dimension de 30 cm de profondeur sur 30 cm de côté. Ces dimensions pourront être adaptées selon la taille de la motte des plants issus de la pépinière. Un enracinement initial de qualité nécessite que le collet du plant soit positionné à la limite de la surface du sol (éventuellement dans une dépression aménagée pour la collecte de l'eau de pluie) et que le sol de rebouchage soit suffisamment tassé. Le contenant (sachet plastique) de la motte du plant sera enlevé juste avant la mise en terre, opération facilitée par un arrosage des plants avant leur répartition sur la parcelle.

Dans les inter-lignes seront essentiellement plantés du manioc et du maïs, en mélange ou en cultures pures. D'autres plantes pourront également être associées selon les habitudes locales (tomate, gombo, piment etc.). Des variétés améliorées de manioc seront indispensables pour optimiser le rendement.

Entretiens

⁵¹ Par exemple, http://makala.cirad.fr/les_produits/guides_pratiques_ou
<https://www.gret.org/publication/plantation-agroforestiere-dacacia-auciculiformis-dans-le-haut-katanga/>

Les entretiens initiaux des plants d'acacias seront réalisés en même temps que l'entretien des cultures vivrières positionnées dans les interlignes, c'est-à-dire essentiellement par binage superficiel. Les cultures peuvent être pratiquées sur deux années, ensuite le couvert des acacias deviendra trop dense.

A ce titre, les entretiens peuvent être manuels ou bien mécanisés. Les travaux sont menés à la houe, de part et d'autre de la ligne de plantation (environ 1 mètre de largeur) et se répartissent comme suit :

Année en cours

- Premier entretien 3 mois après la plantation ;
- Deuxième entretien 6 mois après plantation ;
- Troisième entretien 9-10 mois après plantation.

Année n+1

En moyenne deux entretiens en fonction dès la venue des adventices.

Année n+2

A cet âge, les arbres ont largement dépassé la souille. On programme un entretien en moyenne par an jusqu'à la date d'exploitation du peuplement à 7 ans en moyenne.

Durée des rotations, exploitation et second cycle

La durée de rotation du peuplement d'acacias dépendra de la superficie disponible pour un agriculteur et de sa capacité de plantation annuelle. En général, la durée de rotation sera comprise entre 7 et 12 années mais il est possible de raccourcir le cycle à 6 ans. Dans le cas du projet, il s'agira d'appliquer les deux variantes avec respectivement des cycles de 6 et de 7 ans.

Dans le cas le plus typique, un agriculteur, appuyé par de la main d'œuvre, exploitant 1 hectare annuellement devra disposer d'un minimum de 7 hectares de terrain pour mettre en place des rotations de 7 années. Dans cette configuration, l'agriculteur devra planter chaque année et durant 7 ans, 1 hectare de terrain avec des acacias et des cultures vivrières. Sept années après, la seconde rotation pourra débiter après exploitation du premier hectare planté. Ces surfaces sont données à titre indicatif et dépendent de la capacité des exploitants à organiser le travail en équipe, à bénéficier de main d'œuvre et/ou de la mécanisation.

Il est à noter qu'en savane, une plantation agroforestière d'acacias et de manioc en premier cycle ne peut produire des rendements équivalents à ceux d'une plantation de manioc réalisée après un cycle d'acacias. Pour cette raison les exploitants devront bénéficier d'une aide de la part du projet jusqu'à l'exploitation/replantation de la première parcelle d'acacias afin que les bénéfices, notamment en termes de fertilité des sols, soient perceptibles. Il serait cependant idéal que des plantations d'acacias soient initialement implantées sur des grandes surfaces pour qu'en fin de rotation, les terrains soient définitivement cédés à des agriculteurs qui pourraient bénéficier du bois et de la fertilité induite par les arbres.

En fin de rotation les arbres sont exploités et transformés en charbon directement dans les parcelles, de préférence en saison sèche. Les résidus de charbon pourront être répartis dans la parcelle afin d'augmenter la fertilité du terrain. Les résidus (feuilles, branches) pourront ensuite être détruits par l'usage d'un feu contrôlé. Ce brûlis contrôlé permettra de nettoyer les parcelles facilitant la mise en place du prochain cycle de culture et de lever la dormance du stock de graines d'acacias présent dans le sol.

Rendements attendus

Bois d'acacia : 40 à 50 tonnes par hectare pour une rotation de 7 années sur les plateaux Batékés contre 60 à 75 tonnes sur les sols plus fertiles de la Vallée du Niari. Pour PROREP, cette production ne pourra être constatée durant la durée de mise en œuvre du projet.

Manioc : 5 à 10 tonnes sur les Plateaux Batékés pour un cycle de culture de 18 mois, selon les variétés et les éventuelles atteintes phytopathologiques, contre 7,5 à 15 tonnes sur les sols de la Vallée du

Niari. Les rendements seront supérieurs d'environ 20% en seconde rotation après un cycle de culture d'acacias (donc au-delà de la durée de vie du projet).

Mais : 0,5 à 1,5 tonnes par hectare selon les sites. En culture optionnelle, le maïs est planté en première année uniquement.

Stockage de carbone

Il est démontré que l'introduction d'arbres fixateurs d'azote, et en particulier d'acacias, permet d'augmenter le stock de carbone des sols par rapport aux usages précédents (pâturages, savane, canne à sucre etc.). En ce qui concerne la pratique agroforestière, il a été montré en République Démocratique du Congo (massif de Mampu, à base de l'*Acacia auriculiformis*, manioc et maïs) une augmentation des teneurs en carbone et en azote dans les sols après une, deux et trois rotations (Dubiez et al., 2018) y compris lorsque les itinéraires techniques incluaient un brûlis des résidus en fin de rotation. Pour les deux éléments nutritifs, cette augmentation est en moyenne de 16% sous plantations par rapport aux savanes environnantes. Il est à noter que la nature sableuse des sols du site de Mampu est une limite à l'accroissement des teneurs en carbone des sols. Des informations complémentaires concernant le stockage de carbone sont également synthétisées dans la note technique plantations mixtes eucalyptus-acacias. En particulier au Congo, en fin de rotation, les travaux de Koutika et al. (2014) montrent un accroissement des stocks de carbone de l'horizon superficiel du sol sous plantation d'acacias (800 plants par hectares) de 2,1 tonnes par hectare par rapport à une plantation d'eucalyptus sur savane.

De façon globale, une étude concernant la séquestration de carbone a été réalisée dans le cadre de l'évaluation du projet agroforestier de Mampu et les estimations indiquent que ce système agroforestier séquestre annuellement 113.000 tonnes de CO₂ sur une superficie de 7500 hectares. Au-delà de la séquestration, ce système permet une production de bois énergie qui favorisant la préservation de zones boisées naturelles. Il est estimé que ce système agroforestier de Mampu évite la destruction annuelle de 500 ha de savanes et de galeries forestières (données tirées du rapport de synthèse projet Mampu Vol. I).

Référence :

Dubiez E, Freycon V, Marien J-N, Peltier R, Harmand J-M. 2018. Long term impact of *Acacia auriculiformis* woodlots growing in rotation with cassava and maize on the carbon and nutrient contents of savannah sandy soils in the humid tropics (Democratic Republic of Congo). *Agroforest Syst.*, <https://doi.org/10.1007/s10457-018-0222-x>

Koutika L-S, Epron D., Bouillet J-P, Mareschal L. 2014. Changes in N and C concentrations, soil acidity and P availability in tropical mixed acacia and eucalypt plantations on a nutrient-poor sandy soil. *Plant and soil*, 379:205-216.

Tchichelle S., Mareschal L., Koutika L-S, Epron D. 2017a. Biomass production, nitrogen accumulation and symbiotic nitrogen fixation in a mixed-species plantation of eucalypt and acacia on a nutrient-poor tropical soil. *Forest Ecology and Management*, 403: 103-111.

Tchichelle S. Epron D. Mialoundama F. Koutika L-S. Harmand J-M. Bouillet J-P. Mareschal L. 2017b. Differences in nitrogen cycling and soil mineralization between a eucalypt plantation and a mixed eucalypt and *Acacia mangium* plantation on a sandy tropical soil. *Southern Forests*, 79:1-8

2

tw

Annexe 8 : Description de la démarche et éléments budgétaires pour la mise en place des systèmes agroforestiers

(Réponses au point 7 de la Décision EB.2021.12 du 25 Juin 2021)

Présentation du phasage

Les plantations seront mises en place en **deux phases** : une première phase de fast-start visera l'établissement de 500 ha de plantation durant la première saison culturale couvrant les deux premières années du projet, et les 2 200 ha restant seront établis durant les trois saisons culturales restantes pouvant être couvertes par les fonds du projet. La démarche du projet respecte les objectifs de superficie visés par le CAFI et s'inscrit parfaitement dans le cadre du cofinancement avec le FVC :

- Cible 100% des plantations sur le modèle d'agroforesterie Acacia - Manioc de Mampu qui est basé sur le principe d'une rotation sur 6 à 7 ans en moyenne. La synergie avec le FVC est ainsi indispensable pour obtenir des résultats solides et durables.
- Deux variantes du modèle d'agroforesterie Acacia - Manioc de Mampu sont appliquées en considérant les limites de temps du projet. La 1^{ère} vise de planter l'équivalent de 2 ans en année 1 et le reste durant les 5 saisons suivantes, tandis que la 2^{ème} vise de planter une même superficie durant 6 saisons successives.
- Permet au projet d'accompagner les bénéficiaires dans l'étape délicate d'exploitation qui peut mettre en péril la viabilité du modèle (cf. régénération après brûlis)
- Permet de réduire les risques en travaillant sur deux sites au lieu d'un seul (bénéficiaires, disponibilité des plants)
- Le retour d'expérience de l'année 1 sur 2 sites permettra de mieux cibler les nouvelles superficies qui doivent être atteintes en année 2 et durant les années suivantes.

Tableau 9: Phasage du projet et déroulement des plantations par sites et par année

Années		Superficies				Phases
PY	Années	Igné (Ha)	Ngo (Ha)	Ngo suite (Ha)	Total (Ha)	
Y1	2022	278	220		498	Phase 1 CAFI
Y2	2023	139	110	485	734	Phase 2 CAFI
Y3	2024	139	110	485	734	
Y4	2025	139	110	485	734	
Y5	2026	139	110	485	734	
Y6	2027	139	110	485	734	Consolidation par le FVC
Y7	2027	Exploitation	Exploitation	485	485	
Y8	2027	Exploitation	Exploitation	Exploitation		
		973	770	2 910	4653	

CAFI	2 700
FVC	1 953
Total	4 653

Éléments qui influencent les coûts de chaque phase de plantation

- La plantation en année 1 ne nécessite pas la sélection préalable des bénéficiaires au regard des contraintes de temps ;

- La sélection des bénéficiaires va être menée progressivement, sur base d'un comité local, en même temps que le développement des plans d'affaires, entre l'année 1 et l'année 2 ;
- Les bénéficiaires interviendront ainsi directement en année 2 en bénéficiant du lot mis en place la première année par le projet ;
- Les plantations en année 1 sont prises en charges entièrement par le Projet, opérées par le SNR et SPF2B, sans culture agricole intercalaire. Les cultures agricoles en Taungya débuteront dès l'année 2 ;
- L'achat partiel de plants à SPF2B en année 1 permettra l'opérationnalisation progressive des pépinières du SNR qui interviendront à plein régime dès l'année 2.

Tableau 10: Vérification des paramètres essentiels pour la production des plants et l'établissement des plantations

Site de plantation de Bambou Mingali (Pool)	
Sécurisation foncière	Site entièrement sécurisé. Aucun investissement additionnel n'est nécessaire pour la sécurisation du foncier.
Pépinières	En première année, 50% des plants seront approvisionnés par la pépinières de SPF2B du site Dieu le Veut et 50% le seront par la pépinière du SNR de Kintele. A compter de l'année 2, 100% des plants proviendront de la pépinière du SNR de Kintele.
Transport des plants	Le transport des plants sera assuré par les camions du SNR et de SPF2B (camions aménagés pouvant transporter entre 35 000 à 45 000 plants). La distance de la pépinière de SPF2B au site de plantation du bloc de Igné est 43 Km (9 km de route secondaire pour se rendre à la pépinière, 25 km de route goudronnée et 9 km de route secondaire au site). La distance de la pépinière du SNR au site de plantation est de 49 Km (3 Km de route secondaire pour se rendre à la pépinière + 37 Km de route goudronnée + 9 Km de route secondaire au site).
Travaux de préparation des terrains	Les travaux de préparation de terrain seront conduits par des tracteurs en location, sous la supervision du SNR. Plusieurs offres de location sont disponibles (tracteurs SNR, SPF2B ou de privés dans la zone). Les prix de location sont fixes dans toute la zone, à la journée.

Site de Plantation de Ombima (Plateau)	
Sécurisation foncière	Site entièrement sécurisé. Aucun investissement additionnel n'est nécessaire pour la sécurisation du foncier.
Pépinières	En première année, 50% des plants seront approvisionnés par la pépinières du Pronar/SPF2B du site Ombima et 50% le seront par la pépinière du SNR de Mbouambe Lefini. A compter de l'année 2, 100% des plants proviendront de la pépinière du SNR de Mbouambe Lefini. Bien que la pépinière d'Ombima soit plus proche, elle connaît un problème d'approvisionnement en eau située à plusieurs Km. De son côté, la pépinière de Mbouambe Lefini est située au bord d'un cours d'eau au débit constant et offre un bon potentiel d'extension.
Transport des plants	Le transport des plants sera assuré par les camions du SNR et de SPF2B (camions aménagés pouvant transporter entre 35 000 à 45 000 plants). La distance de la pépinière de Pronar/SPF2B au site de plantation est 9 Km (de route secondaire). La distance de la pépinière du SNR au site de plantation est de 100 km (3 km de route secondaire de la pépinière, 91 km de route goudronnée et 9 km de route secondaire au site).
Travaux de préparation des terrains	Les travaux de préparation de terrain seront conduits par des tracteurs en location, sous la supervision du SNR. Plusieurs offres de location sont disponibles (tracteurs SNR, SPF2B ou de privés dans la zone). Les prix de location sont fixes dans toute la zone, à la journée.

Présentation des couts consolidés

- Les couts ont été vérifiés et consolidés avec les données actualisées et de nouvelles analyses, liés aux choix en termes d'opérateurs et de sites. Cela démontre que, outre la question du cout des plants qui peut varier en fonction de leurs provenances, les autres paramètres changent très peu

les analyses budgétaires qui avaient été faite précédemment pour la proposition antérieurement soumise au CAFI.

- Il ressort un cout **moyen** de 1 140 USD / Ha sur l'ensemble du projet qui est similaire à celui indiqué dans la proposition initiale, dont 1 899 USD/ha sur les 500 ha de fast start durant la première saison de plantation et 969 USD/ha sur les 2 200 ha restant durant les saisons culturales suivantes.

On appelle ici « Plants » toutes les opérations de production des plants (opération N°1 des tableaux détaillés ci-dessous), et « Rebois » toutes les opérations de plantation depuis la préparation des terrains jusqu'à l'entretien final incluant l'étape principale de plantation en tant que telle.

Superficies	
Ha saison 1	498
Ha autres saisons	2 202
Total	2 700

Cout Plants saison 1	465 498
Cout Plants autres saisons	806 615
	1 272 113
Cout Rebois saison 1	631 070
Cout Rebois autres saisons	1 174 568
	1 805 638
Cout Plant+Rebois saison 1	1 096 568
Cout Plant+Rebois autres saisons	1 981 183
	3 077 751

Cout Plants saison 1 / Ha	935
Cout Plants autres saisons / Ha	366
Cout Rebois saison 1 / Ha	1 267
Cout Rebois autres saisons / Ha	533
Cout / Ha saison 1	2 202
Cout / Ha autres saisons	900

Cout Plant / Ha toutes saisons	471
Cout Rebois / Ha toutes saisons	669
Cout Total / Ha toutes saisons	1 140

28

Ry

Tableau 11: Coûts unitaires des plantations selon les sites et les années

		1-Bloc ligne					Remarques	
N°	Saison 1 (= An 1)	Qui	PU (USD/Ha)	NB FOIS	% Projet	TOT (USD/Ha)		
1	Production de plants d'Acacia							
		SNR/SPF2B	891	1	100%	891		Moyenne de production des plants 50% SPF2B (site Dieu le Veut) et 50% SNR (site Kintele) avec investissement initial sur pépinière SNR de Kintele
2	Dessouchage	GRET	95	1	100%	95		
3	Labour	GRET	95	1	100%	95		
4	Hersage	GRET	95	1	100%	95		
5	Fertilisation champs	GRET	85	1	100%	85		
6	Matériel aratoire	FAO	30	0	NA	0		
7	Cultures vivrières, Matériel végétal	FAO	20	0	NA	0		
8	Cultures vivrières, Main d'oeuvre	GRET	70	0	NA	0		
9	Transport Plants							Moyenne transport par camion, de SPF2B (à 43 KM) et SNR (à 49 KM), avec investissement initial de maintenance et aménagement sur camions SNR
10	Plantation	SNR/SPF2B	50	1	100%	50		
		GRET	95	1	100%	95		
11	Pare Feux	GRET	50	5	100%	250		
12	Sarclage	GRET	100	5	100%	500		
						2 156		
N° Saisons 3,4,5 (= Ans 2,3,4)		Qui	PU (USD/Ha)	NB FOIS	% Projet	TOT (USD/Ha)		
1	Production de plant d'Acacia	SNR	330	1	100%	330		Production 100% SNR (après investissements en année 1) sur site Kintele
2	Dessouchage	GRET/Benef	95	1	75%	71		Contribution selon profil bénéficiaire
3	Labour	GRET	50	1	100%	50		Baisse cout environ 50% avec achat tracteur GCF dès année 2

For

4	Hersage	GRET				50	1	100%	50	Baisse cout environ 50% avec achat tracteur GCF dès année 2
5	Fertilisation champs	GRET				85	1	100%	85	
5	Matériel aratoire	FAO				30	1	75%	23	Contribution selon profil bénéficiaire (1 seule fois la première année)
7	Cultures vivrières, Matériel végétal	FAO				20	1	100%	20	
8	Cultures vivrières, Main d'oeuvre	GRET/Benef				70	1	0%	0	
9	Transport Plants	SNR				15	1	100%	15	Transport par camion, 100% SNR (a 49 Km)
10	Plantation	GRET/Benef				95	1	0%	0	
11	Pare Feux	GRET				50	5	100%	250	
12	Sarclage	GRET/Benef				100	5	0%	0	
2-Bloc Ngo										894
N°	Saison 1 (= An 1)	Qui	PU (USD/Ha)	NB FOIS	% Projet	TOT (USD/Ha)				
1	Production de plant d'Acacia									Moyenne de production des plants 50% SPF2B (site Ombima) et 50% SNR (site Buambe Lefini) avec investissement initial sur pépinière SNR de Mbouambe Lefini
2	Dessouchage	SNR/SPF2B	990	1	100%	990				
3	Labour	GRET	95	1	100%	95				
4	Hersage	GRET	95	1	100%	95				
5	Fertilisation champs	GRET	95	1	100%	95				
5	Fertilisation champs	GRET	85	1	100%	85				
6	Matériel aratoire	FAO	30	0	NA	0				
7	Cultures vivrières, Matériel végétal	FAO	20	0	NA	0				
8	Cultures vivrières, Main d'oeuvre	GRET	70	0	NA	0				
9	Transport Plants									Moyenne transport par camion, de SPF2B (a 10 Km) et SNR (a 100 Km), avec investissement initial de maintenance et aménagement sur camions SNR
10	Plantation	SNR/SPF2B	55	1	100%	55				
10	Plantation	GRET	95	1	100%	95				
11	Pare Feux	GRET	50	5	100%	250				
12	Sarclage	GRET	100	5	100%	500				
										2 260

du

N°	Saisons 3,4,5 (= Ans 2,3,4)	Qui	PU (USD/Ha)	NB FOIS	% Projet	TOT (USD/Ha)
1	Production de plants d'Acacia	SNR	330	1	100%	330
2	Dessouchage	GRET/Benef	95	1	75%	71
3	Labour	GRET	50	1	100%	50
4	Hersage	GRET	50	1	100%	50
5	Fertilisation champs	GRET	85	1	100%	85
6	Matériel aratoire	FAO	30	1	75%	23
7	Cultures vivrières, Matériel végétal	FAO	20	1	100%	20
8	Cultures vivrières, Main d'oeuvre	GRET/Benef	70	1	0%	0
9	Transport Plants	SNR	30	1	100%	30
10	Plantation	GRET/Benef	95	1	0%	0
11	Pare Feux	GRET	50	5	100%	250
12	Sarclage	GRET/Benef	100	5	0%	0
						909

3-Bloc Ngo (suite)

N°	Saison 1 (= An 2)	Qui	PU (USD/Ha)	NB FOIS	% Projet	TOT (USD/Ha)
1	Production de plants d'Acacia	SNR	370	1	100%	370
2	Dessouchage	GRET/Benef	95	1	75%	71
3	Labour	GRET	50	1	100%	50
4	Hersage	GRET	50	1	100%	50
5	Fertilisation champs	GRET	85	1	100%	85
6	Matériel aratoire	FAO	30	1	75%	23
7	Cultures vivrières, Matériel végétal	FAO	20	1	100%	20
8	Cultures vivrières, Main d'oeuvre	GRET/Benef	70	1	0%	0
9	Transport Plants	SNR	30	1	100%	30
10	Plantation	GRET/Benef	95	1	0%	0

Production 100% SNR sur site Mbouambe Lefini (après investissement principal en année 1 et léger investissement supplémentaire lié à augmentation de production en année 2)

re

Annexe 9: Lignes Directrices de Gestion Environnementale et Social de la FAO

Le Cadre de Gestion des Risques du projet se fonde sur celui du PREFOREST-Congo (GCP /PRC/021/GCF) qui englobe le cadre de gestion des risques du présent projet en étant son co-financement, et est structuré principalement autour des directives pour la gestion environnementale et sociale de la FAO (2015). Ce document est disponible au lien ci-après : <http://www.fao.org/3/cb1351fr/cb1351fr.pdf>.

Les directives pour l'identification, l'analyse et la gestion des risques environnementaux et sociaux, ainsi que des principes, des normes de sauvegarde et des procédures pour l'intégration des risques dans le cycle du projet sont détaillés dans ce document.

Les Normes pour la Gestion Environnementale et Sociale (Environmental and Social Standards - ESS) de la FAO contient un jeu de 9 catégories des normes environnementales et sociales (voir le tableau 6 sur le check-list plus bas). Les normes suivantes sont les plus pertinentes pour le présent projet et les détails de ces éléments se trouvent également dans le cadre de gestion des risques du projet PREFOREST.

ESS 1: Gestion des ressources naturelles

- A. Aménagement du sol et des ressources en terre ;
- B. Aménagement des ressources en eau et des petits barrages ;
- C. Le foncier ;
- D. Le climat.

L'équipe de développement du projet a surtout identifié des risques afférents au foncier et à l'accès à la terre pour les non-propriétaires et a ainsi identifié des mesures pour les atténuer dans le CGES du projet PREFOREST.

ESS 2: Biodiversité, Écosystèmes et Habitats Essentiels

- A. Les aires protégées, les zones tampons et les habitats naturels ;
- B. Conservation de la biodiversité ;
- C. Utilisation des espèces exotiques ou non-indigènes ;
- E. Les ressources naturelles vivantes.

Aucun risque important n'a été identifié pour les espèces promues par les itinéraires techniques proposés par l'équipe de développement du projet. Les cultures et productions envisagées sont déjà répandus et adoptées au Congo.

ESS 3 : Ressources phyto-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- a) Introduction des nouvelles cultures et variétés ;
- b) Fournitures des semences et d'autres matériaux à planter ;
- c) Biotechnologies modernes ;
- d) Plantations forestières.

Le projet ne prévoit pas faire la promotion d'espèces génétiquement modifiées ou d'introduire des biotechnologies modernes. Les bénéficiaires pourraient choisir de mettre en place des petites plantations

privées ou villageoises valorisation des ressources déjà largement utilisées localement, dans le but de produire du bois-énergie. Ils seront soutenus par le projet pour le faire. Pour les espèces agroforestières utilisées par les populations locales qui pourraient poser des risques, un suivi particulier et étroit sera fait par l'équipe et les experts du projet durant sa mise en œuvre.

ESS 4 : Ressources génétiques animales – bétail et animaux aquatiques – pour l'alimentation et l'agriculture

Il n'y aucun risque lié à cet aspect, puisque le projet ne prévoit pas soutenir l'élevage.

ESS 5: La Gestion des organismes nuisibles et des pesticides

- A. Sélection des pesticides ;
- B. Enlèvement/traitement ;
- D. Responsabilité.

Des pesticides seront utilisés lors de la mise en œuvre du projet mais leur degré d'utilisation sera le plus minimisé possible : les solutions de lutte intégrée contre les maladies et autres pestes seront promues. Pour la gestion des risques liés à l'utilisation des pesticides, le projet suivra les directives ESS 5: 1) Promouvoir la lutte intégrée contre les ravageurs; 2) Réduire la dépendance aux pesticides, et; 3) Minimiser l'impact négatif de l'utilisation des pesticides. Conformément à l'explication de la portée de l'ESS 5, cette norme s'applique au projet car l'intensification de l'agriculture par la promotion de systèmes de production agroforestière (en particulier) et forestiers résilients au climat pourrait indirectement contribuer à une augmentation de l'utilisation de certains pesticides. La FAO doit promouvoir la lutte intégrée contre les ravageurs comme principe de base d'une intensification agricole durable. Un plan de gestion des pesticides n'est pas nécessaire, car les quantités de pesticides utilisées resteront modérées. Dans le cas où l'utilisation des pesticides est incontournable, après avoir analysé les options de lutte intégrée contre les ravageurs, le choix des pesticides doit être étudié de près. Les facteurs à prendre en compte lors de la sélection des pesticides sont: 1) Leur sélectivité; 2) Les risques pour les espèces non ciblées; 3) leur persistance dans l'environnement; 4) Leur efficacité; et; 5) La probabilité de développement d'une résistance. Au minimum, une analyse environnementale et sociale est nécessaire avant de sélectionner les pesticides pour approbation. Les critères suivants doivent être remplis avant qu'un pesticide soit approuvé pour une utilisation dans un projet de la FAO: 1) Le pesticide doit être homologué dans le pays où il doit être spécifiquement autorisé par l'autorité compétente. Toutes les conditions spécifiées pour les produits enregistrés doivent être respectées; 2) Les utilisateurs doivent être capables de gérer le produit dans des marges de risque acceptables; 3) La préférence est donnée aux pesticides moins dangereux, plus sélectifs, moins persistants avec des méthodes d'application moins dangereuses qui sont les mieux ciblées et qui nécessitent le moins de pesticides; 4) Tout achat de pesticides sur le marché international doit répondre aux conditions précisées par le site <http://www.pic.int/Implementation/Pesticides>. Certains systèmes de production nécessiteront également l'utilisation de quantités modérées d'engrais chimiques. Les techniques d'agroforesterie résilientes au climat minimisent le besoin d'utiliser des engrais / conditionneurs de sol, mais elles ne l'éliminent pas. Les quantités d'engrais chimiques utilisées devraient être très modestes

ESS 6 : Réinstallation et Déplacement Involontaire

Ce risque est couvert dans l'évaluation et s'il existe une possibilité de conflit foncier avec un petit nombre de familles revendiquant des droits d'usage coutumier ou avec des migrants récents, des sites alternatifs

seront choisis ou des négociations pacifiques entre les parties en conflits seront entreprises, avec l'appui de l'autorité locale, comme selon les pratiques locales.

ESS 7: Le Travail Décent

- A. Création des meilleures opportunités d'emplois, surtout pour les femmes et le jeunes ;
- B. Non-discrimination et opportunités égalitaires ;
- C. La sécurité et les emplois décents ;
- D. Prévention du travail des enfants ;
- E. Le travail forcé ;
- F. Les organisations des travailleurs et des producteurs.

Comme mentionné ci-dessus, le projet a identifié un risque (# 9) lié à la main-d'œuvre et aux conditions de travail. Ces risques pourraient inclure le risque d'employer des enfants dans les activités du projet, la discrimination dans les processus de recrutement et de sélection et les conditions de travail abusives qui mènent à des problèmes de santé et de sécurité au travail. Le projet ne tolérera pas le travail des enfants. Pour le cas spécifique des peuples autochtones, ceci sera traité dans un cadre de planification qui fait l'objet d'un rapport distinct.

ESS 8: Égalité des sexes

- A. La lutte contre les pratiques discriminatoires
- B. Les opportunités égalitaires pour les hommes et les femmes à participer et à bénéficier

Au Congo, les femmes ont généralement des droits fonciers (accès, usage) plus limités que les hommes. Le Projet a développé un plan d'action séparé sur les aspects genres.

ESS 9: Peuples Autochtones et Héritage Culturel

1. Identification des peuples autochtones ;
2. Les droits sur la terre, les territoires et les ressources naturelles ;
3. Analyse de référence d'impact sur les peuples autochtones ;
4. Consentement préalable, libre et en connaissance de cause ;
5. Plan des peuples autochtones.

Les peuples autochtones peuvent être identifiés comme étant les bénéficiaires directs lors de la phase de lancement du projet. Si identifiés comme étant des bénéficiaires directs, les peuples autochtones verront leurs conditions de vie d'améliorer. Deux autres sauvegardes FAO qui font partie de ESS 9 ont été exploitées pour l'élaboration du Cadre de Planification des Peuples Autochtones de PREFOREST et ainsi du présent projet :

- La politique FAO sur les peuples indigènes et tribaux, 2010 ;
- Le consentement préalable, libre et en connaissance de cause

Tableau 12: FAO environmental and social impact assessment check list: trigger questions

	Question	Yes
1	Could this project:	No

	<ul style="list-style-type: none"> result in the degradation (biological or physical) of soils or undermine sustainable land management practices; or include the development of a large irrigation scheme, dam construction, use of waste water or affect the quality of water; or reduce the adaptive capacity to climate change or increase GHG emissions significantly; or result in any changes to existing legitimate tenure rights⁵² (formal, informal and customary⁵³) of individuals, communities or others to land, fishery and forest resources? 	
2	Would this project be executed in or around protected areas or natural habitats, decrease the biodiversity or alter the ecosystem functionality, use alien species, or use genetic resources?	
3	<p>Could this project:</p> <ul style="list-style-type: none"> introduce crops and varieties previously not grown, and/or; provide seeds/planting material for cultivation, and/or; involve the importing or transfer of seeds and or planting material for cultivation or research and development; supply or use modern biotechnologies or their products in crop production, and/or establish or manage planted forests? 	Yes
4	Would this project introduce non-native or non-locally adapted species, breeds, genotypes or other genetic material to an area or production system, or modify in any way the surrounding habitat or production system used by existing genetic resources?	No
5	<p>Could this project:</p> <ul style="list-style-type: none"> result in the direct or indirect procurement, supply or use of pesticides⁵⁴: <ul style="list-style-type: none"> on crops, livestock, aquaculture, forestry, household; or as seed/crop treatment in field or storage; or through input supply programmes including voucher schemes; or for small demonstration and research purposes; or for strategic stocks (locust) and emergencies; or causing adverse effects to health and/or environment; or result in an increased use of pesticides in the project area as a result of production intensification; or result in the management or disposal of pesticide waste and pesticide contaminated materials; or result in violations of the Code of Conduct? 	No
6	Could this project permanently or temporarily remove people from their homes or means of production/livelihood or restrict their access to their means of livelihood?	No
7	Could this project affect the working conditions or job prospects of project beneficiaries or others who may be impacted by it, or will the project directly or indirectly employ hired labour?	No
8	Could this project risk overlooking existing gender discrimination or inequalities in terms of men's and women's participation in decision making and/or their differential access to productive resources, services and markets?	No
9	Would this project:	Yes

⁵² Tenure rights are rights to own, use or benefit from natural resources such as land, water bodies or forests.

⁵³ Socially or traditionally recognized tenure rights that are not defined in law may still be considered to be "legitimate tenure rights".

⁵⁴ Pesticide means any substance, or mixture of substances of chemical or biological ingredients intended for repelling, destroying or controlling any pest, or regulating plant growth.

	<ul style="list-style-type: none"> • have indigenous peoples⁵⁵ living outside the project area⁵⁶ where activities will take place; or • have indigenous peoples living in the project area where activities will take place; or • adversely or seriously affect on indigenous peoples' rights, lands, natural resources, territories, livelihoods, knowledge, social fabric, traditions, governance systems, and culture or heritage (physical⁵⁷ and non-physical or intangible⁵⁸) inside and/or outside the project area; or • be located in an area where cultural resources exist? 	
--	---	--

⁵⁵ FAO considers the following criteria to identify indigenous peoples: priority in time with respect to occupation and use of a specific territory; the voluntary perpetuation of cultural distinctiveness (e.g. languages, laws and institutions); self-identification; an experience of subjugation, marginalization, dispossession, exclusion or discrimination (whether or not these conditions persist).

⁵⁶ The phrase "outside the project area" should be read taking into consideration the likelihood of project activities to influence the livelihoods, land access and/or rights of Indigenous Peoples' irrespective of physical distance. In example: If an indigenous community is living 100 km away from a project area where fishing activities will affect the river yield which is also accessed by this community, then the user should answer "YES" to the question.

⁵⁷ Physical defined as movable or immovable objects, sites, structures, group of structures, natural features and landscapes that have archaeological, paleontological, historical, architectural, religious, aesthetic or other cultural significance located in urban or rural settings, ground, underground or underwater.

⁵⁸ Non-physical or intangible defined as "the practices, representations, expressions, knowledge and skills as well as the instruments, objects, artifacts and cultural spaces associated therewith that communities, groups, and in some cases individuals, recognize as part of their spiritual and/or cultural heritage".

Annexe 10: Documents joints à la proposition de projet

Le tableau ci-dessous présente les documents qui sont joints à la proposition de projet. Les parties pertinentes des Sections 507 et 701 du Manuel de la FAO pourront être fournies en cas de demande spécifique de la part du donateur.

Tableau 13: Documents joints à la proposition de projet

Nom du document	Nom du fichier	Langue
Section 502 du Manuel de la FAO (sur l'achat de biens, de services et de travaux)	1.FAO_MSS02_fr_201911	Français
Appendices de la Section 502 du Manuel de la FAO	2.FAO_MSS02_Appendices_fr_201911	Français
Politique de la FAO sur le harcèlement sexuel	3.FAO_Policy_Sexual_Harassment_20190213_en	Anglais
Politique de la FAO sur la prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir	4.FAO_Policy_PHSAAA_20150115_en	Anglais
Politique de protection contre l'exploitation et les abus sexuels de la FAO	5.FAO_Policy_PSEA_20131127_en	Anglais
Politique de protection des dénonciateurs de la FAO	6.FAO_Policy_Whistleblower_Protection_20190814_en	Anglais
Politique de la FAO contre la fraude et autres pratiques relevant de la corruption	7.FAO_Policy_Fraude&Corruption_20150312_fr	Français
Stratégie et plan d'action de la FAO en matière de lutte contre la fraude (2018-2021)	8.FAO_Strategie_Lutte_Fraude_201810_fr	Français

Je

Ru